



Quatorzième séance

Jeudi 12 juin 2008, 10 h 10

Présidence de M. Salamin, de M. Tabani et de M. Louh

CÉRÉMONIE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la quatorzième séance plénière de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

La première partie de cette session sera consacrée à la cérémonie d'ouverture de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants. Vous aurez aperçu les drapeaux qui décorent depuis quelques jours le majestueux Palais des Nations. L'OIT fête la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants depuis 2002 en vue de sensibiliser l'opinion publique au problème du travail des enfants. En collaboration avec les autorités nationales, les interlocuteurs sociaux et d'autres organismes des Nations Unies, l'OIT organisera aujourd'hui, dans plus de 60 pays, toute une série d'activités visant à mettre en relief le thème central de cette année: «L'éducation: la bonne réponse au travail des enfants».

J'ai l'honneur de donner la parole au Directeur général pour qu'il ouvre cette brève cérémonie spéciale.

*Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
de la CONFÉRENCE*

La Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants est une journée de mobilisation en faveur du changement. Et c'est précisément ce que font aujourd'hui des femmes et des hommes, des filles et des garçons d'une soixantaine de pays à travers le monde. Ces personnes font partie du mouvement mondial que vous avez contribué à créer parce que, après tout, c'est ici que nous avons adopté la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Vous avez donc joué un rôle fondamental dans l'attention que le monde prête au problème du travail des enfants.

Les gouvernements reconnaissent peu à peu le droit universel de tous les enfants de ne pas être forcés à travailler, et ils agissent chacun dans le contexte de sa réalité nationale. Je souhaite la bienvenue au ministre M. Lupi, que je voudrais remercier de nous parler de l'expérience du Brésil parce qu'elle est extrêmement intéressante.

Des organisations d'employeurs et de travailleurs se sont faites les championnes de ce combat. Je remercie Jan Eastman et Leonid Cerescu de leur présence parmi nous. Des organisations internationales se sont également ralliées à cette cause, et je tiens à

saluer Olav Seim de l'UNESCO qui incarne cette coopération.

Des parlementaires, des consommateurs, des étudiants et des organisations non gouvernementales se sont également associés à notre effort, et je dirais qu'aujourd'hui c'est toute la société qui se joint au mouvement.

Je voudrais également remercier le maire de Genève, la ville et le canton de Genève, ainsi que les enfants de Genève qui nous rejoindront plus tard cet après-midi pour célébrer cette journée sur la place des Nations. J'invite ceux d'entre vous dont la commission a achevé ses travaux et qui souhaitent prendre part à la célébration à se joindre à nous.

Nous sommes réunis aujourd'hui avec ce simple message: nous devons œuvrer en faveur du droit de chaque enfant de recevoir une instruction pour qu'aucun d'entre eux n'ait à travailler pour survivre. Nous mettons l'accent sur l'éducation car, pour beaucoup d'enfants dans le monde, c'est un droit qui demeure abstrait et très éloigné des réalités de la vie quotidienne.

N'oublions pas non plus le lien direct qui existe entre un parent pourvu d'un emploi décent et un enfant scolarisé.

Aujourd'hui, plus de 70 millions d'enfants en âge scolaire ne sont pas à l'école. Moins de la moitié des enfants du monde suivent un enseignement secondaire et, lorsque les parents doivent faire le choix difficile d'envoyer à l'école leur fils ou leur fille, c'est souvent la fille qui reste à la maison.

Nous savons que c'est une perte pour beaucoup de sociétés, de communautés et de familles, parce que bon nombre de ces enfants seront pris au piège du travail forcé et obligés de travailler pour survivre, souvent dans les pires conditions.

Mais les difficultés ne se terminent pas là car, sans instruction et sans qualifications, ces jeunes risquent d'être condamnés à des emplois toujours précaires et à la pauvreté, perpétuant le cycle. Ce cycle, il faut que nous le brisions, et l'éducation est sans aucun doute le moyen de le faire.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que nous sommes tous convaincus qu'il faut briser ce cycle et qu'il faut agir résolument.

Beaucoup de pays prennent des mesures pour promouvoir l'accès à l'éducation. Je pense que nous devons nous mettre d'accord sur un principe primordial: l'éducation gratuite est un élément essentiel de toute société stable. L'éducation est un droit. Le fait d'avoir ou non une éducation n'est pas quelque chose qui peut être déterminé par le marché.

Quels que soient les arguments macroéconomiques avancés, le fait est qu'il est impossible d'appliquer une politique macroéconomique qui empêche les enfants d'aller à l'école, les pousse à travailler et ruine leurs chances d'avenir. Je pense que c'est absolument capital. Il faut agir dans le contexte de chaque pays mais le fait demeure, clairement et objectivement: les enfants ont le droit d'aller à l'école.

Réduire le coût de l'éducation pour les familles pauvres est un autre élément important. Prendre des mesures incitatives, notamment financières, pour que les enfants restent à l'école; beaucoup d'expériences très positives ont été faites dans ce domaine. Des organisations d'employeurs et de travailleurs aussi ont décidé d'agir, mobilisant l'opinion mais aussi leurs propres membres pour lutter contre le travail des enfants.

Ce sont autant de mesures positives qui, avec beaucoup d'autres, donnent des résultats.

Notre dernier rapport global indique que le nombre d'enfants qui travaillent dans le monde a baissé de 11 pour cent au cours des quatre années écoulées, et ces statistiques sont rigoureuses. Cela signifie qu'il y a 35 millions d'enfants de moins au travail. Avec 26 pour cent d'enfant de moins, c'est dans les emplois les plus dangereux que l'on constate la baisse la plus importante.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos efforts car, dans tant d'autres domaines, tout enfant au travail, est un enfant au travail de trop. Nous avons éradiqué des maladies, nous devons éradiquer le travail des enfants.

Il est bon que nous voyions les progrès accomplis parce que cela nous encourage à poursuivre. Mais il s'agit vraiment d'éradiquer ce phénomène dans le monde entier parce que les enfants en ont besoin et que les familles le veulent, et parce que le bien-être de ses enfants doit être l'objectif de toute société.

Pour cela, il faut une plus grande volonté politique, une plus grande mobilisation des consciences, surtout aujourd'hui parce que la crise alimentaire et la crise du pétrole menacent de nombreuses familles, et que des enfants risquent d'être contraints à travailler.

Cette conférence a mis l'accent sur les compétences, soulignant le lien qui existe entre l'école, les compétences et les besoins des entreprises, et qui est essentiel pour le développement économique et social. N'oublions pas non plus que, pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation, y compris l'élimination de la disparité entre les sexes, il faut également lutter contre le travail des enfants.

Pour terminer, je voudrais dire que, moins de dix ans après son adoption, vous avez contribué à faire de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, la convention la plus rapidement ratifiée de l'histoire de l'OIT.

Mais les changements durables seront amenés par la solidarité et l'engagement de toutes les parties de la société: gouvernements, employeurs, travailleurs, partenaires du développement, et d'autres qui uniront leurs forces pour mobiliser la conscience collective contre ce que nous ne voulons plus voir dans nos sociétés. Tout cela doit aboutir à des changements dans les communautés car c'est ce qui va véritablement contribuer à changer la vie des filles, des garçons et de leurs familles.

En cette Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, je voudrais réaffirmer que chacun

fera sa part pour donner espoir aux enfants et à leurs parents, et leur donner foi dans le progrès. Nous avons la responsabilité de lutter contre le travail des enfants et de faire en sorte que chacun reçoive un bon enseignement. C'est un premier pas crucial vers le travail décent: une éducation de qualité pour tous les enfants et un travail décent pour les adultes. Mais, pour pouvoir offrir ce travail décent aux adultes, il nous faut des processus de développement et des modèles de croissance qui accordent la priorité à la création d'emplois. Il existe un lien direct entre le fait de sortir les enfants des lieux de travail et le fait de créer des emplois pour les parents. Il faut également une mondialisation plus équitable. De plus un certain nombre de conditions doivent être réunies pour que les enfants aient accès à l'éducation, et les gouvernements doivent faire le nécessaire. Ils doivent faire en sorte que les parents aient un emploi pour que les enfants ne soient pas obligés de travailler. Le processus de développement est un passage obligé mais il ne justifie pas le travail des enfants. Nous devons élaborer des politiques qui précisément dépassent ce phénomène.

J'en appelle aussi à toutes les organisations internationales, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions des Nations Unies pour que, grâce à leurs conseils, les pays puissent prendre les mesures dont ils ont besoin pour éliminer, réduire et éradiquer le travail des enfants.

C'est une célébration très importante et nous devons poursuivre notre objectif avec détermination et persévérance pour qu'il se concrétise.

Original portugais: M. LUPI (ministre du Travail et de l'Emploi, Brésil)

En cette date particulière qui marque la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, comme cela a déjà été souligné avant moi, j'insiste sur l'importance des actions préventives en tant qu'axe central de nos politiques dans ce domaine. L'éducation, sans l'ombre d'un doute, est l'élément fondamental, la clé pour l'éradication du travail des enfants dans le monde.

Depuis 1998, nous assistons à une unification de la pensée et de l'action de la communauté internationale autour de la nécessité d'agir contre le travail des enfants. Dans cette même enceinte, cette année-là, la marche mondiale contre le travail des enfants a achevé son parcours à travers plus de cent pays et obtenu des résultats significatifs, en particulier l'engagement pris par presque tous les Etats Membres de l'OIT de ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui allait être adoptée une année plus tard.

Après cet engagement universel et la reconnaissance du fait que la mondialisation et la concurrence commerciale entraînent de nouveaux défis dans ce domaine, nous sommes parvenus à la réflexion suivante: le travail des enfants est le symptôme d'un processus de développement social et économique marqué par une inégalité profonde. Cette dernière résulte de carences dans le système éducatif et dans les régimes de protection sociale. Par conséquent, il ne faut pas dissocier ce problème des politiques d'éducation, de développement, de réduction de la pauvreté et de répartition du revenu.

Le gouvernement du Président Luiz Inácio Lula da Silva estime que l'Etat doit assurer aux enfants et aux adolescents toutes les conditions nécessaires à leur plein épanouissement dans un climat de liber-

té et de dignité. Cela signifie qu'il faut protéger le droit des enfants à la primauté en matière de prestations de secours et leur droit d'être considérés comme prioritaires par les services publics.

Ils doivent également être considérés comme une cible privilégiée pour les ressources publiques libérées en faveur de programmes éducatifs et d'assistance.

Avec une bonne législation de base, les gouvernements, en partenariat avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et avec l'aide de l'OIT, doivent définir des politiques sociales dont les résultats positifs puissent être constatés par la société. Le Programme pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) est un exemple capital dans le domaine de ces politiques.

Nous estimons qu'il ne suffit pas de retirer l'enfant du travail. Il faut également mettre en place des actions et des politiques de transfert de revenus, comme nous l'avons fait au Brésil grâce au programme «Bourse et famille» reconnu à l'échelle mondiale en raison de son efficacité, qui est complété par des actions de sensibilisation auprès de la société et qui agit en profondeur dans les différentes régions du Brésil où il y a le plus de misère.

Le 90^e anniversaire de l'OIT qui s'approche ainsi que le 10^e anniversaire du début de la discussion sur la convention n° 182 servent de cadre pour rappeler le message suivant: nous devons faire en sorte que chaque enfant, dans chaque pays, quel qu'en soit le niveau de développement, ait accès à l'éducation. L'éducation libère. La pauvreté extrême peut être l'une des causes, mais elle ne pourra jamais servir d'excuse pour expliquer pourquoi il n'y a pas d'action universelle contre le travail des enfants.

Nous devons lancer un appel au monde, lui faire comprendre qu'il est nécessaire d'universaliser l'éducation à plein temps pour tous les enfants. La place des enfants est à l'école, les enfants des deux sexes doivent être scolarisés jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Nous devons développer les programmes éducatifs ciblés sur les enfants qui travaillent, pour qu'ils puissent accéder à une éducation de qualité, avec des ressources suffisantes et des professeurs convenablement formés. Les enfants doivent souvent travailler parce que leur famille manque de moyens. Il faut passer par ce biais pour vraiment les libérer.

Aujourd'hui, en tant qu'initiative brésilienne à l'appui de l'OIT, j'ai l'honneur d'annoncer que nous publions, sur le site du ministère du Travail et de l'Emploi lancé par le Président Lula, un système d'information sur les foyers de travail des enfants au Brésil, dont le lancement officiel aura lieu cet après-midi. Dans le cadre de ce système, le public pourra avoir accès à des informations détaillées sur les principaux cas de travail des enfants dans les municipalités brésiliennes et sur les actions du gouvernement dans différents domaines pour lutter contre le travail des enfants. En d'autres termes, nous souhaitons qu'il y ait une transparence totale pour que non seulement le Brésil, mais aussi le monde entier connaissent les mauvais citoyens qui exploitent les enfants.

Notre institution s'est engagée en faveur de l'organisation permanente de séminaires, avec pour partenaire le réseau social de protection des enfants et des adolescents, auquel participent les représentants d'entités patronales et syndicales. Il y aura également une distribution constante de matériel d'information sur la question.

Je tiens à souligner l'importance du partenariat entre l'Organisation internationale du Travail, les Etats Membres et les partenaires sociaux dans le cadre de la coopération pour la collecte d'informations quantitatives et qualitatives se rapportant au travail des enfants. Au Brésil, depuis 1992, le Conseil national des droits de l'enfant et de l'adolescent (CONANDA) et la Commission nationale de l'éradication du travail des enfants (CONAETI), créée en 2002, représentent la volonté de la société brésilienne de discuter des politiques s'adressant aux mineurs et de trouver des solutions pratiques et concrètes pour résoudre ce problème d'une telle gravité.

Au sein de la CONAETI, le rôle du dialogue social a été fondamental pour la recherche d'un consensus sur les actions menées par la société contre cette pratique.

Je félicite le peuple brésilien puisque notre pays autrefois était bénéficiaire de ressources, est maintenant fournisseur de ressources pour organiser des campagnes visant à éradiquer le travail des enfants dans d'autres pays. Même si elle est modeste, notre coopération avec Haïti et les pays africains lusophones donnera une nouvelle impulsion à la coopération Sud-Sud.

Nous sommes heureux de pouvoir partager avec la communauté internationale les expériences réussies, comme celle dénommée «Bourse et famille», dont j'ai déjà parlé. Grâce à ces actions, on a pu sensibiliser des milliers de familles à faible revenu à l'importance du maintien de leurs enfants à l'école.

Enfin, j'enregistre une fois de plus le rôle très important de l'OIT dans le renforcement du tripartisme et de la coopération technique pluridisciplinaire. L'engagement pris aujourd'hui doit porter sur le développement et la réduction de la pauvreté. Il faut ouvrir les portes à l'éducation pour tous les enfants, garçons et filles du monde qui ne doivent pas être astreints à des travaux dangereux ou victimes de l'exploitation sexuelle, de la traite des personnes ou d'un véritable esclavage. Ce sont des phénomènes qui doivent être définitivement balayés de la surface de la planète. Je suis convaincu que c'est uniquement par le biais de l'éducation, de préférence une éducation à plein temps, que nos enfants seront définitivement délivrés du travail forcé, et qu'un avenir meilleur sera ainsi assuré à tous les citoyens de la planète.

Original anglais: M. SEIM (représentant, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO)

C'est un grand plaisir et un honneur pour moi de pouvoir parler à cette assemblée au nom de l'UNESCO. Le travail de l'enfant est une violation du droit fondamental reconnu à chaque homme de recevoir une éducation, et un obstacle qui empêche les enfants d'aller à l'école. Le travail des enfants empêche à des générations d'enfants d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour vaincre le cercle vicieux de la pauvreté et participer pleinement à la société.

Une majorité des gouvernements du monde entier a reconnu l'éducation comme faisant partie des droits de l'homme et une condition indispensable au développement. Malgré les progrès réalisés dans certains pays, nous sommes encore loin d'avoir réalisé notre objectif, à savoir l'éducation pour tous, une devise à laquelle 164 gouvernements se sont

ralliés lors du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en 2000.

Il reste encore aujourd'hui 75 millions d'enfants non scolarisés, dont 55 pour cent sont des filles. La plupart sont obligés de travailler parce qu'ils sont pauvres et que leurs familles ne peuvent pas se permettre de les envoyer à l'école. Sept sur dix se trouvent en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Ouest.

Le travail forcé est le résultat de la pauvreté et de la marginalisation et se trouvent essentiellement dans les régions isolées et les bidonvilles, ainsi que parmi les enfants handicapés. Trente-sept pour cent de ces enfants non scolarisés vivent dans des pays instables.

Le problème de l'exclusion du système scolaire se pose en des termes différents dans chaque pays. Les gouvernements doivent donc procéder à l'identification des populations d'enfants non scolarisés. Mais, étant donné les forts déficits d'information, cette tâche est très difficile. Il est par ailleurs important d'identifier les abandons précoces du système scolaire et les enfants qui n'arrivent pas au bout du programme scolaire. Les statistiques ventilées par catégorie permettent de donner une meilleure visibilité de ces populations.

L'accès à l'éducation est un impératif pour éliminer le travail des enfants. L'accès à une éducation de qualité constitue une base solide pour le renforcement du tissu social et culturel. L'éducation contribue à créer un cercle vertueux potentiel. Un bon niveau d'éducation favorise l'intégration sociale et politique des individus, l'amélioration de leur niveau de vie, de leur santé et de leurs revenus, et contribue à la croissance socio-économique et au développement des pays.

L'éducation permet de parvenir jusqu'aux enfants défavorisés et vulnérables, et de leur assurer une sécurité en matière alimentaire, de santé et sociale. L'éducation de qualité prépare les enfants à recevoir une formation professionnelle tout au long de la vie, qui les aide à entrer sur le marché du travail.

Il est fondamental de pouvoir compter sur un cadre légal et politique adapté, qui garantisse à tous les enfants un accès égal à une éducation de qualité et offre une égalité des chances. Une aide spéciale doit être accordée aux enfants les plus vulnérables, pour les épargner de l'obligation de travailler.

Malheureusement, beaucoup de pays ne disposent pas de tels cadres juridiques et politiques, et ne sont pas en mesure d'offrir à leurs enfants un accès à une éducation primaire, gratuite et obligatoire. Il est difficile de rendre les gouvernements responsables de cette situation, lorsque l'on voit que certains pays pauvres ne disposent tout simplement pas des ressources suffisantes pour offrir une éducation pour tous.

Les directives de l'UNESCO de 2005 sur l'inclusion identifient l'éducation comme un processus qui doit s'adapter à la diversité de tous les apprenants, augmenter leur participation et réduire leur exclusion du système éducatif.

L'éducation suppose des évolutions, notamment dans ses contenus, ses approches, ses structures et ses stratégies. Et il faut partir du principe que le système éducatif est responsable de l'éducation de nos enfants.

L'UNESCO affirme que la promotion d'un système d'éducation inclusif est un facteur clé pour parvenir à réaliser une éducation pour tous, notamment pour tous ceux qui en sont exclus, y compris

les enfants qui ne peuvent aller à l'école parce qu'ils sont obligés de travailler.

L'UNESCO s'engage fermement à combattre, au côté de ses partenaires, ce fléau qu'est le travail des enfants. L'OIT a pour mandat d'assister ses Etats Membres dans la formulation de politiques permettant d'améliorer l'accès à l'éducation et d'améliorer sa qualité à travers aussi bien des mesures universelles que des mesures plus ciblées.

L'UNESCO et son Directeur général, M. Matsui, ont formulé une déclaration en ce sens. Vous trouverez une copie de cette déclaration à la sortie de cette salle sur les tables vertes. J'espère que vous aurez l'occasion de lire cette déclaration.

Original anglais: M^{me} EASTMAN (représentante, Internationale de l'éducation)

L'éducation est la bonne réponse à apporter au travail des enfants. C'est sans doute la seule réponse qui pourra faire une différence.

Les enfants sont des personnes. Ils ont des droits, y compris le droit à l'égalité et le droit à l'éducation. Le monde a mis bien longtemps à reconnaître que les enfants sont des personnes qui ont des droits; ceux qu'énoncent justement la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce n'est toujours pas le cas pour les 218 millions d'enfants en dessous de 18 ans qui travaillent et les 72 millions qui ne vont pas du tout à l'école. La majorité d'entre eux sont des filles. Les droits fondamentaux de ces enfants sont violés. Leur enfance est perdue, le cycle de la pauvreté et de l'analphabétisme est perpétué. Comment se représenter – et je préfère ne pas essayer – les effets que peuvent avoir sur le développement des enfants ou leur état psychologique l'exploitation sexuelle, les travaux pénibles, l'utilisation de machines dangereuses sans aucune formation, le fait d'être soumis à la traite et d'être emmené dans un endroit inconnu pour un objectif inavouable? Comment ne pas frémir à l'idée que des enfants deviennent des soldats parce que cela semble être la seule solution face à la violence et à la misère au quotidien? La peur, l'épuisement, la faim, l'ennui, la souffrance et la sensation d'être pris au piège, un travail qui détruit le corps et qui annihile toute réflexion dans les champs, les usines, les mines, les rues, d'autres foyers que le sien, etc., telles sont les souffrances qui sont infligées à ces enfants exploités.

La liste est longue, mais ne nous méprenons pas. Si nous voulons éliminer les pires formes de travail des enfants, il nous faut éliminer toutes les formes de travail des enfants.

Le fait que l'utilisation des enfants comme main-d'œuvre bon marché et pour faire les pires travaux n'est pas acceptable fait de plus en plus l'unanimité. J'ai par ailleurs constaté que c'est le cas dans cette assemblée. Mais sommes-nous animés par une véritable volonté politique?

La pauvreté, l'éducation et le travail des enfants sont liés de manière inextricable, et si la pauvreté est une cause essentielle, la seule solution réside dans l'éducation. Une éducation publique, gratuite et obligatoire pertinente, accessible, agréable et de qualité est la seule stratégie efficace et durable possible pour prévenir le travail des enfants et réadapter ceux qui en ont été victimes. Elle encourage les enfants à aller et à rester à l'école.

Nous savons que, quand l'éducation proposée est de qualité, les parents choisissent d'envoyer leurs enfants à l'école plutôt qu'au travail. Il est vrai aussi

que les parents peuvent être convaincus par des recruteurs de faire travailler leurs enfants, en particulier les filles des zones rurales, lorsqu'il n'y a aucune possibilité de les éduquer et de les former et que ces derniers sont condamnés à la pauvreté et au désespoir.

Les objectifs de l'éducation pour tous sont de garantir une éducation et des soins pour la petite enfance, une éducation primaire pour tous, y compris les exclus et les plus marginalisés, une éducation qui soit de qualité et combatte l'inégalité entre les hommes et les femmes. L'éducation pour tous est une étape très importante vers l'élimination du travail des enfants.

Un enfant qui va à l'école à plein temps ne risque guère d'être pris au piège. C'est pourquoi il faut améliorer l'accès à l'éducation et offrir une éducation de qualité, et non pas une éducation au rabais avec quelques heures qui viennent interrompre une longue journée de travail. Les instituteurs savent que des enfants fatigués, affamés et stressés n'apprennent rien. Il faut avoir de meilleurs instituteurs mieux formés, une plus grande proportion de femmes pour qu'elles puissent promouvoir l'égalité des filles dans les écoles.

Pour attirer et retenir de bons enseignants, il faut aussi assurer des ressources, une formation continue, un salaire décent et la sécurité du travail. La liberté syndicale, le droit de négociation collective et un financement suffisant de l'enseignement public sont des conditions *sine qua non* pour atteindre cet objectif. Les conditions d'emploi actuelles (trop d'élèves par classe, pas assez de moyens, des rémunérations insuffisantes et des appuis inexistantes) démotivent les enseignants et provoquent leur départ.

La détérioration des conditions d'emploi actuelles des instituteurs, le besoin identifié par l'UNESCO de 18 millions d'instituteurs qualifiés d'ici à 2015 et la tendance dangereuse d'engager des instituteurs dépourvus de qualifications sont autant d'obstacles véritables à une éducation de qualité.

En Zambie, ou ailleurs, le gouvernement ne peut pas embaucher des professeurs qualifiés pourtant disponibles parce que la Banque mondiale impose une limite de rémunération. Parfois, on ne trouve tout simplement pas de professeurs qualifiés.

Il faut des professeurs qualifiés et motivés qui dispensent des cours pertinents, ainsi que des salles de cours. Il faut aussi que les enfants aient accès à l'eau potable, mangent à leur faim, disposent de toilettes et de sanitaires privés, et puissent aller à l'école en toute sécurité. Les frais de scolarité sont un obstacle pour les familles les plus pauvres et, quand il faut faire un choix, c'est souvent la fille qu'on ne scolarise pas. Plusieurs éléments hypothèquent la scolarisation des jeunes filles, surtout en milieu rural. Il faut souvent qu'elles s'acquittent de tâches domestiques lors de longues soirées après le travail de la journée, et elles sont encore victimes d'attitudes sociales et de pratiques traditionnelles discriminatoires. Des mesures doivent être prises pour corriger cette injustice.

Si l'on veut une éducation pour tous, sans exclusion, il faut que les pauvres et les catégories défavorisées les plus vulnérables telles que les analphabètes, les habitants des zones rurales, les membres de communautés autochtones, les migrants, les personnes handicapées ou encore les enfants atteints du VIH/sida puissent en bénéficier. Dans ces populations, le travail des enfants est très fréquent.

Les enseignants ont un rôle essentiel à jouer, tout comme leurs syndicats. Au travers d'échanges quotidiens, ils encadrent les enfants, les aident à grandir et sont au contact des parents et des communautés. Ils occupent une place unique pour éduquer et rassembler, car ils sont conscients du lien entre l'abolition du travail des enfants et l'éducation pour tous. Les travailleurs, les gouvernements et les employeurs ont à cet égard une responsabilité partagée et doivent continuer à travailler de concert.

L'objectif de l'OIT d'une mondialisation juste et l'Agenda du travail décent sont également essentiels. De même, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), qui œuvre avec les syndicats, les gouvernements, les employeurs et d'autres institutions internationales, a avancé sur la voie de l'abolition progressive du travail des enfants, en renforçant les capacités nationales et en développant un mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants. Il s'agit là d'un partenaire important et estimé du mouvement syndical et très certainement de l'Internationale de l'éducation et de ses membres.

Les fédérations syndicales mondiales, tout comme la CSI et l'OIT/IPEC, sont des acteurs nécessaires et convaincus du combat pour l'abolition du travail des enfants.

Je vais rappeler, en guise de conclusion, les points essentiels de mon propos. La pauvreté, l'éducation et le travail des enfants sont inextricablement liés. Il faut impérativement dispenser à tous les enfants jusqu'à ce qu'ils aient l'âge légal d'exercer une activité professionnelle, une éducation obligatoire, officielle, gratuite et de qualité.

Il faut lutter contre toutes les formes du travail des enfants. Il est essentiel de dispenser un enseignement primaire et secondaire, ou tout au moins un enseignement de base. Il faut une action militante internationale, des aides régulières et des financements appropriés. Si les parents disposent d'un travail décent, les enfants auront de meilleures chances d'aller à l'école et d'acquérir indépendance, respect, dignité ainsi que l'espoir d'un avenir meilleur.

Original moldave: M. CERESCU (employeur, République de Moldova)

La Journée mondiale contre le travail des enfants que nous fêtons aujourd'hui dans le monde entier est une excellente occasion pour la Confédération nationale des employeurs de la République de Moldova de réitérer son engagement devant cette auguste assemblée de prévenir et de lutter contre les pires formes du travail des enfants. Dans ce contexte, je voudrais formuler l'espoir que bientôt ce 12 juin ne sera plus qu'une date de commémoration, tout simplement parce que les pires formes du travail des enfants auront été éradiquées. Pour accélérer ce processus, nous pouvons compter sur un partenaire fiable, à savoir l'OIT.

Le soutien et l'assistance accordés par l'OIT aux organisations d'employeurs ont permis de faire adopter en décembre 2007, en République de Moldova, un code de bonne conduite à l'intention des employeurs pour l'élimination des pires formes de travail des enfants dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire. On doit ce document à l'initiative des employeurs de toutes les régions de la République de Moldova sous la houlette de la Fédération nationale des employeurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire et à l'appui du gouvernement et des syndicats. En d'autres termes, notre

Fédération des employeurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, qui est membre de la Confédération nationale, prend une part active dans la prévention et la lutte contre le travail des enfants en République de Moldova. Pour ce faire, elle recourt activement au dialogue social au moment d'élaborer des mesures spécifiques et de lancer un débat aux niveaux local et régional.

«La place de l'enfant est à l'école. Son travail doit être la lecture.» Voilà la devise de toute l'action que nous menons depuis 2005 dans le cadre du projet en vue d'éliminer le travail des enfants dans l'agriculture en République de Moldova. Cette devise s'inscrit parfaitement dans la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, dont le mot d'ordre est «l'éducation: la bonne réponse au travail des enfants». Pour réussir dans la vie, tous les enfants et adolescents – de Moldova ou d'ailleurs – doivent pouvoir bénéficier d'une éducation de qualité jusqu'au moment d'être en âge d'entrer dans la vie active. Une éducation de qualité représente la passerelle qui permet à l'enfant, une fois adulte, de faire son chemin dans la vie. C'est la prise de conscience du problème du travail des enfants qui permettra aux employeurs de la République de Moldova de trouver d'autres variantes à ce travail, là où il existe.

Afin qu'arrive le jour où cette Journée mondiale contre le travail des enfants n'aura plus de raison d'être, il nous faut rassembler aux niveaux national et régional pour lutter contre ce phénomène. Pour cela, il nous faut changer les mentalités et les comportements au sein de la société civile, notamment des employeurs, pour que les enfants ne soient pas considérés comme une main-d'œuvre bon marché, qui contribue à lutter contre la pauvreté des familles, mais comme les travailleurs qualifiés de demain, formés et capables d'apporter une solide contribution à l'évolution et au progrès de leur pays.

En attendant ce jour, nous avons le devoir de dire et de répéter que l'éducation est la meilleure réponse au problème du travail des enfants, et nous n'aurons de cesse que nos paroles soient suivies par des actes concrets et visibles.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je remercie les orateurs de leurs contributions qui témoignent des efforts importants réalisés pour éliminer le travail des enfants. Cela nous rappelle que beaucoup reste à faire pour réaliser notre objectif qui est d'éradiquer définitivement ce fléau.

Les diverses origines de nos orateurs prouvent l'universalité de notre engagement pour éliminer les pires formes de travail des enfants.

Il est judicieux d'avoir choisi le 12 juin pour célébrer la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, car nous avons ainsi l'occasion de marquer une pause pendant cette session de la Conférence pour réfléchir sur l'un des principes fondamentaux au travail, de nous rendre compte de la situation actuelle et de déterminer les grands défis auxquels nous devons faire face pour atteindre cet objectif. Cependant, les efforts de tous ceux qui participent à la Conférence vont bien au-delà de cette journée spéciale.

Je suis convaincu que vous penserez comme moi que garantir aux enfants, garçons et filles, et aux adolescents de nos pays, l'accès à l'éducation, qui leur offrira de meilleures possibilités professionnelles et un niveau de vie adéquat constitue un objectif prioritaire de notre programme d'action à l'échelle

nationale. C'est pourquoi je demande qu'il me soit permis d'exprimer en plénière mon opinion en tant que Ministre du Travail et du développement social du Panama, ce domaine entrant dans mon champ d'activité. Par exemple, en juin 2006, le Panama a approuvé le Plan national d'éradication du travail des enfants et de la protection des travailleurs adolescents, pour 2007-2011, qui consolide l'engagement du Panama signataire des deux conventions fondamentales de l'OIT, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Ce plan suppose un investissement important pour fournir des bourses, les parents étant dûment responsables de l'éducation de leurs enfants. Il prévoit des actions directes visant à retirer les garçons et filles des filières de travail des enfants, à garantir le respect de la législation nationale et en particulier de la réglementation spéciale de protection des travailleurs adolescents et à prévenir le travail des enfants.

La responsabilité de construire un avenir sans travail des enfants nous incombe à tous, que nous soyons des gouvernements, des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs, des communautés engagées, des mouvements populaires ou la population dans son ensemble. Nous devons travailler tous ensemble pour offrir un travail décent aux parents, une éducation de qualité à tous les enfants, garçons et filles, et de véritables opportunités aux jeunes.

Continuons la lutte pour atteindre nos objectifs en vue d'éradiquer le travail des enfants et pour défendre le droit que tous les enfants ont de profiter de leur enfance.

(M. Tabani prend place au fauteuil présidentiel.)

**DEUXIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION
DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS: PRÉSENTATION
DU RAPPORT DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE,
ET APPROBATION DES PROPOSITIONS
DE LA COMMISSION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. TABANI)

Nous allons passer à l'examen du deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 4C.

J'invite le bureau de la commission à venir à la tribune, à savoir M. Kirigua, président et rapporteur. M^{me} Horvatić, vice-présidente employeuse, et M. Edström, vice-président travailleur.

J'invite le président et rapporteur, M. Kirigua, à nous présenter ce rapport.

Original anglais: M. KIRIGUA (gouvernement, Kenya, président de la Commission de vérification des pouvoirs)

Je voudrais remercier les participants à la Conférence de l'honneur et de la confiance qu'ils m'ont témoignés ainsi qu'à mon pays, le Kenya, en m'élisant président de la Commission de vérification des pouvoirs au cours de cette session de la Conférence. C'est la première fois que j'ai l'honneur de présenter à la Conférence un bref aperçu des activités de la Commission de vérification des pouvoirs, dont le compte rendu complet des travaux figure dans les deux rapports de la commission, à savoir les *Comptes rendus provisoires* n°s 4B et 4C.

Cette année encore, la Commission de vérification des pouvoirs a eu une charge de travail extrême-

ment lourde, mais c'est presque déjà devenu la règle. Au cours de la présente session de la Conférence, la commission a traité 16 protestations dont elle a été saisie. Ces protestations portent sur les pouvoirs de délégués et de leurs conseillers accrédités à la Conférence et figurant dans la *Liste provisoire des délégations*, ainsi que sur l'absence de dépôt des pouvoirs de certains délégués employeurs ou travailleurs. La commission a également traité quatre plaintes portant sur le non-paiement des dépenses de délégués employeurs et travailleurs ainsi qu'une communication.

La commission a eu six entretiens – avec les auteurs des protestations et les gouvernements concernés – lorsqu'elle a constaté que les informations écrites n'étaient pas suffisantes et qu'il fallait soit plus d'informations, soit des éclaircissements. Certains des dossiers traités sont semblables à ceux examinés par la commission par le passé. Il s'agit notamment du cas de Djibouti, de la République islamique d'Iran, du Myanmar et de la République bolivarienne du Venezuela.

S'agissant de Djibouti, la commission recommande, conformément à l'article 26bis, paragraphe 7, des dispositions provisoires en matière de vérification des pouvoirs, du Règlement de la Conférence, que le suivi décidé par la Conférence l'année dernière soit prorogé d'une année. Cette recommandation se fonde sur le fait que la réponse du gouvernement aux requêtes antérieures qui lui ont été adressées par la Conférence était insuffisante, mais aussi sur le fait qu'une nouvelle protestation a été soumise concernant la situation syndicale particulièrement difficile dans ce pays. Notre proposition figure au paragraphe 13 du deuxième rapport et nous vous invitons à l'adopter.

S'agissant du Myanmar, la commission a également proposé de proroger le suivi décidé par la Conférence l'année dernière, compte tenu du fait notamment que le Myanmar n'a pas désigné de délégués travailleurs cette année afin d'éviter une protestation concernant une telle désignation. Ce cas illustre en particulier la façon dont le nouveau mandat confié à la commission pour connaître des protestations relatives aux carences en matière de désignation de délégués employeurs et travailleurs comble une lacune. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'échapper à la vigilance de la commission en ne désignant pas ces délégués. Plus particulièrement, je voudrais appeler l'attention de la Conférence sur le paragraphe 64 de notre deuxième rapport et vous inviter à adopter notre proposition figurant dans ce paragraphe.

Nous avons également décidé de proposer un suivi de la situation en République islamique d'Iran concernant la désignation de représentants d'organisations d'employeurs. La commission estime que le gouvernement n'a pas fait de progrès à cet égard depuis l'année dernière et considère que les protestations sont fondées sur des «allégations sérieuses et crédibles», et que la délégation des employeurs n'a pas été désignée conformément aux dispositions figurant dans la Constitution de l'Organisation internationale du Travail. Le gouvernement n'a pas dûment tenu compte des recommandations formulées l'année dernière, et la commission doit les lui formuler à nouveau. Sur ce point, j'appelle votre attention sur le paragraphe 55 du rapport et je vous invite à adopter notre proposition de suivi.

La République bolivarienne du Venezuela est le seul Etat Membre à l'encontre duquel des protestations ont été formulées tant par les employeurs que par les travailleurs. La commission est préoccupée par les protestations dont elle est saisie chaque année, et elle a formulé un certain nombre de suggestions pratiques concernant des mesures que le gouvernement pourrait éventuellement prendre à ce sujet. Compte tenu de ces éléments, la commission invite le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela à tenir compte des observations et des recommandations formulées afin de ne pas avoir à répondre à une demande d'informations émanant de la Commission de vérification des pouvoirs lors de la prochaine session de la Conférence.

Concernant les plaintes reçues pour non-paiement des frais de voyage et de séjour de délégués employeurs et travailleurs de la République démocratique du Congo, la commission a été informée après la publication du rapport que tous les membres de la délégation en question étaient déjà présents à la Conférence.

Une fois de plus, la commission invite les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à ne pas hésiter à consulter la base de données relative aux pouvoirs sur le site Web de l'Organisation internationale du Travail pour vérifier ces pouvoirs. Cette base de données fournit des informations historiques et actuelles utiles sur les travaux de la Commission de vérification des pouvoirs, et donne également des orientations utiles concernant les principes constitutionnels régissant la désignation des délégations tripartites.

Concernant la participation de déléguées femmes, la commission note avec préoccupation dans son premier rapport que les femmes sont insuffisamment représentées au sein des délégations nationales. L'objectif des Nations Unies, qui souhaiteraient une participation d'au moins 30 pour cent de femmes déléguées, est encore loin d'être atteint puisqu'à la présente session de la Conférence les femmes déléguées ne représentent que 25,7 pour cent. Dans ces circonstances, la commission exhorte une fois de plus non seulement les gouvernements mais également les employeurs et les travailleurs à intégrer davantage de femmes dans leurs délégations.

La commission tient à remercier la Commission du Règlement et la Conférence elle-même d'avoir adopté les dispositions provisoires en matière de vérification des pouvoirs en tant que partie intégrante du Règlement de la Conférence. La commission rappelle que c'est sur sa propre initiative que ces dispositions ont été proposées, et exprime par conséquent sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à leur adoption finale.

A la fin de son rapport, la commission formule des observations générales sur ses travaux. Il s'agit tout d'abord de la pratique consistant à autoriser les missions permanentes d'Etats Membres à Genève à venir prendre les badges de la Conférence pour la totalité des membres de leurs délégations tripartites. La commission reconnaît que cela facilite le processus d'enregistrement de leurs délégations, mais elle fait observer que cela crée un autre problème: celui des délégués qui sont automatiquement enregistrés en tant que participants à la Conférence, même si, en fait, ils n'y participent pas. Cela fausse généralement la base de calcul pour le quorum de la Conférence, en particulier aux fins des votes, et accroît la probabilité qu'un vote soit annulé ou différé,

faute d'avoir atteint le quorum requis. La commission recommande par conséquent d'avoir recours à cette pratique avec modération.

La commission est également préoccupée par le fait qu'un certain nombre de gouvernements ont répondu tardivement aux demandes d'informations. Une réponse a même été reçue après la fin des délibérations de la commission. La commission prie instamment les gouvernements de faire tous les efforts nécessaires pour que leurs représentants pleinement habilités à collaborer avec la commission s'assurent que les réponses des gouvernements soient reçues dans les délais.

En conclusion, je tiens à exprimer mes remerciements à mes deux collègues, M^{me} Lidija Horvatić, déléguée employeur de Croatie, et M. Ulf Edström, délégué travailleur de Suède, pour leur dévouement et pour l'esprit de coopération et de consensus qui a caractérisé nos délibérations cette année.

Enfin, permettez-moi de remercier le secrétariat, qui a travaillé sous l'égide très efficace et infatigable de M. Petrovic, pour son engagement, son efficacité et son excellent soutien technique.

Je vous remercie tous de votre confiance et vous souhaite le plein succès pour la fin des travaux de cette Conférence.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté son deuxième rapport à l'unanimité. La Conférence est invitée à en prendre acte et à approuver les propositions figurant aux paragraphes 13, 55 et 64 qui concernent les délégations de Djibouti, de la République islamique d'Iran et du Myanmar.

(La Conférence prend acte du rapport.)

(Les propositions sont approuvées.)

Avant de poursuivre, je voudrais remercier les membres du bureau de la Commission de vérification des pouvoirs pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Le secrétariat a apporté un appui très efficace à cette commission et, par conséquent, il mérite également nos remerciements.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant passer à la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original allemand: M^{me} COTMAN (ministre du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Slovénie)

Permettez-moi de remercier notre Directeur général, M. Juan Somavia, pour ce rapport excellent. Dans ce rapport, nous voyons recensés tous les défis auxquels nous sommes confrontés actuellement de par le monde. La Conférence internationale du Travail est donc une excellente occasion pour pouvoir procéder à l'échange de vues, d'idées et de bonnes pratiques.

A mon avis, la communauté internationale a saisi avec beaucoup de pertinence le concept de travail décent. Ce concept de travail décent est actuellement également utilisé aux niveaux national et régional.

La mise en œuvre du concept du travail décent a différents aspects. Lors de l'élaboration des politi-

ques, il faut tenir compte des conditions spécifiques des différents pays. Le concept important pour la Slovénie est le concept de flexicurité, à savoir une combinaison de sécurité et de flexibilité. En effet, ce concept permet à un maximum de personnes de relever le défi de la mondialisation. Grâce à différentes mesures, nous voulons créer des conditions qui permettent aux travailleurs de jouir d'une sécurité sociale adaptée mais, en même temps, on renforce la flexibilité du marché du travail.

En Slovénie, nous nous efforçons d'encourager des personnes qui n'ont pas de travail dans leur recherche de travail. Ceci nous a permis de réduire le nombre des chômeurs de longue durée mais également le nombre des chômeurs tout court. Il s'agit essentiellement de femmes, de personnes âgées ou de personnes peu qualifiées. Les mesures adoptées par le gouvernement de la Slovénie comportent surtout les aspects suivants: amélioration des possibilités d'emploi pour les groupes les plus vulnérables, formation et formation permanente des chômeurs et des travailleurs peu qualifiés, soutien financier pour les employeurs, programmes d'emploi, notamment dans les secteurs d'intérêt général, encourager les personnes âgées à reprendre une vie active et permettre aux différentes personnes de concilier la vie de famille et la vie professionnelle.

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter quelques exemples de ces bonnes pratiques tels que nous les appliquons en Slovénie. De tels projets ont été conçus très souvent grâce à l'aide de l'OIT.

Pour pouvoir garantir des conditions de travail décentes, au niveau international aussi, nous devons prendre les mesures adéquates. Le Directeur général a évoqué dans son rapport la crise financière internationale, le prix des produits alimentaires, le grand nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et le changement climatique. Dans ce contexte, tout le monde doit prendre sa part de responsabilité. Ceci concerne les individus, la société civile et les différents Etats. L'OIT peut jouer elle aussi un rôle clé en la matière. En effet, pratiquement tous les pays font partie de l'OIT et elle a des avantages comparatifs, comme le tripartisme et l'élaboration de normes internationales du travail.

Beaucoup de mesures et beaucoup d'initiatives ont déjà été prises en matière de travail décent. Je suis convaincue que, grâce aux projets, tel le programme national pour le travail décent, et grâce à la Déclaration sur la justice sociale et la mondialisation juste, nous faisons un pas dans la bonne direction.

Il importe pourtant de ne pas se reposer sur ses lauriers, de continuer à toujours promouvoir nos objectifs.

Je suis heureuse de pouvoir participer également à la discussion concernant le renforcement de la capacité de l'OIT. J'espère que le résultat de cette discussion permettra à notre Organisation d'être encore plus efficace dans un contexte mondialisé.

Original hongrois: M. VARGA (travailleur, Hongrie)

C'est la première fois que je participe à une Conférence de l'Organisation internationale du Travail. Par conséquent, c'est un honneur pour moi que de représenter les syndicats hongrois à cette prestigieuse Conférence.

Je voudrais remercier et féliciter l'Organisation internationale du Travail et, plus particulièrement, le Directeur général qui nous a présenté ce rapport mondial que nous considérons très franc, car il re-

flète fidèlement les principes de l'Organisation internationale du Travail mais s'attaque également à des questions essentielles qui intéressent tout particulièrement les travailleurs hongrois.

Nous adhérons de tout cœur aux observations du Directeur général, indiquant qu'il convient de réconcilier les intérêts dans le monde des relations professionnelles dans le cadre d'un forum tripartite; que les droits au travail et au salaire décent sont des droits humains fondamentaux et que les relations socio-économiques dans un monde en cours de globalisation sont des défis constants pour l'Organisation internationale du Travail si l'on veut donner naissance à un monde plus humain. Ces conclusions nécessitent la participation active de toutes les parties concernées et la coopération étroite des organisations internationales, continentales et nationales.

Le rapport est un bon exemple de l'excellent travail qui peut être fait par l'Organisation internationale du Travail. Les syndicats hongrois apprécient notamment tout particulièrement la fonction législative de l'Organisation internationale du Travail, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés, son attitude vigilante à l'égard de la mise en œuvre des droits à la liberté syndicale, son ton impartial et son intention de soutenir les efforts de tous les Membres de l'Organisation internationale du Travail et de tous les partenaires sociaux. L'augmentation des emplois ruraux et la réduction de la pauvreté sont elles aussi des questions d'actualité en Hongrie.

Le taux d'emploi moyen du pays, de 57 pour cent, est plutôt faible et le but est de parvenir à 70 pour cent d'ici 2010 pour répondre aux attentes de l'objectif de l'Union européenne qui a été fixé à Lisbonne. Nous partageons donc et faisons nôtres les observations du rapport préconisant que nous devons tous nous atteler à stimuler les régions qui ont pris du retard, à protéger et à aider à progresser les groupes et les couches sociales défavorisés en élevant le niveau d'éducation et en mettant en œuvre des programmes fondamentaux.

Les principales ambitions des syndicats hongrois portent notamment sur l'exigence d'un emploi accru, le renforcement de l'efficacité du travail et l'amélioration des compétences des travailleurs, car ce sont des éléments essentiels pour un emploi efficace de la main-d'œuvre; leur amélioration permettra également d'améliorer l'état de santé et l'espérance de vie des travailleurs. Nous sommes également convaincus que, pour améliorer la qualité de la vie, il faut déjà proposer une éducation de base de qualité, une formation professionnelle bien adaptée aux besoins du marché du travail et également un apprentissage tout au long de la vie. Par conséquent, les syndicats hongrois souhaitent mettre en place une société qui soit basée sur la connaissance. Nous sommes certains que nous ne pourrions aboutir à une société, une économie et un environnement durables, qu'en développant la population active. Malheureusement, nous ne pouvons faire état d'aucun progrès en la matière ces derniers temps.

En Hongrie, les tensions sociales ont augmenté, les salaires ayant baissé ou stagné en valeur réelle car il a fallu répondre au programme de convergence de l'Union européenne et, par conséquent, le gouvernement a alourdi de manière disproportionnée le fardeau qui pèse sur les travailleurs et les salariés.

Même si les institutions nationales de dialogue social fonctionnent en Hongrie, la réconciliation n'est souvent que formelle, car le gouvernement ne consacre pas suffisamment de temps à la préparation de réponses globales aux problèmes et questions soulevés.

Des questions d'une importance majeure – telles que la réforme de l'assurance maladie dans le cadre de la configuration du programme de convergence de l'Union européenne – ont été décidées en négligeant l'opinion des partenaires sociaux, ce qui explique également les tensions sociales.

La situation changeante a alourdi le travail des syndicats en matière de protection des intérêts. Même si le travail en équipe des confédérations syndicales dans les institutions nationales de réconciliation sociale est suffisant, la coopération doit toutefois être encore plus favorisée. Il faut également améliorer les activités de recrutement des syndicats, et renforcer et harmoniser le contexte de nos fonctions professionnelles.

Pour conclure, je voudrais remercier les syndicats hongrois pour toute l'aide et les encouragements qu'ils nous ont apportés, notamment grâce à ce qui a été fait par le bureau régional de l'OIT à Budapest qui apporte un soutien efficace pour protéger les intérêts des travailleurs dans le pays et dans la région. Il nous aide de manière efficace à approfondir l'activité démocratique et les partenariats sociaux équitables.

Original espagnol: M. GONZÁLEZ (employeur, République dominicaine)

La délégation des employeurs de la République dominicaine, représentée par COPARDOM, salue toutes les délégations qui participent à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail. Elle souligne l'importance des informations transmises par le Directeur général du BIT, M. Somavia, et de l'OIT, qui est la seule organisation internationale dont le mandat soit axé sur le monde du travail, et sur le tripartisme pour rechercher des accords sociaux équitables.

Toutefois, les mutations des dernières deux décennies, qui se sont traduites par la libéralisation des économies et l'ouverture des marchés, et les progrès de la technologie ont modifié les secteurs de la production et de l'industrie et entraîné des changements dans les marchés du travail et la création de postes de travail dans le secteur formel. C'est pourquoi l'OIT et les autres organisations multilatérales sont confrontées à de nouveaux défis.

Les employeurs de la République dominicaine sont favorables aux critères définis par l'Organisation internationale des employeurs, et considèrent que l'Organisation internationale du Travail est un organisme réactif et efficace pour fournir une assistance pratique aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs. Sa clairvoyance permet à l'Organisation d'accompagner ses mandants dans ce défi et de créer des emplois de meilleure qualité dans l'économie formelle, dans un monde au marché mondialisé.

Cela nous permettra, à partir du consensus tripartite, de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, à l'éducation et à la formation. Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin d'une organisation internationale du travail aux caractéristiques que je viens de définir.

En tant qu'employeurs socialement responsables, nous devons promouvoir et faire respecter la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions qui portent sur la liberté syndicale, la liberté d'association, la négociation collective, le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination.

Parallèlement, les employeurs doivent exiger dans cette enceinte que l'on respecte le droit d'égalité et d'équité en faveur de ceux qui participent à la concertation et au dialogue social. Il faut qu'il y ait un équilibre réel entre le gouvernement, les travailleurs et les employeurs, sans conflits d'intérêt entre les délégués des secteurs. Les conflits ont souvent lieu quand un secteur se fait représenter par les salariés d'un autre secteur, ce qui provoque des déséquilibres et des iniquités dans la prise de décisions. De plus, on peut mettre en doute dans ce cas la légitimité des représentants des parties au conflit. Ces situations représentent une véritable menace pour le tripartisme, pierre angulaire de l'OIT.

Pour empêcher cela, il est indispensable, en plus de la légitimité de la représentation, d'assurer l'accès libre et continu à l'information. Il n'est pas possible de susciter le dialogue et la concertation, et de définir des stratégies nationales si l'information n'est utilisée que par ceux qui la produisent et ceux qui la reçoivent, et si les autres parties n'y ont pas accès. De plus, cela a lieu dans des circonstances où il est obligatoire de la partager avec les autres partenaires sociaux.

Les employeurs dominicains souhaitent que l'Organisation internationale du Travail, en tant qu'entité créée pour accroître les capacités de ses mandants, réoriente ses programmes et ses politiques grâce à des initiatives qui renforcent les divers secteurs et leurs institutions afin que celles-ci puissent offrir les services dont leurs membres ont besoin.

Dans notre secteur, nous sommes convaincus que l'éradication de la pauvreté, grâce à la création de richesses, pourrait aboutir en promouvant des entreprises durables et compétitives, ainsi qu'une culture de l'esprit de l'entreprise fondée sur l'innovation, le développement, la croissance économique et l'engagement social.

Ce type d'initiatives auraient un impact positif sur des économies comme les nôtres, où le secteur informel représente plus de la moitié des emplois créés, secteur dans lequel les normes relatives au travail décent ne peuvent être appliquées.

La création d'emplois décents et de qualité suppose que, à l'échelle nationale, l'Etat consacre dans son budget davantage de ressources à l'éducation, à la santé et à la transformation de la production, dans des conditions équitables, et que les conditions nécessaires aux investissements et à la sécurité juridique soient renforcées. Ces éléments sont indispensables pour que l'épargne et l'investissement deviennent un cercle vertueux qui dynamisera les marchés du travail, et pour que la démocratie et le développement permettent d'accroître les libertés réelles dont jouissent les individus, comme l'a dit M. Amartya Sen, prix Nobel de l'économie et l'un des principaux concepteurs du développement humain.

Enfin, si nous voulons relever avec succès les défis que comporte aujourd'hui un monde plus agité et plus complexe, nous croyons que le moment est venu de repenser les moyens d'action de l'OIT, et de tout le système des Nations Unies. La paix ne

sera durable que si l'on promeut le bien-être de l'humanité. Ce bien-être se fonde sur le respect des politiques publiques et privées qui vont dans le sens de l'institutionnalité, de la transparence et de la création d'emplois dignes et durables. Il est nécessaire à cette fin de consolider le secteur des employeurs, car c'est lui qui crée des emplois.

Tout cela est possible, dans la mesure où une nouvelle culture de la coopération internationale est mise en place, une culture qui favorisera le développement de tous les secteurs, lesquels constituent le tripartisme et la concertation sociale. Les ressources de la coopération réorientées de la sorte contribueraient à appliquer des programmes qui soient favorables à tous les secteurs et la société en général. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions réaliser les objectifs du Millénaire et le développement humain.

Original anglais: M. SENEVIRATNE (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de la Main-d'œuvre, Sri Lanka)

Nous tenons à féliciter le Directeur général pour son rapport, d'une grande actualité face à la montée en flèche des prix des denrées alimentaires et des combustibles, des problèmes environnementaux et de nombreux autres défis à relever pour atteindre les objectifs du travail décent, les objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable.

Nous sommes parfaitement conscients du potentiel de transformation de la mondialisation, qui ouvre des possibilités de croissance économique par le biais de la technologie, d'investissements et d'échanges commerciaux.

Cependant, l'explosion des prix alimentaires, des produits de base et des produits essentiels met les gouvernements, la communauté internationale et tous les acteurs en demeure d'adopter des mesures d'urgence.

Sri Lanka, à l'instar de la plupart des pays en développement, est touché par la crise actuelle des denrées alimentaires, des combustibles et subit les conséquences du ralentissement économique.

Notre dépendance totale à l'égard des combustibles importés, le fait que l'agriculture soit soumise aux aléas météorologiques, la récurrence de désastres naturels sont autant de facteurs qui ont sérieusement mis à mal notre économie.

Avant l'adoption de politiques de libéralisation, les politiques de développement économique et social Sri Lanka visaient essentiellement le secteur rural. Avec l'avènement d'une économie ouverte, l'accent s'est progressivement déplacé du développement rural vers le développement urbain. La poursuite de notre objectif en matière d'autosuffisance alimentaire – objectif que nous avons presque atteint – est grandement compromise. Nous estimons par conséquent que nous devons revoir nos politiques de développement déséquilibrées et mettre en place des cadres de politique de développement en mesure de soutenir un développement équitable. Nous devons nous écarter des modèles de développement appliqués au cours du siècle dernier, rechercher des démarches différentes pour les problèmes actuels, car les réponses du siècle dernier ne peuvent plus aujourd'hui garantir la sécurité alimentaire, énergétique et un développement durable.

Comme le souligne à juste titre le Directeur général dans son rapport, nous devons nous attacher à intégrer une forte composante sociale dans les politiques économiques, et veiller parallèlement à ce

que les politiques sociales reposent sur une base économique solide.

Dans ce contexte, nous considérons l'Agenda du travail décent comme l'un des instruments les plus efficaces pour aider les Etats Membres de l'OIT à assurer cet équilibre entre le volet économique et le volet social.

A l'heure actuelle, Sri Lanka se concentre sur divers programmes de développement rural. Un programme national prévoyant la culture de toutes les terres arables du pays a été lancé.

Nous avons également un programme de développement des villages visant à moderniser le pays par la mise en place de centres de microcroissance selon des principes modernes. Avec les programmes de développement des infrastructures dans les villages, la création de centres de formation à l'informatique, il s'agit là des principales initiatives lancées par le gouvernement en matière de développement rural.

La politique nationale en matière de travail décent et le plan d'action de Sri Lanka lancé en 2006 s'attache à résorber l'essentiel des déficits de travail décent constatés dans le pays. Le gouvernement de Sri Lanka s'est engagé dès 2007 à consacrer chaque année une partie du budget national à ce problème.

Le cadre de développement qui a été mis en place pour la décennie 2006-2016 part du constat que le plus grand problème du pays est le degré élevé de pauvreté, les disparités régionales dues à la diversité des niveaux de croissance et de pauvreté, et la nécessité de créer des emplois pour les 2,8 millions de nouveaux entrants sur le marché de l'emploi au cours des dix prochaines années, en particulier s'agissant de jeunes ayant terminé leurs études, éduqués, des personnes marginalisées, des groupes vulnérables comme les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déplacées à l'intérieur même du pays.

Il faut également tenir compte des besoins particuliers des communautés travaillant dans les plantations, en matière de développement des ressources humaines, de logement et de parité hommes-femmes.

Les services d'emploi du pays ont été réorganisés et restructurés grâce à la création d'un système d'emploi et de placement appelé *Jobsnet*. Il est important de signaler qu'il s'agit de la première institution dans le domaine du travail qui opère dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Des cercles de recherche active d'emploi ont été créés au sein des divisions administratives du pays pour fournir des orientations et des conseils pour les carrières professionnelles, promouvoir le travail indépendant et les programmes d'emploi spéciaux destinés aux chômeurs des zones rurales.

Sri Lanka manque de ressources naturelles. Par conséquent, il doit utiliser avec efficacité ses rares ressources pour améliorer ses avantages concurrentiels et relever d'autres défis en matière de développement.

Sri Lanka met œuvre des programmes de productivité couvrant le secteur public et privé, les écoles ainsi que les communautés.

Un groupe de travail présidentiel a été mis en place pour renforcer davantage encore les programmes de productivité déjà en place.

Nous pensons également que le dialogue social et le partenariat tripartite sont importants pour trouver la solution à de nombreux problèmes aux niveaux national et régional, et sur les lieux de travail. Des

programmes sont en cours, visant à promouvoir le dialogue social sur les lieux de travail aux niveaux régional et national. Venant s'ajouter au mécanisme national de dialogue social, des conseils régionaux de consultations professionnelles ont été mis en place.

Un institut national d'études sociales a également été créé pour permettre aux partenaires sociaux de participer au dialogue social. Récemment, Sri Lanka a réalisé une avancée majeure en mettant en place un mécanisme de règlement des litiges dans le secteur public grâce au dialogue lancé avec les syndicats du secteur public.

Original anglais: M. HOSEK (vice-ministre de la Politique sociale, des Affaires sociales et de la Politique familiale, République tchèque)

Pour commencer, permettez-moi de féliciter le Directeur général de son rapport très intéressant sur le travail décent et les défis stratégiques à venir. Je constate avec plaisir qu'il reflète la réalité économique et la réalité des entreprises dans le monde actuel.

La pertinence de l'OIT, de ses normes internationales du travail et de l'assistance technique qu'elle apporte à nos mandants ne saurait être renforcée si l'on ne tient compte des défis qui nous attendent.

Comme l'a dit le Directeur général à plusieurs reprises, il ne peut pas y avoir de travail décent s'il n'y a pas de travail. Les chômeurs se trouvent très souvent dans une situation où ils sont privés pas simplement de travail décent, mais également d'une vie décente.

Globalement, le rapport montre de manière convaincante que la mondialisation joue un rôle important, non seulement pour la croissance économique, mais aussi pour la croissance de l'emploi et pour le déclin de la pauvreté. D'un autre côté, il met en garde contre certains aspects qui risquent d'aggraver les déséquilibres socio-économiques.

Par conséquent, je pense qu'il est nécessaire de poursuivre le dialogue avec d'autres organisations internationales pour rapprocher des points de vue différents, renforcer la cohérence des politiques au niveau international, et aussi pour permettre aux différents acteurs d'échanger des avis et des données d'expérience.

Comme je l'ai déjà dit, le travail décent est indispensable pour une vie décente. Dans son rapport, le Directeur général place le travail décent dans la perspective du cycle de vie, qui reflète l'évolution des besoins et des préférences, pas simplement du travailleur lui-même, mais également de sa famille.

Le gouvernement de la République tchèque est en train de renforcer les moyens de concilier travail et responsabilités familiales. Pour donner aux parents la possibilité de choisir et les aider dans leur décision, le gouvernement s'est fixé plusieurs objectifs: premièrement, assouplir les dispositions régissant les congés de maternité et les congés parentaux, et renforcer le rôle du père dans l'éducation des enfants; deuxièmement, améliorer le système d'aménagement des horaires de travail, et inciter les employeurs à recruter les personnes qui ont des enfants; et troisièmement, développer les services aux familles et les services de garde des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans, y compris en confiant les enfants à des personnes autres que les parents.

S'agissant de la flexibilité en matière de congé parental, le gouvernement a introduit un système plus souple de répartition des allocations parentales et

aussi d'utilisation des congés parentaux. Un parent qui s'occupe d'un jeune enfant peut choisir entre trois possibilités, selon la durée du congé parental pour laquelle il opte, celle-ci se situant entre deux et quatre ans. Les allocations mensuelles varient, mais la somme totale qui est versée pendant le congé parental est la même. L'objectif est d'aider les parents à décider quel est le meilleur moment pour reprendre le travail.

Le gouvernement de la République tchèque pense que les changements déjà introduits et ceux qui sont en préparation aideront grandement les parents à concilier leurs obligations professionnelles et leurs responsabilités familiales, à accéder à un travail décent et à une vie décente, dont l'éducation des enfants constitue un élément de la plus haute importance.

(M. Louh prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. MASEMENE (ministre de l'Emploi et du Travail, Lesotho)

Je souhaite remercier le Directeur général des rapports qu'il a présentés et qui portent sur des questions cruciales soulevant de graves problèmes tant pour l'OIT que pour l'ensemble de la planète. Ces documents paraissent alors que le monde traverse une crise alimentaire. Au Lesotho, comme dans tous les pays d'Afrique avant la colonisation, l'agriculture était le moyen de subsistance principal. Maintenant toutefois, le pays est intégré dans l'économie de marché, l'économie monétarisée. L'Afrique connaît la misère alors même qu'elle regorge de ressources humaines, naturelles et culturelles.

Plus de 60 pour cent des hommes aptes au travail ont dû quitter le Lesotho pour aller en Afrique du Sud comme travailleurs migrants, laissant la gestion du pays et de l'agriculture aux femmes et aux enfants. L'environnement du pays est très dégradé, les sols sont fortement érodés et le Premier ministre a publié un long rapport par l'intermédiaire du ministère des Forêts sur ce problème.

L'importance attachée à l'emploi dans les zones rurales et le travail décent conforte ce qui a été réalisé dans le cadre de l'Agenda du travail décent et les programmes de développement nationaux, y compris au Lesotho. Le développement des petites et moyennes entreprises examiné lors de la 96^e session de la Conférence internationale du Travail contribue beaucoup à la création d'emplois.

Il est primordial de considérer l'emploi dans les zones rurales comme une priorité car si l'on y crée des emplois l'exode rural sera enrayé et les familles ne seront plus séparées car les couples travailleront ensemble. Le fait de travailler loin de chez soi peut amener à avoir de multiples partenaires sexuels. Il faut éradiquer les préjugés traditionnels dont souffre le travail agricole. Les étrangers finissent souvent par travailler dans les zones rurales, et si les villes sont dotées de bonnes infrastructures et de moyens de communication, les zones rurales sont souvent difficilement accessibles.

J'espère sincèrement que l'OIT réactivera la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et que ce modèle sera reproduit dans d'autres régions africaines afin qu'ensemble nous puissions trouver des solutions au problème de l'emploi.

La question de la production alimentaire ne peut être résolue qu'en adoptant des stratégies adéquates,

en investissant dans la formation des travailleurs agricoles et en encourageant la participation des intéressés. Les gouvernements et les partenaires sociaux, les organisations et les syndicats doivent travailler ensemble pour trouver des solutions. Les gouvernements ont besoin d'être aidés pour s'acquitter de leurs responsabilités et promulguer des lois relatives à la participation afin que les habitants des zones rurales puissent eux aussi trouver un emploi. Les gouvernements doivent consentir des investissements dans les infrastructures car les zones rurales sont difficiles d'accès au Lesotho comme ailleurs.

Je remercie le Directeur général d'avoir dirigé l'Organisation jusqu'à ce jour et du soutien apporté aux divers programmes en cours qui, je l'espère, se poursuivra. Nous formons le vœu que le Directeur général soit reconduit dans ses fonctions et que l'Afrique soutiendra un homme de sa qualité. L'OIT doit continuer à faire entendre la voix des sans-voix et à donner du pouvoir à ceux qui n'en ont pas dans le domaine social. Je souhaite également exprimer ma gratitude pour le projet financé par l'OIT concernant la sécurité sociale des immigrants et la formation des dirigeants. Ce programme contribuera beaucoup au succès du programme par pays du Lesotho et d'autres programmes dans le monde entier.

Original allemand: M. BRANDNER (secrétaire d'Etat parlementaire, ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, Allemagne)

Cette Journée mondiale de la lutte contre le travail des enfants nous rappelle que le monde, dans les domaines économique, social et écologique, se trouve à la croisée des chemins. La mondialisation de l'économie offre de nouvelles possibilités de croissance grâce aux technologies, à l'investissement et au commerce. En revanche, se pose, avec de plus en plus d'acuité, la question de la qualité de la croissance économique et de ses effets sur la cohésion sociale et la stabilité socio-économique.

Nous constatons, dans le monde entier, une augmentation des inégalités, non seulement entre les Etats et les régions, mais aussi à l'intérieur des Etats et pratiquement aucun pays n'échappe à cette règle. Ce n'est pas une nouveauté. Nous observons cette évolution depuis des années et c'est pour cela que nous sommes, dans le cadre de nos discussions au sein de l'OIT, mais aussi au sein d'autres instances pertinentes, toujours employés à promouvoir une mondialisation juste qui inclut la dimension sociale.

La mondialisation a besoin de cette dimension sociale. Seule une mondialisation complétée par le progrès social apporte des avantages durables aux pays industrialisés et aux pays en développement. Les participants au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G8, présidé par l'Allemagne, ont reconnu cet état de fait. Mais il nous faut admettre, en toute honnêteté, que nous sommes encore loin du but.

Je partage pleinement l'avis du Directeur général, selon lequel l'Agenda du travail décent a contribué utilement à orienter la politique de nombreux pays vers une application plus stricte des principes et des droits fondamentaux au travail. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de possibilités d'emplois par le biais de marchés du travail intégrés, nous avons besoin d'institutions du marché du travail efficaces qui concilient la sécurité des travailleurs et la flexibilité dont ont besoin les entreprises.

Pour ce faire, nous avons besoin d'un système global et efficace de protection sociale.

Au niveau européen, nous discutons de ce concept sous la rubrique «Flexicurité». Pour les entreprises, cela signifie qu'elles doivent davantage investir dans les qualifications et les compétences de leurs employés. Cette question figure d'ailleurs à l'ordre du jour de notre Conférence de cette année. Pour les travailleurs, cela signifie que, au-delà de la garantie d'un emploi sûr, ils puissent bénéficier aussi de la possibilité de changer d'emplois et que la transition vers de nouvelles relations du travail s'effectue sans heurt.

Des stratégies actives du marché du travail, une formation tout au long de la vie et un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi, des contrats de travail raisonnables, une protection sociale appropriée, l'égalité des chances pour tous et l'égalité de traitement entre hommes et femmes, tels sont les éléments clés de ce modèle de flexicurité.

S'agissant de la dimension sociale de la mondialisation, nous avons besoin, parallèlement à un partenariat social dynamique, d'entreprises socialement responsables. Les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises multinationales doivent s'engager en matière de responsabilité sociale, un engagement qui va au-delà de la simple application des normes juridiques et des normes minimales et tient compte de manière équilibrée des aspects sociaux, économiques et environnementaux. Ainsi les entreprises peuvent contribuer de manière importante au développement durable de nos sociétés.

Le gouvernement allemand appuie de façon explicite la responsabilité sociale des entreprises aux niveaux national et international. Nous sommes en faveur de l'application de ces principes, également dans le cadre du Processus de Heiligendamm entre les Etats du G8 et du G5.

Il nous faut aussi davantage tenir compte de la dimension écologique quand nous parlons du monde du travail. Il existe une complémentarité de plus en plus grande entre la croissance, l'emploi productif et de bonnes relations du travail. Le monde du travail, dans le cadre des changements climatiques, nécessite de prendre des mesures complexes et socialement responsables au niveau tripartite. Nous accueillons donc avec satisfaction la stratégie de l'OIT concernant les emplois verts, qui a été appuyée énergiquement par les ministres du travail et de l'emploi du G8 sous la présidence japonaise.

Notre tâche, sur le plan politique, consiste, dans le cadre de la mondialisation et du progrès technique, à offrir des possibilités égales pour tous. Si nous voulons rester crédibles, ceci vaut pour le secteur formel et le secteur informel. Pour ce faire, nous avons besoin de l'OIT, du dialogue social et aussi d'une meilleure collaboration entre toutes les parties prenantes, qui soit axée sur des questions d'intérêt commun et des buts sociaux et économiques.

Ces objectifs qui sont les nôtres et ont été formulés par vous, Monsieur le Directeur général, dans votre rapport, ne sont pas contradictoires, ils sont complémentaires.

Nous avons besoin d'une politique cohérente aux niveaux national et international ainsi qu'au niveau multilatéral. L'OIT apporte ici une contribution essentielle.

La reconnaissance politique de l'OIT et l'appui des pays à son programme en faveur du travail décent dans les instances internationales et régionales

sont massifs. L'Agenda du travail décent a trouvé une acceptation politique au niveau mondial, et l'événement le plus marquant en la matière a été la décision prise cette année par la Conférence internationale du Travail d'adopter la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Le gouvernement allemand vous soutient, M. Somavia, dans vos initiatives en faveur du travail décent dans le contexte de la mondialisation, et je tiens à cette occasion à indiquer de façon expresse que nous appuyons également votre candidature pour un deuxième mandat, et je me permets de vous annoncer déjà que nous voterons une nouvelle fois pour vous cet automne.

M. SPIDLA (*représentant, Union européenne*)

Je tiens avant tout à féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette Conférence. Je voudrais également saluer M. Somavia, Directeur général du BIT, pour son excellent rapport sur le travail décent et les défis stratégiques à venir.

Son travail pointe admirablement bien les défis qui se dressent devant nous. Il se distingue également en plaçant ces défis dans un contexte réaliste, et en cernant les perspectives d'action pour l'OIT, pour les autorités publiques à tous les niveaux et pour les partenaires sociaux.

Nous avons tous le devoir de promouvoir le travail décent. Nous devons le faire dans un contexte délicat, marqué par des changements cruciaux, souvent de grande ampleur. Je pense à la mondialisation, qui s'accompagne de l'accélération des échanges commerciaux, mais aussi de changements rapides pour les travailleurs, tels qu'une concurrence accrue en termes de main-d'œuvre, des exigences de flexibilité toujours plus grandes, des restructurations et des délocalisations; je pense aux changements démographiques, à l'évolution technologique, au changement climatique.

Dans ce contexte, il paraît indispensable de renforcer la coopération internationale pour le développement d'une dimension sociale de la mondialisation. Nous devons faire reculer les déséquilibres qui en découlent dans le domaine social.

L'Union européenne compte aujourd'hui 27 pays membres et autant de cultures, de points de vue et d'appréhensions, de questions liées à la situation des travailleurs. Dans cette Europe élargie, beaucoup de citoyens ont gagné de nouvelles opportunités, des choix plus larges, de meilleures conditions de vie et de travail qu'auparavant. Mais, en même temps, cette Europe de la diversité se traduit par des inégalités plus grandes. Trop de citoyens vivent dans la pauvreté et la précarité. Nous avons fait le choix d'agir en misant sur une approche ambitieuse qui s'appuie sur plusieurs piliers à la fois.

Notre action mêle à la fois l'économie, le social et l'environnement, le tout dans une optique d'agir aussi pour nos enfants pour un développement durable. Nos sociétés ont besoin plus que jamais de politiques efficaces pour répondre aux besoins des citoyens, en termes d'emploi, de social et d'égalité des chances pour tous.

La modernisation des marchés du travail dans l'Union européenne passe par la mise en œuvre d'une approche intégrée – que nous appelons la flexicurité – qui combine flexibilité et sécurité.

Je suis heureux de constater que le BIT, et plus largement l'OIT, s'intéresse à cette approche inté-

grée, aux différentes composantes de la flexicurité et au rôle des partenaires sociaux.

L'Union européenne et l'OIT œuvrent en poursuivant le même objectif. Cela s'en ressent régulièrement dans nos travaux. L'illustration de cette communauté d'objectifs est visible dans les conclusions de la Conférence internationale du Travail sur l'amélioration des aptitudes professionnelles.

Je vois qu'il existe une excellente base pour renforcer notre coopération entre la Commission européenne et l'OIT. Nous devons nous servir de ce tremplin pour travailler ensemble à mieux faire se rencontrer les qualifications des travailleurs et les besoins du marché du travail présent et à venir.

Je tiens également à saluer vos conclusions sur l'emploi rural. Il s'agit d'un cadre d'action engageant, qui dessine de meilleures perspectives à celles et ceux qui pourraient se lancer dans l'agriculture.

Nous devons encore faire des efforts en faveur de l'emploi et du travail décent dans ce domaine, dans les pays industrialisés et les pays en développement. L'Union européenne et l'OIT partagent également un engagement fort pour les enfants.

C'est aujourd'hui la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, et je voudrais en profiter pour vous informer que la Commission européenne et les Conseils ont adopté récemment une stratégie qui promeut le droit des enfants au niveau externe. La lutte contre le travail des enfants en fait partie.

Enfin, je voudrais vous faire part d'un projet de la commission qui me tient à cœur. Le 2 juillet prochain, nous allons présenter un agenda social renouvelé. Ce nouvel élan regroupera toute une série de nouvelles mesures afin de répondre davantage aux nouvelles réalités sociales à travers trois axes: des opportunités pour tous, une égalité axée pour tous et une solidarité forte à la base de la cohésion sociale.

Cette grande initiative comportera aussi une dimension externe. L'agenda renouvelé fera état du suivi de la mise en œuvre de notre commission en 2006 sur le travail décent, et appellera les Etats Membres à ratifier les conventions de l'OIT.

Dans le contexte d'une économie mondialisée, nous ne pouvons plus faire de distinction entre les politiques internes et les politiques externes. Si nous recherchons l'efficacité, nous avons pour devoir de combiner ces deux aspects, et c'est particulièrement vrai pour l'emploi et le social.

L'OIT reste un instrument incontournable pour faire avancer la dimension sociale de la mondialisation. Nous le constatons encore avec le projet de Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, et je souhaite féliciter toute la Conférence pour cette réussite. Le consensus que vous avez réussi à construire est le résultat d'un dialogue exemplaire dont nous pouvons être fiers.

L'Union européenne s'est fortement engagée dans ce dialogue. Nous avons réussi à travailler dans d'excellentes conditions pour développer notre coopération et un dialogue politique nourri sur l'emploi, le social et, en particulier, sur le travail décent.

En guise de conclusion, je voudrais rappeler la nécessité de travailler ensemble. Nous avons à présent de nouveaux moyens pour aller vers de meilleures conditions de travail et vers une généralisation du travail décent.

Ce n'est pas le moment de faiblir et de baisser la garde. Au contraire, nous devons redoubler d'efforts, parce que la situation des travailleurs n'attendra pas que nous soyons prêts pour accueillir favorablement nos déclarations. L'Union européenne continuera de jouer un rôle actif au sein de l'OIT.

Original portugais: M. FERNANDES SALGUEIRO
(employeur, Portugal)

Dans le rapport du Directeur général du BIT intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir*, il est dit que l'Agenda du travail décent est l'idée centrale du rapport, qui traite de quelques-uns des grands défis stratégiques que doit aujourd'hui affronter l'OIT, et que «ce rapport et le rapport de l'année dernière mettent en évidence certains problèmes clés sur lesquels nous devons réfléchir et dont nous devons débattre alors que nous préparons notre cadre stratégique politique pour 2010-2015. Le Directeur général invite tous les mandants de l'OIT à exprimer leurs opinions et leurs idées pour guider l'action de l'Organisation à la fois dans l'immédiat et jusqu'au milieu de la prochaine décennie.

Nous prenons note de la grande préoccupation du Directeur général pour l'Agenda du travail décent, une préoccupation que les employeurs partagent. Les employeurs jugent néanmoins essentiel d'accorder aussi la priorité voulue à d'autres questions – économie informelle, flexibilité et renforcement des conditions favorables à la création et à la croissance des entreprises. Il est vrai que le Directeur général évoque ces questions dans son rapport, mais il ne le fait pas de façon satisfaisante. A propos de l'économie informelle, par exemple, le rapport parle de croissance et dit que la création d'emplois se fait davantage dans ce secteur que dans l'économie formelle. Cependant, il n'est quasiment rien dit de ce qui doit être fait concrètement pour attaquer efficacement cette grave question.

La flexibilité évoquée dans le rapport, devrait occuper une place centrale dans le programme de l'OIT. Dans le contexte économique mondial, où les exigences faites aux entreprises sont toujours plus nombreuses et variables, les entreprises doivent avoir une capacité d'adaptation rapide, tant dans la structure de leurs effectifs que pour l'organisation des horaires de travail et la mobilité du personnel.

Troisièmement, comme nous l'avons déjà dit, il est essentiel de garantir des conditions favorables à la création et au développement des entreprises, pour ce qui est en particulier du régime fiscal et de la paperasserie. N'oublions pas que ce sont les entreprises qui créent des emplois et de la richesse et qu'elles sont, par conséquent, le moteur de l'économie.

Il y a deux autres aspects sur lesquels nous voulons insister car ils devraient avoir une importance fondamentale dans le cadre stratégique pour 2010-2015. D'une part, l'OIT doit veiller constamment à ce que ses normes soient réalistes, adaptées et applicables, sinon elles ne seront pas ratifiées ou bien, si elles le sont, elles ne seront pas appliquées de manière satisfaisante.

L'OIT doit être dotée de moyens efficaces et fiables pour mesurer en temps voulu les conséquences socio-économiques – en termes de croissance et d'emploi – des normes du travail. Mais, et cet aspect n'est pas moins important, elle doit mettre en place des mécanismes permanents de révision des

normes du travail, lorsqu'une telle révision est nécessaire en raison de l'évolution toujours plus rapide des réalités économiques et sociales.

D'autre part, il est indispensable que l'OIT fixe clairement la hiérarchie de ses priorités. Dans les documents du BIT, on lit constamment que les moyens financiers manquent pour faire tout. C'est là une bonne occasion de recentrer les activités en tenant compte du mandat de l'OIT, clairement centré sur le monde du travail. Il y a d'autres institutions pour s'occuper du reste.

Pour parler concrètement de mon pays, je voudrais dire que le Code du travail est en cours de révision. Des thèmes comme la rationalisation de l'emploi, l'adaptation des horaires de travail aux variables extrêmement dynamiques du marché du travail, sont essentiels pour la compétitivité – et même pour la survie – des entreprises et, par conséquent, pour la relance de l'économie. Cette réalité ne concerne pas exclusivement le Portugal.

Il y a cependant une chose qui concerne spécifiquement notre pays: la nécessité d'assouplir et actualiser la négociation collective. Dans les autres Etats de l'Union européenne, de manière générale, l'actualisation des contrats collectifs de travail est souhaitée par tous les partenaires sociaux, mais au Portugal, cela est extrêmement compliqué, voire impossible. On ne peut considérer comme réaliste, quand de profonds changements socio-économiques se produisent dans le monde, de défendre l'immobilisme et des privilèges obtenus dans des conditions très différentes et beaucoup plus stables.

Nous devons reconnaître que les pays ne vivent pas isolés, que les transformations qui se produisent sur un continent vont rapidement toucher les autres continents, et qu'il n'est pas possible de s'en tenir à des habitudes ou à des procédures que l'évolution toujours plus rapide au niveau international rend injustifiables et non viables.

Original anglais: M. NGATJIZEKO (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Namibie)

Le peuple namibien aspire à bénéficier, lui aussi, des fruits de la mondialisation, pour accéder à un niveau de vie décent dans un climat de paix. Les Namibiens ont la chance de vivre dans un pays en paix, mais le gouvernement de la République, comme bien des gouvernements ici représentés, se débat dans de grandes difficultés – la pauvreté, le chômage et les inégalités – pour réserver un sort meilleur aux générations futures.

Dans l'excellent rapport du Directeur général et dans les questions examinées par les commissions à la présente Conférence – en particulier, l'emploi rural, le développement des compétences et le renforcement de l'OIT –, nous avons trouvé des idées et des pistes pour relever le redoutable défi qui se pose.

Les tendances actuelles dans les négociations actuelles de l'OMC concernant le commerce international engendrent énormément d'incertitudes pour les pays en développement.

Nous devons relever le défi de la perte de revenus liée à la réduction des tarifs douaniers et à l'arrivée de nouveaux produits agricoles très fortement subventionnés, qui risquent de saper les projets nationaux de développement des industries agricoles locales. Ceci peut avoir une incidence néfaste sur l'emploi rural et sur le prix des denrées alimentaires.

Nous devons absolument promouvoir la production locale, dans l'intérêt de notre développement économique, et pour pouvoir créer en même temps des emplois durables. L'ouverture des marchés à des produits étrangers compromet les potentialités d'industrialisation des pays en développement.

Nous attendons beaucoup de l'OIT, que nous voudrions voir jouer un rôle plus dynamique auprès d'autres institutions multilatérales afin de trouver des solutions pragmatiques et novatrices permettant de maximiser les avantages de la mondialisation et de gérer et atténuer les menaces et les instabilités qu'elles génèrent.

Le concept du travail décent est très bien passé en Namibie. Il traduit l'aspiration de notre peuple à travailler dans de bonnes conditions et à avoir un niveau de vie décent. Je voudrais exposer brièvement comment notre gouvernement met en œuvre l'Agenda du travail décent.

Nous sommes sur le point de promulguer une nouvelle loi du travail qui prévoit un nouveau système de prévention et de règlement des différends. L'objectif est de renforcer et de moderniser les relations professionnelles, la négociation collective et le tripartisme; d'améliorer les conditions d'emploi de base afin de relever le niveau de vie des travailleurs les plus vulnérables; et de durcir les dispositions relatives au travail des enfants, au travail forcé, à la discrimination, au harcèlement sexuel, à la liberté syndicale.

Je tiens à remercier l'OIT de son assistance pour l'élaboration de cette législation avec le soutien du gouvernement helvétique et, plus récemment, par le biais du Programme pour le renforcement de l'administration du travail en Afrique australe (SLASA).

Je voudrais également remercier l'OIT et le ministère du Travail des Etats-Unis pour l'assistance qu'ils nous ont apportée dans l'élaboration d'un projet de plan d'action pour l'élimination du travail des enfants par le biais du programme intitulé *Towards the Elimination of the Worst Forms of Child Labour*. Nous allons maintenant passer à des actions concrètes pour réaliser les objectifs fixés sur cette ligne.

Merci aussi à l'OIT pour l'assistance qu'elle apporte au gouvernement namibien et à ses partenaires sociaux pour élaborer le programme en faveur du travail décent pour la Namibie, qui devrait renforcer notre action en faveur des priorités de développement national, alignées sur les objectifs stratégiques de l'OIT.

Avec 36,7 pour cent de chômage, nous avons l'indice de concentration de Gini le plus élevé au monde. Nous avons mis la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté au centre de notre plan de développement. Notre gouvernement a reconnu qu'il doit optimiser la cohérence des politiques et la coordination des programmes entre les différents ministères – économie, questions sociales, éducation – si nous voulons favoriser la croissance économique et de l'emploi. Les priorités stratégiques de la Namibie sont le développement rural, la réforme du régime foncier, les financements, les technologies des communications, le développement des compétences, la promotion des PME, le microcrédit et les projets de travaux publics.

Notre gouvernement a également décidé de mettre en procédure accélérée ses projets visant à mettre en place une Commission nationale de la création d'emplois et un centre productif national tripartite,

ainsi qu'à déposer un projet de loi sur les services de l'emploi pour permettre au gouvernement de mettre en correspondance les besoins du marché du travail et les filières d'études et de formation professionnelle.

Dans le domaine de la protection sociale, le parlement vient de donner son feu vert à l'introduction d'allocations sociales universelles, d'une prise en charge des frais d'inhumation pour les personnes âgées ou handicapées, et il est prévu de créer une caisse de pensions nationale, une caisse nationale de couverture médicale sous l'égide de la commission de la sécurité sociale. Celle-ci travaille également à élargir ses réseaux et à toucher le secteur informel, aussi bien les salariés que les travailleurs indépendants, pour leur permettre de bénéficier des avantages de sécurité sociale: maternité, congé maladie, capital décès et prise en charge des frais d'inhumation.

Je tiens à rappeler ici que nous appliquons toutes les résolutions de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, qui s'est réunie à Addis-Abeba pour débattre sur le sort des travailleurs palestiniens et sur la crise alimentaire mondiale, et je veux croire que cette Conférence et d'autres manifestations organisées sous les auspices de l'OIT maintiendront ces questions à leur ordre du jour jusqu'à ce que soient trouvées des solutions durables.

M. GUIRO (*travailleur, Sénégal*)

Il me plaît de prendre la parole à l'occasion de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail au nom des travailleurs du Sénégal.

Permettez-moi à l'entame de mon propos de féliciter Monsieur le Président pour sa nomination à la tête de la Conférence, ainsi que ses adjoints et membres du Bureau.

Je voudrais également adresser mes félicitations à Monsieur le Directeur général pour la pertinence de son rapport, la parfaite organisation de cette présente session mais aussi pour le dynamisme et les avancées qu'il a su imprimer à l'Organisation internationale du Travail.

En effet, Monsieur le Directeur général, vous avez raison de parler de défis mondiaux tant l'humanité est confrontée à divers problèmes caractérisés par une mondialisation inéquitable, avec ses conséquences dramatiques pour les peuples au niveau de toutes les régions du monde.

La crise mondiale aggravée par le renchérissement du coût du baril du pétrole n'a fait qu'accentuer les tendances de la pauvreté malgré des multiples efforts fournis par les populations, particulièrement en Afrique.

S'il est vrai que le risque de ne pas atteindre les objectifs de développement a un lien avec la mauvaise redistribution des fruits de la croissance, la réduction de la pauvreté doit figurer en bonne place parmi les priorités des objectifs du Millénaire pour le développement et un engagement de la communauté internationale est nécessaire pour relever ce défi.

La crise alimentaire mondiale constitue l'une des conséquences de ce déséquilibre, dont les populations africaines, confrontées à des problèmes sociaux de tous ordres, sont les principales victimes.

C'est pourquoi un sursaut est nécessaire pour créer des conditions de stabilité de l'économie mondiale, qui permettraient la création d'emplois,

l'augmentation de la production et de la productivité.

L'émergence du concept de gouvernement mondial, pour une mondialisation plus juste et équitable, devrait favoriser un travail décent pour tous, pour un développement durable au profit des travailleurs et des travailleuses et de leurs familles.

Dans beaucoup de pays, les travailleurs perçoivent des rémunérations dérisoires qui ne leur permettent aucunement de vivre avec leurs familles, et la grande majorité d'entre eux ne bénéficient pas d'un minimum de couverture sociale.

La recrudescence des conflits qui résultent des violations des droits des travailleurs ne peut trouver de solution que dans la capacité des Etats à jouer pleinement leur rôle de protecteur des plus vulnérables.

Le déficit de création d'emplois et la fermeture de plusieurs unités de production en Afrique ont fait basculer des milliers de travailleurs et de travailleuses, particulièrement les jeunes et les femmes, dans le secteur informel.

En dépit de la volonté exprimée par les pouvoirs publics de restructurer ce secteur grand pourvoyeur de main-d'œuvre, ces travailleurs et travailleuses souffrent encore d'une absence totale de couverture sociale.

Les gouvernements sont interpellés face à ces défis de restructuration et de prise en charge de cette frange importante de la population évoluant dans l'économie informelle.

Sous ce rapport la mise à disposition de moyens conséquents aux inspecteurs et contrôleurs du travail, pour garantir le respect des dispositions de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, est d'une extrême nécessité.

A cet égard, l'OIT doit apporter un appui spécifique aux gouvernements afin que les inspecteurs du travail soient plus utiles et mieux motivés.

Soixante ans après l'adoption de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, beaucoup de travailleurs et de travailleuses ne jouissent toujours pas de la liberté syndicale dans la mesure où certains Etats refusent encore de la ratifier et d'autres ont beaucoup de difficultés pour rendre effective son application.

La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, constituent la sève nourricière de notre Organisation tripartite. C'est la raison pour laquelle nous devons accroître notre vigilance, pour veiller au respect de leurs dispositions qui favorisent le renforcement du dialogue social.

Pour un dialogue fructueux, s'appuyant sur des partenaires représentatifs et crédibles, nous devons ouvrir le débat sur l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, au regard des constats relevés dans certains pays, notamment en Afrique.

En effet, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, doit aider les travailleurs à mieux renforcer leur organisation mais ne doit nullement créer les conditions d'un affaiblissement de leur représentation par une prolifération excessive des organisations syndicales.

L'unification des travailleurs au plan mondial est un exemple à méditer.

Notre pays, le Sénégal, a une longue tradition de dialogue social qui s'est enrichie d'un instrument de renforcement du cadre de concertation.

En effet, le gouvernement, les employeurs et les travailleurs, ont signé une charte nationale du dialogue social pour faciliter les négociations collectives tripartites au plan national et bipartite dans les branches d'activité au niveau de l'entreprise.

Cet instrument permet également le règlement des conflits par une approche conciliante dans un climat apaisé.

Mais force est de reconnaître que quels que soient les instruments élaborés, la mise en œuvre retire un engagement, une volonté des parties contractantes.

A douze mois du 90^e anniversaire de l'OIT, nos Etats doivent encore veiller à une mondialisation équilibrée, à une disparition des inégalités pour l'éradication de la pauvreté, par la croissance bien répartie à travers la justice sociale et un travail décent pour une vie décente pour tous. L'OIT demeure l'espoir et le support indispensable pour la réalisation de cette ambition.

Original hongrois: M. SZIRMAI (travailleur, Hongrie)

Il y a vingt ans mon pays, la Hongrie, que je représente au nom des employeurs, était le premier des pays d'Europe centrale et orientale à passer d'une économie planifiée à une économie de marché et d'un système politique despotique à un système démocratique. Il n'est donc pas étonnant que la Hongrie soit aussi parmi les premiers à faire face aux contradictions inhérentes à un système démocratique.

Il y a vingt ans, des rumeurs circulant dans les couloirs du Palais des Nations voulaient que les Hongrois soient des gens rusés, qui cèdent leur tour avant de franchir les portes tournantes mais en sortent les premiers. Aujourd'hui, je lis souvent dans les yeux étonnés de mes collègues que les Hongrois, s'ils ont franchi ces portes les premiers, attendent encore les autres avant d'en sortir.

La Hongrie est aujourd'hui confrontée à de nombreuses difficultés d'ordre économique, social et politique. Les problèmes politiques et sociaux découlent à mon avis d'une politique économique erronée. Le déficit budgétaire est élevé et le salaire minimum exagéré au regard du travail fourni, d'où une tension entre, d'une part, de nouvelles exigences européennes de plus en plus grandes et, d'autre part, des possibilités que limite la récession économique.

La mauvaise compréhension des droits fondamentaux de l'homme, la croyance en une liberté sans limite, le manque d'expérience en matière de démocratie et les querelles spectaculaires des forces politiques sont autant de facteurs qui contribuent à l'état actuel de l'économie. Naturellement, je sais que de nombreux autres pays européens sont confrontés aux mêmes défis. Ainsi la liberté de rassemblement, qui est certes l'un des premiers droits de l'homme, donne-t-elle à n'importe quel groupe le droit de défiler dans les rues sans autorisation préalable, voire même d'incendier des voitures et des magasins et d'empêcher par la force l'intervention de la police?

Je sais bien que d'autres pays européens connaissent également de longues manifestations houleuses. Il n'en reste pas moins qu'en Hongrie, après quarante ans de despotisme communiste, nous protégeons le droit de grève de manière tout à fait exagérée.

Aujourd'hui, n'importe quel petit groupe de fonctionnaires du secteur public peut faire grève même lorsqu'il n'existe aucun accord en matière de service minimum. Certains syndicats appellent les travailleurs à la grève alors que ces derniers ont une mission de service public et n'ont aucune revendication à faire valoir. En outre, ils recourent à des méthodes violentes et criminelles comme celle consistant à prendre les habitants de la capitale en otage.

Les employeurs hongrois savent que les libertés d'expression, d'objection et d'association figurent parmi les principes fondamentaux de l'OIT et les respectent pleinement. Tous les pays doivent les considérer comme des points de référence sauf lorsque celles-ci sont utilisées dans le but de détruire l'état de droit. La liberté d'association ne doit pas être utilisée pour créer des associations dont le but est de faire revivre les symboles honnis d'un sombre passé et d'intimider la société en lui imposant le bon vouloir des minorités qu'elles représentent. Dans une démocratie, toutes les opinions sont libres sauf celles qui appellent à la destruction de la démocratie elle-même.

Dans une démocratie, toutes les opinions sont libres sauf pour celles qui appellent à la destruction de la démocratie elle-même.

Nous, les employeurs, nous ne souhaitons pas seulement suivre les débats qui sont inscrits à l'ordre du jour de la 97^e session de la Conférence de l'Organisation internationale du Travail. Nous voulons également y participer avec enthousiasme.

Quel que soit le sujet de la discussion, renforcement des capacités de l'Organisation ou amélioration de la productivité ou de l'emploi, il est de notre intérêt que celui-ci soit fructueux.

Au cours de sa longue histoire, notre pays a tenté à plusieurs reprises de rattraper son retard par rapport à l'Europe centrale et de relever les défis de la modernisation économique et sociale.

J'espère que les groupes sociaux égoïstes, l'élite politique – peu fiable de mon point de vue – et les syndicats qui dénaturent leur mission et flirtent avec des méthodes criminelles et illégales ne vont pas retarder la modernisation de mon pays et gâcher son rendez-vous avec l'Histoire. Je souhaite que nous réussissions tous dans la voie que nous nous sommes tracée.

Original allemand: M^{me} KÜHL (travailleuse, Allemagne)

J'aimerais aborder certains points contenus dans le rapport du Directeur général *Le travail décent: défis stratégiques à venir*.

Le rapport dit que la réglementation des marchés financiers pour la protection des travailleurs est une tâche importante à venir. Force est de le souligner, et j'invite les responsables politiques à donner au marché financier enfin un cadre juridique international pertinent. Ainsi, les crises financières telles que celle qui sévit aux Etats-Unis actuellement ne conduiront plus à la disparition de la protection sociale et du système de retraite de millions de travailleurs et de travailleuses.

J'en arrive au thème de la cohérence politique. L'Agenda du travail décent ne doit pas seulement être salué dans les institutions financières internationales et au sein des autres agences des Nations Unies. Cet Agenda du travail décent doit devenir plus visible dans la politique des différents pays.

L'indice des travailleurs du rapport «Doing business» de la Banque mondiale ne peut plus être dif-

fusé sous cette forme. Ce rapport invite les gouvernements et les entreprises à bafouer les droits des travailleurs.

La sécurité sociale est nécessaire pour tous, et pas uniquement pour les 20 pour cent les plus riches du monde. Il faut redoubler d'efforts dans les années à venir pour construire, protéger et renforcer les systèmes actuels de sécurité sociale afin que l'Organisation internationale du Travail puisse introduire une sécurité de base sociale mondiale.

Nous célébrons aujourd'hui l'adoption de la convention n° 87 concernant la liberté syndicale. Cette convention a aujourd'hui 60 ans. Sans syndicat libre et indépendant, il n'y a pas de répartition juste du bien-être obtenu. Sans syndicat, il manque un élément fondamental à la démocratie et sans les syndicats, il ne peut pas y avoir d'aspect social à la mondialisation.

Ceux qui ne respectent pas les droits des syndicats foulent aux pieds la Constitution tripartite de l'Organisation internationale du Travail.

Un autre défi à relever à l'avenir pour l'Organisation internationale du Travail est la sécurité et la protection des travailleurs dans le secteur informel.

Je me félicite de l'échéance de 2010 que s'est fixée l'Organisation internationale du Travail pour rédiger une convention pour la protection des employés de maison.

La répartition inégale des revenus entre le Nord et le Sud, au sein d'une même société, et entre les hommes et les femmes, reste un problème à résoudre.

En Allemagne, la différence des revenus pour un même emploi est toujours de 22 pour cent. Avec ce chiffre, nous sommes particulièrement mal placés au niveau de l'Union européenne.

Des dizaines d'années après la ratification de la convention n° 111, le résultat n'est pas brillant.

Cet exemple montre bien que les conventions de l'Organisation internationale du Travail ne sont pas importantes que pour les pays du Sud.

L'avis rendu par la Cour de justice européenne sur les lois fédérales en matière de passation des contrats, le cas *Rüffert*, montre bien l'importance de l'activité de normalisation de l'Organisation internationale du Travail pour les Etats de l'Union européenne aussi.

Il ne suffit pas de dire que la convention n° 94 de 1949 n'est plus d'actualité. On a manifestement oublié à l'Union européenne au moment de la rédaction de la législation actuelle certains documents de droit public qui, bien qu'un peu plus vieux, sont toujours pertinents, tels que cette convention n° 94.

En cette Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, nous ne pouvons pas nous satisfaire des résultats obtenus, même si certains succès ont été remportés.

La Commission de l'emploi rural est parvenue à la conclusion suivante: le travail des enfants est une conséquence de la pauvreté, mais ce travail contribue aussi à renforcer la pauvreté. Ceux qui souhaitent lutter contre la pauvreté dans le monde doivent s'attaquer à ce problème.

Le renforcement de l'Organisation internationale du Travail et la mise en œuvre de sa stratégie de travail décent au niveau mondial sont aujourd'hui au cœur de la Conférence. Une déclaration d'orientation a été préparée et adoptée.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des PPTD, le travail sectoriel revêt une importance particulière.

Les travailleurs et leurs syndicats, les employeurs et les gouvernements, tout le monde a besoin de l'OIT, qui leur donne les orientations nécessaires en matière de travail décent. La justice sociale doit être un fil conducteur pour la bonne gouvernance, quelles que soient les différences politiques, économiques et culturelles.

La stratégie du travail décent a fait gagner à l'OIT le respect du monde entier et des institutions internationales. Ce succès est étroitement lié au nom du Directeur général de l'OIT que je tiens à remercier ici au nom de la fédération.

Original espagnol: M. RODRÍGUEZ (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Guatemala)

Pour le Guatemala, c'est un honneur de participer à cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail. Aujourd'hui, le Guatemala vit un moment très particulier de son histoire démocratique. En novembre 2007, un nouveau Président et un nouveau gouvernement ont été élus, qui ont lancé la restructuration de l'administration publique. Cela est particulièrement important pour le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale que j'ai l'honneur de diriger. Son renforcement permettra en effet de disposer d'institutions appropriées et contribuera, entre autres, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques qui donneront accès à la justice sociale à tous les secteurs de mon pays.

Le Guatemala n'a pas ménagé ses efforts pour participer au monde globalisé. La mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable est au cœur de nos politiques, l'objectif étant de réduire les grandes différences entre ceux qui ont très peu et ceux qui ont trop. Nous espérons parvenir à cet objectif au moyen d'une culture de solidarité entre tous les Guatémaltèques.

Cet objectif ne peut être atteint qu'en maintenant et en renforçant une culture de paix, en utilisant l'outil fourni par l'OIT, à savoir le dialogue social, mécanisme que le gouvernement récemment élu de mon pays renforce. Ce n'est que par le biais d'une action interinstitutionnelle et concertée, à laquelle participent travailleurs, employeurs et représentants gouvernementaux, que l'on pourra dégager les consensus nécessaires à l'intérêt commun, ce qui est la finalité d'un Etat aux principes démocratiques.

La création d'emplois occupe une place prépondérante dans les politiques de mon gouvernement. La création d'entreprises durables est nécessaire, de même que les initiatives entrepreneuriales spontanées, qui s'inspirent de la responsabilité sociale de l'entreprise et qui viennent compléter les mesures s'inscrivant dans les politiques sociales du gouvernement. Les représentants des travailleurs jouent également un rôle crucial et doivent assumer des responsabilités. Ils doivent veiller, entre autres, à la protection et à la formation de tous les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non, instaurant ainsi un climat d'harmonie générale. Une entreprise se développe si elle compte des travailleurs capables, formés et en bonne santé. Le gouvernement doit jouer un rôle de médiateur entre les deux secteurs et tenir compte de la réalité, en facilitant l'accès aux services financiers, aux marchés, en favorisant les réformes nécessaires en matière législative, en élaborant des politiques et en renforçant les mécanismes de dialogue, entre autres.

Au Guatemala, nous sommes conscients des problèmes que nous avons. Ainsi, nous nous sommes engagés en faveur des normes et des principes et

droits fondamentaux du travail. C'est un point de départ pour créer les conditions nécessaires à un dialogue tripartite efficace, et qui permettent de promouvoir et de renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs, de respecter les droits au travail et de faire de la négociation collective une réalité au niveau national.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les principes relatifs à une mondialisation juste, afin d'éliminer la pauvreté par le biais du travail décent, lequel se fonde sur le respect des droits de l'homme et les normes internationales du travail, notamment les normes relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective. Un travail librement choisi, dans des conditions d'égalité entre hommes et femmes, qui intègre les jeunes dans le monde du travail, sans discrimination d'aucune sorte et qui garantisse la sécurité, la santé et la protection sociale. En ce qui concerne la lutte contre le travail des enfants, des mesures sont prises depuis plusieurs années. Je suis heureux d'annoncer que nous avons mis en place le versement d'allocations sous conditions aux familles les plus pauvres qui appartiennent à des secteurs vulnérables, de façon à ce que leurs enfants n'aient pas à travailler, souvent dans des conditions inhumaines. Ces enfants peuvent ainsi recevoir une instruction et bénéficier de meilleures conditions sanitaires, et s'épanouir ainsi en tant qu'individus.

De concert avec le bureau sous-régional de l'OIT pour l'Amérique centrale, nous agissons pour créer une stratégie nationale de travail décent dans mon pays. Nous espérons pouvoir la mettre en œuvre dans un avenir proche. Nous sommes convaincus que, grâce à l'expérience et à l'appui d'autres pays et du Bureau, nos efforts seront couronnés de succès.

Original espagnol: M. MORALES CARTAYA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cuba)

Les ministres du Travail du Mouvement des pays non alignés ont analysé les résultats des actions menées l'an dernier et ils ont estimé que le mouvement des non-alignés se renforce et joue un rôle de plus en plus actif au sein de l'OIT.

Ils ont pris note des modestes avancées réalisées dans le domaine des méthodes de travail de la Commission de l'application des normes, grâce à la connaissance par avance de la liste des pays et au fait que cette liste représente un meilleur équilibre géographique.

Ils ont toutefois reconnu que les problèmes de fond qui affectent cette commission ne sont pas encore résolus, notamment l'absence de transparence dans ses travaux et dans les critères présidant à la sélection des cas retenus; le caractère sélectif et l'application du principe de deux poids, deux mesures apparaissant de manière criante dans le choix de certains cas, de même que le déséquilibre entre les conventions fondamentales et les conventions techniques.

Pour ce qui est du Comité de la liberté syndicale, tout en reconnaissant que certaines choses ont été faites, il faut encore progresser pour aboutir à ce que cet organe atteigne un niveau de démocratie en accord avec celui d'autres organisations du système des Nations Unies, car sa composition reste injuste, discriminatoire et inéquitable, et elle exclut une région du monde.

Le Mouvement a confirmé la nécessité de poursuivre les actions jusqu'à aboutir à un consensus

dans cette affaire, et ce, dans une atmosphère de sérénité, de bonne volonté politique et de dialogue tripartite.

Les membres du groupe des non-alignés ont également pensé que l'unité, la solidarité sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais, de même que la lutte sur la scène internationale, de plus en plus complexe, afin de promouvoir et de défendre les intérêts et les positions de nos pays face à l'ordre économique mondial injuste et insoutenable qui nous est imposé et dont les préjudices se font cruellement sentir dans la vie, l'emploi, la protection sociale, la garantie des droits du travail, et la liberté syndicale de millions de travailleurs qui proviennent en majorité du tiers monde.

Cuba continuera à promouvoir la coopération entre les pays du Mouvement des non-alignés et fera tous les efforts à sa portée pour continuer à progresser dans la réalisation de nos objectifs et dans la défense de nos objectifs et intérêts communs, dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail.

Original anglais: M. WALTERS (ministre du Travail et de la Fonction publique, Barbade)

Cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail se tient à une époque où l'économie mondiale se trouve dans une période de grande secousse – flambée des cours du pétrole et des produits alimentaires, incertitude et tumulte sur les marchés financiers mondiaux – et alors que pays développés et pays en développement connaissent des problèmes qui menacent l'existence même des populations.

Bref, le monde traverse une époque très difficile qui risque de durer longtemps. Les pronostics sont extrêmement sombres pour le moyen et le long terme.

L'évolution du contexte socio-économique n'est pas seulement inquiétante; elle est en soi une menace pour les petits pays en voie de développement, et en particulier ceux des Caraïbes, ainsi que pour l'OIT et l'ensemble de ses mandants.

Alors que nous essayons de relever les défis posés par cette situation économique mondiale, nous devons continuer à promouvoir le travail décent pour tous et surtout à protéger les droits fondamentaux au travail. Telle est la tâche difficile à laquelle nous nous attelons.

Cette affirmation ne doit pas être prise à la légère. Dans des situations telles que celle-ci, il ne serait pas surprenant qu'il y ait des changements structurels dans l'emploi, résultant plus particulièrement de la restructuration d'entreprises, de privatisations extensives, de l'externalisation et de la sous-traitance. Ces situations peuvent sans aucun doute engendrer des comportements dénués de scrupules, l'exploitation, l'apparition de nouveaux types de relations d'emplois et, pire encore, des comportements qui compromettent l'exercice des principes et des droits de liberté d'association, de négociation collective et, surtout, des droits fondamentaux au travail.

Il ressort de cet aperçu, bref mais essentiel, qu'il faut faire preuve de vigilance. La vigilance doit être renforcée compte tenu notamment du fait que 2008 marque le dixième anniversaire de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le 60^e anniversaire de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Le rapport du Directeur général sur la *Liberté*

d'association: enseignements tirés de la pratique, qui dresse un bilan utile de la situation internationale depuis l'adoption des conventions, est extrêmement instructif.

La vigilance dont je parle va sans aucun doute nécessiter le renforcement des compétences et des capacités des institutions du travail, que ce soient les ministères au département du travail, les organisations de travailleurs et d'employeurs ou, surtout, celles qui assument la responsabilité de la gestion des relations professionnelles. Ce renforcement sera indispensable non seulement pour garantir que les droits des travailleurs et des employeurs ne soient pas réduits ou remis en question en raison de l'évolution de l'environnement mondial, mais aussi pour garantir la démocratie, la stabilité et l'harmonie dans le monde du travail ainsi que pour favoriser la compétitivité.

En outre, un tel renforcement sera nécessaire pour garantir une mise en œuvre effective des diverses conventions de l'OIT, l'application des normes du travail, en particulier dans l'économie non structurée, la mise en place de mécanismes facilitant la négociation collective et le règlement des différends, ainsi que la pratique du dialogue social dans les relations d'emploi.

Bien qu'il soit reconnu que les gouvernements ont un rôle crucial à jouer en ce qui concerne le renforcement des institutions du travail dans ce nouveau contexte structurel, le rôle des partenaires sociaux sera également fondamental. En fait, le dialogue social revêtira une importance vitale.

Cela étant, l'Organisation internationale du Travail devra fournir un appui technique dans divers domaines, sur la base des besoins définis et évalués par ses mandants. C'est précisément la raison pour laquelle nous, pays des Caraïbes, demandons qu'une attention soit accordée de toute urgence au renforcement du bureau sous-régional de Trinité-et-Tobago afin qu'il puisse dispenser l'appui technique dans la sous-région sur la base des besoins recensés et évalués. Nous espérons que notre appel sera entendu.

En conclusion, permettez-moi de remercier l'Organisation internationale du Travail de son appui pour les activités de notre sous-région, avec la certitude qu'en cette période difficile, elle nous conservera son soutien.

Original arabe: M. KARIM (travailleur, Soudan)

Le rapport du Directeur général sur *Le travail décent: défis stratégiques à venir* confirme l'importance du défi auquel seront confrontées l'Organisation et la communauté internationale dans son ensemble. Le rapport souligne à juste titre que «la crise trouve son origine dans une mondialisation déséquilibrée». Le rapport indique également que la crise «oblige à repenser la politique», ce qui nécessite un effort important qui complète celui fourni par les autres organisations internationales. L'augmentation du prix des denrées alimentaires aura des effets dommageables, plusieurs millions de personnes plongeant à nouveau au-dessous du seuil de pauvreté. En effet, l'actuelle crise alimentaire et le renchérissement constant des denrées alimentaires menacent la prospérité de tous, riches et pauvres, mais affectent surtout les travailleurs. L'Organisation accorde une grande importance à toutes ces questions. Une commission de la Conférence a été chargée d'examiner la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté.

Le gouvernement de mon pays, en concertation avec les partenaires sociaux, a lancé un plan destiné à augmenter la production alimentaire. Les travailleurs du Soudan sont déterminés à participer à ce plan pour assurer non seulement la prospérité du peuple et des travailleurs soudanais, mais également celle des autres pays.

Le rapport global, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, exprime la volonté de l'Organisation de mettre l'accent sur l'accès des travailleurs aux différentes libertés. Il est à espérer que le plan d'action sur la liberté d'association et la négociation collective pour les quatre prochaines années, qui sera adopté par le Conseil d'administration en novembre 2008, répondra aux espoirs et aux besoins des travailleurs de manière que ces derniers puissent bénéficier d'un dialogue social constructif.

Le mouvement syndical soudanais est resté, au cours de l'année précédente, fort et efficace, avec pour objectifs principaux la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et du dialogue tripartite, ainsi que la défense des droits de ses adhérents. La Fédération a organisé plusieurs sessions et séminaires pour présenter les droits syndicaux et sensibiliser les travailleurs à l'importance pour eux de s'affilier à un syndicat. Elle a tenu au début de cette année un congrès consacré aux travailleuses et à leur place dans le monde du travail au Soudan. Plus de 1 000 femmes représentant des directions syndicales locales y ont participé, ce qui nous a permis de constater qu'un pourcentage de 25 pour cent de femmes était présent au niveau des directions syndicales, ainsi que le prévoit le règlement intérieur de la fédération.

La solidarité syndicale s'est aussi manifestée sur les plans régional et international, la Fédération a ainsi accueilli des sessions de travail organisées pour ses frères des pays voisins d'Afrique. Elle a aussi accueilli de nombreuses conférences syndicales régionales et internationales, dans le cadre de la solidarité entre les travailleurs d'Afrique, des pays arabes, et du monde.

Malgré les défis auxquels fait face le Soudan dans sa poursuite de la paix dans le pays, la signature de l'accord de paix entre le Nord et le Sud ainsi que des accords qui ont suivi pour l'Est du pays et le Darfour a eu des conséquences positives, entre autres la réduction des taux d'inflation et l'augmentation du taux de change de la monnaie nationale, ainsi que l'afflux d'investissements qui ont créé de nouveaux emplois. Nous espérons ainsi réduire le taux du chômage et même espérer sa disparition.

Nous voudrions que règne la stabilité au Soudan avec l'instauration de la paix au Darfour afin que les travailleurs du Soudan et le peuple soudanais puissent jouir de la prospérité. C'est un objectif que nous pourrions réaliser bientôt si certaines forces internationales et régionales cessaient d'attiser les troubles dans notre pays et d'approvisionner les différentes parties en présence en armes et en matériel. Nous exhortons aussi la communauté internationale, si elle ne veut pas intervenir positivement, à arrêter au moins ses interventions négatives.

Nous avons toujours demandé à l'OIT d'accorder une assistance technique aux partenaires sociaux dans notre pays, et notamment dans les régions où règne la paix depuis quelques années. L'Organisation a déjà envoyé l'année passée des

missions de contacts préliminaires, et nous espérons que ces missions seront suivies de programmes opérationnels et de plans d'action qui renforceront les capacités des organes de la gouvernance dans les régions qui ont vu la fin des conflits.

L'annexe du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs en Palestine et dans les territoires arabes occupés nous rappelle tout ce que les travailleurs et les citoyens de ces régions continuent de subir. Le blocus imposé à Gaza et à d'autres régions ne représente qu'un exemple de cette situation tragique contraire aux principes et aux valeurs de notre Organisation mais aussi aux principes et valeurs de l'humanité. Nous appelons donc à l'intervention rapide de tous ceux qui dési-

rent améliorer la situation des travailleurs, que ce soit en Palestine ou en Iraq, où la population connaît tous les jours la mort, la torture et la souffrance.

Si la pauvreté est une menace pour la prospérité, l'injustice est partout une menace pour la stabilité et la dignité humaine. Nous nous devons de lancer à cette tribune un appel à faire régner la justice, l'égalité et le respect des hommes et des femmes dans le monde, au lieu de l'injustice, la discrimination et la guerre. Nous devons lutter afin que les hommes puissent vivre librement. Nous devons unir nos efforts afin de créer un monde stable, un monde de paix pour tous.

(La séance est levée à 13 h 05.)

Quinzième séance

Jeudi 12 juin 2008, 14 h 50

Présidence de M. Louh, de M^{me} Diallo et de M. Tabani

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. SYED MOHAMUD (*travailleur, Malaisie*)

A notre époque, où nous connaissons l'interconnectivité mondiale comme jamais auparavant, une conférence internationale de ce type est tout à fait pertinente et pourrait contribuer à établir l'architecture d'un monde meilleur.

L'Agenda du travail décent a été énoncé en tant qu'objectif mondial, bien que le monde semble s'écarter de la mise en œuvre de ses prémices, plutôt que de se rapprocher de sa réalisation. Il y a des domaines de préoccupation majeure auxquels nous devrions nous attaquer.

Il y a un écart grandissant entre les salaires qui a toutes les caractéristiques des questions structurelles. La mondialisation économique a multiplié la richesse engendrée par le commerce et l'activité économique alors que les pauvres sont de plus en plus marginalisés.

Les droits syndicaux et ceux des travailleurs sont sapés à la suite de la perte d'influence des gouvernements au profit des entreprises multinationales. La campagne menée par ces multinationales a débouché sur un développement tronqué, où l'on met l'accent principalement sur le développement économique. Ce sont, par conséquent, les institutions civiles qui en pâtissent, avec une approche déséquilibrée du développement. Nous avons à faire face à un ordre mondial non pérenne.

Il est impératif d'assurer un bon équilibre entre les divers secteurs et les aspects du développement. Outre la croissance économique, l'accent devrait être mis sur l'établissement et le maintien de l'indépendance des institutions civiles telles que le judiciaire, la liberté des journalistes, la liberté de parole et d'expression. Nous avons vu et subi les souffrances des pays où des individus, qui ont été ensuite décrits comme étant des dictateurs, s'accrochent au pouvoir par des moyens immoraux et démantèlent les institutions de la société, ce qui débouche en fin de compte sur le chaos.

Le Directeur général du BIT, Juan Somavia, qui s'est exprimé devant la Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi au G8 à Nigata, au Japon, a relevé récemment, de manière tout à fait appropriée,

que les politiques pro-investissements débouchent sur la création d'emplois et sont accompagnées de délocalisations et de revers correspondants. Il a ensuite demandé instamment que nous réfléchissions à l'impact de tout cela sur les peuples et de mobiliser des politiques pour garantir une transition juste. Je voudrais demander instamment aux gouvernements, aux PME et à tous les groupes sociaux intéressés, de garantir que les personnes qui ont été marginalisées par ces politiques soient prises en compte par des mesures appropriées.

Le gouvernement a amendé la législation du travail récemment, au détriment des syndicats et des travailleurs. On ne peut pas continuer ainsi et le congrès des syndicats malaisiens fera tout pour qu'il soit mis fin à ce déséquilibre. Le mouvement des syndicats ne demande pas un traitement de faveur mais il demande à être traité de manière équitable. Nous nous sommes fait depuis très longtemps les avocats d'un mécanisme de salaire minimum. Les gouvernements et les employeurs s'y sont opposés, même si le gouvernement s'est engagé à étudier la question. J'espère que le résultat sera positif.

Le travail migrant est un sujet de préoccupation dans le monde entier en ces temps de libéralisation économique. Malheureusement, le travail des migrants est utilisé pour faire baisser les salaires de manière artificielle. Cette question nécessite une attention mondiale car elle résulte en une course vers le bas, où les droits des travailleurs et la qualité de la vie sont concernés. Les travailleurs migrants devraient être autorisés à participer aux activités syndicales librement et ne devraient pas être exclus de la protection des lois du travail des pays concernés.

Une société mature et avancée permettrait l'existence de syndicats libres et indépendants et il est temps que tous les gouvernements se rendent compte du fait que la suppression des libertés civiles et le déni des droits des syndicats ne peuvent pas se poursuivre.

En conclusion, je voudrais demander qu'un dispositif tripartite adéquat en faveur du travail décent soit mis en place à l'échelle internationale.

Original espagnol: M. JIMÉNEZ AGUILAR
(*employeur, Espagne*)

Les organisations des employeurs espagnols accordent une grande importance aux discussions de la Conférence annuelle de l'OIT. Elles servent à réagir aux défis, aux opportunités qu'offre un monde globalisé.

J'aimerais insister sur les discussions relatives au renforcement de l'activité de l'OIT.

Plus que jamais, il faut adapter cette Organisation aux besoins réels des Etats Membres. Améliorer la coordination de leurs activités et utiliser de façon plus efficace les ressources humaines et financières importantes dont elle dispose.

Les programmes de travail décent, dans les différents Etats, devraient permettre la réalisation de progrès en matière d'emplois productifs et d'une meilleure garantie de bien-être social.

L'inertie traditionnelle de production normative de l'OIT devrait laisser place à la coopération et à l'assistance offertes aux pays les plus touchés par des problèmes fondamentaux de respect des droits sociaux fondamentaux.

Il est nécessaire de renforcer cette perspective qui a déjà commencé à donner des résultats visibles, précisément lors du dixième anniversaire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, source de cette nouvelle approche de l'activité de l'Organisation.

Force est de souligner l'activité importante réalisée par la Conférence pour suivre de près et stimuler la mise en œuvre des conventions fondamentales, ainsi que la pertinence croissante des conclusions qui sont adoptées sur cette question.

Face aux aspirations des diverses organisations de s'ériger en protecteurs et en défenseurs de la sensibilité internationale dans le domaine social, il est nécessaire d'insister sur le rôle crucial de l'OIT, unique organisation internationale tripartite, qui dispose de la plus grande légitimité pour pouvoir répondre aux défis sociaux d'un monde globalisé.

D'autre part, on a travaillé ces derniers jours sur les conclusions qui serviront de base à un futur plan d'action de l'OIT pour la promotion de l'emploi rural.

Comme l'indiquait déjà la Déclaration de Philadelphie «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». C'est dans le secteur rural de nombreux pays en voie de développement qu'il est impératif d'agir pour lutter contre le cercle vicieux de l'absence d'emplois productifs et dignes.

Différents progrès ont également été réalisés pour améliorer la formation et les qualifications professionnelles. Le capital humain est un facteur déterminant pour l'innovation et la concurrence, et il conditionne dans une grande mesure l'emploi futur. Le fait que la Conférence ait insisté, dans ses conclusions, sur l'existence de responsabilités communes des employeurs, des gouvernements et également des travailleurs est un élément positif.

Les employeurs espagnols se présentent devant cette Conférence avec la satisfaction d'avoir remporté, au cours de ces dernières années, des succès visibles dans notre dialogue social.

C'est le fruit d'une tradition de concertation basée sur la prise en charge de responsabilités par les interlocuteurs sociaux et le gouvernement.

Nous avons à présent un grand défi à relever pour faire face aux problèmes importants liés à la situation d'incertitude économique croissante dans notre pays.

Quoi qu'il en soit, aucun résultat n'aurait pu être obtenu sans l'adoption totale par le gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs des principes de liberté de l'entreprise et d'association. Il s'agit de la pierre angulaire du progrès et de l'emploi productif et digne.

En ce sens, permettez-moi de conclure en vous faisant part, une fois de plus, de notre préoccupation

devant l'apparition dans certaines zones géographiques, et tout particulièrement en Amérique latine, de nouvelles tendances qui remettent en cause les règles du marché et les avantages d'une plus grande intégration économique, et qui adoptent des politiques restrictives des libertés individuelles et économiques.

Face à la menace d'ingérences abusives, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance du respect de la liberté des individus, de la libre entreprise et de la promotion de l'esprit d'entreprise. C'est la seule façon d'obtenir des succès dans le cadre social et économique afin d'éradiquer la pauvreté et les inégalités.

*Original espagnol: M. NAVARRO FERNÁNDEZ
(travailleur, Cuba)*

Nous saluons le rapport très détaillé du Président ainsi que le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent.

Nous sommes d'accord avec l'analyse de la situation critique dans laquelle se trouve l'humanité actuellement, confrontée qu'elle est à la conjonction désastreuse de plusieurs crises économique, énergétique, alimentaire et écologique.

Les prix alimentaires ont grimpé en flèche, à cause de l'effet conjugué des cours élevés du pétrole, du changement climatique, et de la hausse de la consommation dans certains pays. Cette situation est encore aggravée par la demande insensée d'agrocultures, ce qui ne sert que trois puissants groupes d'intérêts transnationaux: les groupes pétroliers, l'agro-industrie et l'industrie automobile.

Nous sommes d'accord avec le rapport car nous constatons que, dans cette situation difficile, on se félicite des statistiques économiques exprimées en taux de croissance du PIB, sans accorder l'attention appropriée à l'accroissement parallèle des inégalités et du fait que, d'ici à 2015, plus de 2 milliards de personnes seront pauvres.

L'Amérique latine, en raison des politiques néolibérales imposées, est devenue la région où la distribution des richesses est la plus injuste: les riches se sont enrichis tandis que 200 millions de personnes sont pauvres, 53 millions ont faim et 42 millions sont analphabètes. L'emploi informel et précaire s'accroît de façon démesurée, mais on essaie de nous convaincre des «avantages» du marché et des traités de libre-échange. On dit qu'ils sont la panacée pour résoudre tous les problèmes graves, comme si les conséquences négatives que subissent les travailleurs du Nord et du Sud, là où ces méthodes ont été appliquées, n'étaient pas alarmantes.

Nous saluons, d'autre part, le souci d'améliorer les revenus et les conditions de travail dans le secteur informel, mais nous croyons sincèrement que notre lutte doit être axée sur la création incessante de sources d'emploi stables et dignes, de façon à réaliser les objectifs de l'OIT en matière de travail décent.

Nous approuvons l'approche du Directeur général selon laquelle l'unité des travailleurs est nécessaire pour la réalisation de leurs objectifs. Dans notre cas, l'unité est un principe indiscutable que nous avons réussi à conserver grâce à la volonté des travailleurs au cours de presque soixante-dix années d'existence.

Nous pensons, toutefois, qu'il faut prôner l'unité en tenant compte de tous les courants du mouvement syndical international. Par conséquent, c'est porter atteinte au prestige et aux objectifs de l'OIT

que de privilégier, dans les documents du Bureau et les discours de ses mandants, un courant au détriment d'autres, et cela contribue sans aucun doute à susciter la désunion et l'affrontement entre les travailleurs.

Les travailleurs cubains sont convaincus que leur pays respecte la vision intégrée du travail décent. À Cuba, outre le fait que la répartition des revenus y est la meilleure de l'Amérique latine, les travailleurs jouissent très largement du droit de syndicalisation et de l'exercice syndical, et participent à la prise de décisions à divers niveaux. Dans la vie quotidienne, le dialogue social est permanent. Les droits de l'enfant et de la mère sont pleinement garantis, la loi est très progressiste en matière de maternité et de paternité, le système de sécurité et d'assistance sociale couvre tous les citoyens, et chaque Cubain a accès à l'enseignement général et technique, universel et gratuit. De plus, un emploi est garanti aux jeunes diplômés, avant même qu'ils n'aient terminé leurs études. Toute la population jouit d'un système de santé universel et gratuit, et la loi garantit la protection et la sécurité au travail. Enfin, nous avons atteint le plein emploi.

Tout cela en dépit d'une guerre économique brutale, sur les plans financier et commercial, qui dure depuis presque cinquante ans et qui a coûté près de 90 milliards de dollars. Ainsi, nous ne pouvons pas poursuivre notre développement, et le coût en souffrances humaines de cette situation ne se mesure pas en argent.

Nous saluons à nouveau le rapport du Président et nous le répétons, nous souhaitons contribuer encore de façon constructive aux objectifs de cette Organisation.

Original arménien: M. ASATRYAN (gouvernement, Arménie)

Je vous remercie de me donner la possibilité d'intervenir au nom de la délégation de la République d'Arménie.

La Conférence internationale du Travail qui se déroule actuellement a une importance toute particulière puisqu'elle sert à renforcer le dialogue social et la coopération. Je pense que cette année, une fois encore, notre travail a été utile pour évaluer les progrès réalisés, pour trouver des solutions aux problèmes et pour orienter l'avenir de la coopération au sein de notre Organisation.

En 1992, notre République est devenue Membre de l'OIT et s'est engagée à respecter des obligations, notamment en termes de renforcement de partenariats et de dialogue social. Nous nous sommes engagés également à réformer la politique du travail, à adhérer aux normes et aux méthodes préconisées par l'Organisation internationale du Travail. Nous avons notamment procédé à un certain nombre de changements dans le cadre de la législation. Nous nous sommes également attaqués à la lutte contre la pauvreté. Pour cela, nous nous sommes inspirés de principes de la protection sociale, du dialogue social et de la garantie d'un accès au travail décent à chaque citoyen.

Nous sommes en train de mettre en place un système de protection sociale et de créer une base pour le développement harmonieux d'un système global tenant compte des principes qui nous ont été proposés.

L'Arménie est convaincue de l'utilité de l'Agenda du travail décent dont l'objectif est d'aider les partenaires sociaux à franchir des étapes en vue du bien-être de la population. L'Arménie s'est donc

engagée à renforcer les partenariats et à adhérer aux principes préconisés par l'OIT. Une politique a même été mise en place dans le domaine de la protection sociale, processus qui a vu un renforcement de la participation des partenaires sociaux. La législation qui régit le fonctionnement des syndicats de travailleurs et des organisations d'employeurs a été mise au point.

L'Arménie a ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ainsi que les recommandations pertinentes. Sur la base de la convention n° 98, nous avons rédigé notre Code du travail.

Actuellement, grâce à la participation des partenaires sociaux, nous avons créé un groupe qui travaille déjà sur les conventions collectives au niveau de la République. Nous prévoyons également d'autres mesures afin d'améliorer la sécurité et l'hygiène au travail et de donner des garanties aux travailleurs.

Au nom de la République d'Arménie et au nom des partenaires sociaux, je souhaiterais remercier l'OIT pour l'aide et l'appui qu'elle a accordés à notre pays pendant le processus des réformes mises en place.

Les réformes de grande envergure n'auraient pas pu être menées à bien sans la participation des partenaires sociaux et sans le respect des normes internationales. Nous sommes convaincus que nous pourrions surmonter les obstacles qui se dressent sur notre voie et espérons ainsi parvenir à une société libre où les inégalités, la pauvreté et le travail forcé seront bannis à jamais.

Original portugais: M. GOMES PROENÇA (travailleur, Portugal)

Au nom des travailleurs portugais, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Le rapport du Directeur général soumis à la discussion intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir* ne pourra être assuré que par la voie du développement économique et social en y associant la création d'emplois et le droit au travail.

Alors que nous sommes confrontés à la flambée des prix alimentaires et énergétiques, souvent nourrie par les mouvements spéculatifs, et que nous sommes confrontés aux conséquences de la crise financière qui finissent par aggraver la pauvreté et l'exclusion sociale, le travail décent est d'autant plus important, comme l'affirme le rapport.

L'OIT est le forum mondial du dialogue social tripartite. Ici est né le concept de travail décent qui mobilise aujourd'hui les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, et qui joue un rôle clé dans la construction d'un monde juste et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Mais le travail décent ne peut s'accompagner d'une concurrence déloyale ou d'un renforcement des inégalités sociales. La promotion du travail décent est étroitement liée à l'action de l'OIT, ainsi qu'à l'élaboration et à la ratification de ces conventions et également à leur transposition dans les législations et pratiques nationales.

Les résultats atteints dans ces matières au cours des dernières années ont été positifs. Cependant, nous regrettons pour différentes raisons qu'il existe encore des pays qui n'aient pas encore ratifié les huit principales conventions fondamentales de l'OIT, et que certains pays violent encore grave-

ment les droits syndicaux et empêchent une action syndicale libre et indépendante.

Le travail décent est un objectif mondial, qui doit être aussi une réalité nationale. Chacun d'entre nous a des responsabilités pour que les objectifs de l'OIT soient atteints. Nous devons agir vite au niveau international de façon solidaire mais également au plan national, en misant sur une action conséquente, en défendant le progrès économique et social. Et c'est justement pour cela que le Portugal, lors de la réforme et la révision de sa législation du travail, s'est battu pour améliorer la qualité de l'emploi et faire en sorte que ce qui est disposé par la loi en matière de dialogue social tripartite soit appliqué.

En ce jour de lutte contre le travail des enfants, j'aimerais souligner le travail qui est développé ici même, au plan international, de façon tripartite. Je voudrais aussi rappeler la célébration du premier Forum mondial pour le travail décent, qui s'est tenu au Portugal, et le lancement lors de ce même forum d'une campagne mondiale intitulée «Un travail décent pour une vie décente», dynamisée par la Confédération syndicale internationale (CSI) avec l'appui et l'engagement de l'OIT et de son Directeur général.

J'aimerais également souligner l'action qui est développée par les structures de l'OIT répandues de par le monde, notamment par le Bureau de Lisbonne, qui par le biais de son travail avec les partenaires sociaux a obtenu d'importants progrès.

La justice sociale dont il est fait référence dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ouvre de nouvelles perspectives pour l'approfondissement de l'action qui est développée par l'Organisation.

Certes, nous avons besoin d'une mondialisation différente, qui prenne en compte la dimension sociale conjointement avec la dimension économique, en veillant aux clauses sociales et environnementales.

Une mondialisation où il y ait un espace d'intégration régionale avec une dimension sociale et une mondialisation qui assume pour objectif la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités entre les pays et au sein même de chacun des pays.

C'est pourquoi il est indispensable que nous ayons une gouvernance mondiale de cette dimension dans le cadre des Nations Unies avec une forte participation de l'OIT.

Nous voudrions manifester notre appui clair et non équivoque à la réélection de Juan Somavia à la tête de l'OIT. Il a déjà marqué cette Organisation et je suis certain, nous sommes certains, qu'il continuera de le faire et conduira l'OIT dans la poursuite de ses actions vers un monde plus juste et solidaire.

Original arabe: M. AZOUZ (travailleur, République arabe syrienne)

Les dix années qui ont suivi l'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ont été riches en réalisation pour la République arabe syrienne. Notre pays a connu une évolution importante dans les relations entre les partenaires sociaux et leur coopération au processus de développement, particulièrement en matière de respect des principes et des droits visés dans la Déclaration de l'OIT. En effet, la République arabe syrienne est l'un des premiers pays à avoir ratifié les conventions fondamentales de l'OIT. Les partenaires sociaux ont collaboré au processus de ratifica-

tion et sont de plus en plus associés au contrôle de l'application de leurs dispositions dans le pays.

Étant donné que la liberté d'association et le droit de négociation collective concernent de près la classe ouvrière, les syndicats syriens ne prennent pas à la légère la violation de ces droits qui sont un révélateur du niveau de développement d'un peuple. Nous comptons dans ce domaine sur le soutien illimité de Monsieur le Président Bachar al-Assad qui accorde à la classe ouvrière toute son attention. Cependant, nous ne prétendons pas avoir réalisé la société idéale. Nous avons encore beaucoup à faire et bien des obstacles à franchir. En particulier la persistance des menaces et des provocations contre la République arabe syrienne de la part des milieux colonialistes agressifs en particulier de la part d'Israël qui occupe une partie qui nous est chère de notre pays au Golan, faisant ainsi fi des traités et des décisions internationales, en particulier des résolutions n^{os} 242, 338 et 425 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Celles-ci prévoient le retrait des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires arabes occupés, sans condition, et le retour aux lignes du 4 juin 1967, y compris des parties occupées du Sud-Liban et des territoires palestiniens occupés, dont la population est soumise à un génocide de la part des forces d'occupation israéliennes, en particulier dans la bande de Gaza résistante.

La permanence de cette situation accroît les difficultés de la Syrie, surtout dans le domaine du développement, pour lequel il faudrait normalement consacrer toutes les ressources économiques, humaines et matérielles. Ce qui rend la situation encore plus complexe dans notre région, c'est la présence de forces américaines qui occupent l'Iraq à proximité de nos frontières, et constituent une menace grave permanente pour tout le Moyen-Orient, et pour la sécurité et la stabilité de la Syrie en particulier. Celle-ci a dû accueillir plus d'un million et demi de réfugiés irakiens qui ont besoin d'aides matérielles considérables. Et à cause du blocus américain imposé au pays et des sanctions décrétées en vertu du «Syria Accountability Act», nous avons subi de graves dommages qui ont entravé nos plans de développement et nos programmes économiques et sociaux.

Nous soutenons les efforts de l'Organisation internationale du Travail et de son Conseil d'administration, en particulier ceux du Directeur général, en vue d'accomplir le plus de progrès possibles pour réaliser les objectifs de l'Organisation dans ce contexte de mondialisation régnante. Nous essayons de rendre les effets de cette mondialisation plus humains et moins brutaux pour les travailleurs et les populations, en particulier dans les pays en développement. A cet égard, nous aimerions rendre hommage au bureau régional de l'OIT à Beyrouth pour ses efforts, et signaler la signature, l'année dernière, d'un accord pour le travail décent par les partenaires sociaux en Syrie.

La liberté d'association et la négociation collective sont devenues des droits inaliénables, et personne ne peut prétendre les ignorer. Nous appelons ainsi la communauté internationale à exercer plus de pression sur Israël, afin qu'il respecte les droits des travailleurs dans les territoires arabes occupés, le Golan, la Palestine et les fermes libanaises de Shebaa, et cesse entièrement ses violations de leurs droits et de leur liberté.

La nature des relations internationales requiert d'appeler les choses par leur nom. Il n'est plus ac-

ceptable qu'il y ait deux poids et deux mesures, et que les pays soient jugés selon des critères différents sur les plans économique, social ou culturel. Cette politique des deux poids deux mesures adoptée par de nombreux pays développés dans leur manière de traiter les pays en développement est une grave violation du droit international et de l'éthique. En ce qui concerne la souveraineté en particulier, l'indépendance ou la liberté, nombreuses sont les politiques adoptées au nom de la lutte contre le terrorisme et qui sont contraires à toutes ces notions. Aujourd'hui, nous devons définir exactement le sens réel du mot terrorisme. Car sa signification est radicalement différente de la lutte légitime des peuples pour un avenir meilleur et pour la libération nationale.

Bien sûr, la paix, la sécurité et la stabilité sont étroitement liées de même que la justice. La pauvreté, le chômage, la pénurie alimentaire, l'augmentation de la dette, les luttes entre de nombreux pays pauvres et les monopoles des multinationales ont sapé les richesses des pays pauvres. D'autres dangers apparaissent aussi, la course aux armements, et les nouveaux systèmes militaires qui menacent la sécurité internationale. Ajoutons-y l'analphabétisme qui ravage les pays pauvres, la fuite des cerveaux et la migration des travailleurs qualifiés vers les pays développés. Tous ces facteurs ont nécessairement des effets néfastes sur l'avenir des pays pauvres.

Le monde d'aujourd'hui a besoin d'un partenariat réel entre tous les pays, se fondant sur les intérêts mutuels et non sur les rapports de force. Nous ne vivons pas dans une jungle. Nous sommes tous partenaires dans ce monde et nous pensons que nous devons tous bénéficier des résultats positifs de la révolution technologique. Le concept du monopole ne saurait être accepté dans le monde d'aujourd'hui qui, comme ils le disent, est devenu un petit village et un espace ouvert à tous.

Au nom des travailleurs syriens, je voudrais réitérer notre appui au Directeur général, M. Somavia, ainsi qu'à l'Organisation internationale du Travail.

Original espagnol: M. ESPINAL ESCOBAR (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)

C'est pour moi un grand honneur que de m'adresser à vous dans le cadre de cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail, au cours de laquelle nous avons analysé deux sujets hautement prioritaires pour les ministres du Travail: la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté, et les aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité et la croissance de l'emploi.

En El Salvador, l'agriculture a bénéficié d'un soutien sans précédent de la part du gouvernement central, qui consiste en la mise en œuvre d'un plan intégral d'appui technologique, de formation et de fourniture d'intrants pour le travail, qui nous a permis d'enregistrer la croissance la plus forte de ces dernières décennies. Cette année, nous attendons une production record de céréales qui sera de 15 pour cent supérieure à celle de l'année passée.

En ce qui concerne le renforcement des aptitudes professionnelles des travailleurs, par le biais de notre Institut de formation professionnelle, dont le Conseil d'administration est de composition tripartite, nous avons pu cette année former environ 170 000 travailleurs dans le cadre de 7 000 activités de formation. Parmi ces activités, 700 formateurs spécialisés dans les questions de travail dans le ca-

dre de l'accord de coopération que nous avons signé avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Pour ce qui est des autres avancées dans le domaine du travail, en matière de liberté syndicale, de syndicats, nous avons entrepris plusieurs actions de sensibilisations et de relations professionnelles, aux droits des travailleurs, et notamment mis en place des forums publics tripartites.

Nous avons également récemment signé un accord de coopération avec le bureau régional de l'OIT pour l'Amérique et les Caraïbes, afin de promouvoir les principes et les des conventions n^{os} 87, 98, 135 et 151 sur la liberté syndicale et la négociation collective.

Dans le domaine de l'égalité des sexes et de la discrimination, nous avons continué de renforcer les mesures de prévention des discriminations, notamment par le biais de programmes spécialisés de renforcement des capacités et la fourniture d'équipements informatiques.

Dans le cadre de la lutte contre les pires formes du travail des enfants, nous avons poursuivi l'exécution du plan national de prévention et d'abolition du travail des enfants et nous avons pu soustraire environ 46 000 enfants et adolescents à l'obligation qu'ils avaient d'exercer un travail.

Dans le domaine de la promotion des droits fondamentaux au travail, nous avons signé en octobre dernier un accord tripartite pour la promotion du travail décent en El Salvador, afin de mettre en œuvre de manière effective et d'appliquer les normes du travail correspondantes.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur le fait qu'El Salvador va accueillir la réunion ibéro-américaine des ministres du Travail, dans le cadre du Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat, qui se tiendra dans notre pays à la fin de l'année.

Au cours de cette manifestation, nous tenterons d'approuver et de mettre en place des politiques et des programmes visant à promouvoir l'emploi des jeunes, à renforcer le cadre institutionnel et normatif ainsi que la protection des droits des jeunes.

J'aimerais aussi vous dire que le Conseil national sur le salaire minimum a approuvé une nouvelle augmentation du salaire minimum, dont bénéficieront les travailleurs du secteur du commerce, de l'industrie, des services ainsi que les travailleurs des industries agricoles et les saisonniers.

Il est également important de souligner que l'Organisation internationale du Travail a reconnu dans le cadre d'un projet de vérification des engagements pris en ce qui concerne les questions de travail lors de la signature du Traité de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique, l'augmentation soutenue du budget du ministère du Travail enregistrée ces trois dernières années, qui a permis de multiplier les actions dans les domaines de l'inspection du travail, de la résolution de conflits et de la gestion de l'emploi.

De même, le rapport reconnaît également que nous avons fait des efforts pour renforcer les capacités des juges et des magistrats, dans le cadre notamment du renforcement des capacités de tribunaux du travail, ce qui permet d'aborder la protection des droits au travail du point de vue judiciaire.

Enfin, j'aimerais également vous dire que mes collègues d'Amérique centrale et de la République dominicaine m'ont fait l'honneur de me nommer à nouveau président du Conseil de ministres du Travail de la sous-région et, dans le cadre de cette fonc-

tion, j'ai donc pu continuer à mettre en place des programmes de renforcement des administrations du travail dans notre sous-région, programmes dans lesquels l'OIT a joué un rôle très important. J'aimerais également dire que nous renouvelons l'appui que nous avons apporté en tant que sous-région à M. Juan Somavia pour qu'il continue à diriger cette Organisation.

Nous nous engageons à poursuivre l'instauration d'une culture du respect des droits des travailleurs et de la justice sociale et à la perfectionner chaque jour pour que de vastes secteurs de la population en bénéficient, grâce à la création d'emplois productifs et dignes en plus grand nombre, fondés sur une relation harmonieuse et productive entre les principaux acteurs de la relation de travail.

Original espagnol: M. DOZ (travailleur, Espagne)

J'aimerais, tout d'abord, remercier le Directeur général de son rapport. Nous constatons que des progrès ont été réalisés dans certains pays en ce qui concerne les quatre objectifs stratégiques – droits fondamentaux au travail, travail décent, protection sociale et dialogue social – en ce qui concerne la cohérence entre les différentes institutions du système des Nations Unies vis-à-vis de ces objectifs et des résultats des programmes techniques de l'OIT.

Mais ne nous reposons pas sur nos lauriers. Le travail décent est une notion inconnue pour des centaines de millions de travailleurs et de travailleuses qui, à travers le monde, survivent avec des salaires de misère, sans protection sociale ni droits syndicaux et droits au travail. Les droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration de 1998 n'entrent pas en ligne de compte dans les négociations du Cycle de Doha de l'OMC. Nous constatons qu'en Birmanie le travail forcé est toujours en vigueur, et qu'en Guinée équatoriale, la nation d'Afrique où le revenu par habitant est le plus élevé, plus de 70 pour cent de la population vit dans la pauvreté absolue sans le moindre droit syndical ou politique. Dans de nombreux pays développés, dont le mien, beaucoup de travailleurs, principalement des immigrés sans papiers, travaillent dans l'économie informelle dans des conditions pénibles et sans bénéficier non plus de droits. Des gouvernements qui sont assis dans cette salle ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté syndicale, ni le droit de grève ni le droit de la négociation collective. Ils emprisonnent arbitrairement des syndicalistes. Il arrive même qu'ils les tuent. Il arrive aussi parfois que, dans des pays qui, officiellement, reconnaissent ces droits, des dizaines de syndicalistes soient assassinés, comme en Colombie par exemple.

Il est arrivé une chose très grave en Europe. Le Conseil de l'Union Européenne vient d'adopter un projet de directive qui ouvre la porte à l'établissement de la durée de la journée de travail directement entre le travailleur et l'employeur. Celle-ci ne sera plus fixée par la loi ou par la négociation collective, portant la limite du travail hebdomadaire à une durée de l'ordre de 60 à 65 heures. Ce projet, qui a été approuvé par la majorité des gouvernements, gouvernements britannique et allemand en tête, est la pire attaque contre le droit du travail européen depuis la création de l'UE. Certes, comme l'indique le rapport, nous avons avancé mais il reste beaucoup à faire et, sur quelques points, nous avons aussi régressé. C'est pourquoi, au niveau des syndicats espagnols, nous déploierons tous les efforts nécessaires pour que la Journée

mondiale du travail décent, qui sera célébrée par la Confédération syndicale internationale le 7 octobre, ait un fort impact sur les travailleurs et l'opinion publique en Espagne. Les organes directeurs de l'OIT devraient également manifester leur appui à cette initiative syndicale.

Cela étant dit, nous sommes inquiets de l'évolution suivie par les trois crises mondiales – énergétique, financière et alimentaire – qui ont un certain nombre de facteurs en commun. S'agissant de la crise alimentaire, les conclusions du Sommet de la FAO qui s'est tenu à Rome récemment ont été particulièrement décevantes.

Pourquoi les gouvernements qui ont les moyens les plus importants moyens et les responsabilités les plus lourdes empêchent-ils les institutions multilatérales de prendre des décisions efficaces face à un problème qui est vital pour des centaines de millions de personnes? Affronter convenablement une crise alimentaire due à la flambée des prix des aliments de base doit être une priorité pour les gouvernements et les institutions multilatérales. S'il en va autrement, on n'avancera plus vers la réalisation des objectifs du Millénaire et l'extension du travail décent, on reculera.

Les trois crises présentent un trait commun: la spéculation financière, et on constate qu'il y a un manque en ce qui concerne la gestion de la mondialisation qui devrait reposer sur des bases saines et des principes démocratiques. L'impression est plutôt celle d'un chaos mondial. Pourquoi ne pas établir des normes internationales qui freinent la spéculation financière?

Pourquoi est-il si difficile d'en finir avec les paradis fiscaux surtout lorsque l'on sait que leur principale activité est de blanchir les capitaux provenant de l'évasion fiscale et de l'économie criminelle que la mondialisation a encouragée. La spéculation financière internationale n'est évidemment pas, et de loin, l'unique facteur à l'origine, mais c'est un facteur aggravant qui profite des situations et en accentue la gravité. Si les égoïsmes des nations face aux situations d'urgence sont critiquables, la conduite et le statut de ceux qui en profitent pour leur profit personnel sont intolérables; je pense notamment aux directeurs des fonds d'investissement à hauts risques dont la rémunération atteint parfois des montants mille fois supérieurs au salaire moyen des travailleurs.

La solidarité et la coopération doivent inspirer l'action des gouvernements, des partenaires sociaux et des institutions multilatérales. Il faut aussi qu'il y ait des normes internationales et des procédures d'actions concertées. Renforcer la capacité d'action de l'OIT et des institutions des Nations Unies est l'un des objectifs permanents que nous, les représentants des travailleurs espagnols, n'avons jamais cessé d'appuyer.

Pour conclure, quelques mots sur la situation espagnole. Depuis la dernière Conférence, le programme du dialogue tripartite que les partenaires sociaux ont conclu avec le gouvernement socialiste élu en 2004 a été mis en œuvre. Le bilan est nettement positif au vu du nombre et de l'importance des accords conclus – loi sur la prise en charge des personnes dépendantes, sur l'égalité au travail, régularisation des immigrés, salaire minimum, etc. De nouveaux champs de dialogue tripartite ont été ouverts, par exemple en ce qui concerne les politiques de réduction des émissions de CO₂ résultant des accords de Kyoto, la révision des accords nationaux

de négociation collective signés par les syndicats représentatifs – Comisiones Obreras et UGT – et les organisations d'employeurs pour encadrer la négociation des conventions collectives. Nous encourageons aussi le dialogue social au niveau supranational, par exemple au niveau de la Communauté ibéro-américaine des nations.

Au cours du dernier semestre, la situation économique espagnole a soudainement changé, mettant fin – pour des raisons que nous espérons conjoncturelles – à la longue période de croissance de l'économie et de l'emploi entamée en 1994. Le taux de croissance a brutalement chuté, s'accompagnant d'une progression du chômage plus élevée chez les travailleurs migrants, qui en quelques années sont passés de 1 à 10 pour cent de la population espagnole. Si le dialogue social a été un formidable instrument aussi bien pour les travailleurs que pour les employeurs en période d'abondance, il est d'autant plus important qu'il continue de l'être face à la crise économique et à ses conséquences sur les conditions sociales et sur l'emploi.

Original anglais: M^{me} TALIWAKU (au nom de M. Mwesigwa, ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations professionnelles, Ouganda)

L'Afrique reste la région la plus frappée par la pauvreté, le VIH/sida, le chômage, la faible productivité, le travail des enfants, l'analphabétisme, un taux élevé de croissance démographique et le fardeau de la dette, entre autres.

L'Afrique est également touchée par des conflits armés. Leur complexité empêche de jouir de la liberté syndicale, du dialogue social et de l'emploi durable. C'est un défi qui nécessite la mise en place de stratégies novatrices permettant d'assurer la mise en œuvre efficace de l'Agenda du travail décent en Afrique.

Ma délégation se félicite du fait que le rapport du Directeur général intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir* nous fait franchir une nouvelle étape et ouvre de nouvelles voies vers une approche plus intégrée, de nouveaux partenariats et des cadres politiques novateurs. Cela permettra de tenir compte de nouvelles expériences et connaissances en matière de travail décent.

Conformément à l'objectif de l'Agenda du travail décent pour l'Afrique, le gouvernement de l'Ouganda, par le biais d'un processus hautement consultatif mené auprès de tous les mandants, a mis au point un programme par pays de promotion du travail décent. Il reconnaît l'importance de l'Agenda du travail décent et de l'emploi en particulier, qui joue le rôle de catalyseur dans la lutte contre la pauvreté. C'est pour cette raison que le gouvernement de l'Ouganda est en train d'examiner le plan d'action pour l'éradication de la pauvreté afin de le transformer en un plan quinquennal de développement national ayant pour thème la croissance, l'emploi et la prospérité pour tous.

Monsieur le Président, permettez-moi de faire quelques commentaires sur certains points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. La promotion de l'emploi rural est l'une des plus grandes priorités pour nous, étant donné que l'agriculture est le secteur fondamental de l'économie ougandaise. La politique gouvernementale a donc pour objectif l'augmentation des revenus des pauvres par le biais d'une croissance agricole accélérée et d'une amélioration de l'emploi non agricole, notamment dans les zones rurales où vivent la majorité des pauvres.

Il est également reconnu que le développement des aptitudes professionnelles est essentiel pour améliorer la productivité, les revenus et l'accès aux possibilités d'emploi. Cela doit être accompagné d'une interaction de facteurs sur le marché du travail. Le gouvernement de l'Ouganda note également que l'information sur le marché du travail est l'une des conditions sine qua non pour réduire les décalages entre l'offre et la demande et pour créer des possibilités d'emploi.

Certaines des mesures en place prévoient une éducation primaire et secondaire universelle, la formation professionnelle ainsi que l'apprentissage pour renforcer les compétences, notamment chez les jeunes. Le gouvernement de l'Ouganda utilisera les recommandations émises par la Conférence pour renforcer les initiatives de développement des aptitudes et compétences existantes.

Le gouvernement de l'Ouganda reconnaît que le dialogue social est l'un des outils les plus puissants qui permettent de dégager un consensus, d'amener à la paix sociale, à la cohésion économique et sociale ainsi qu'à un engagement de toutes les parties à jouer leur rôle dans le développement social et économique. En collaboration avec les partenaires sociaux, de nouvelles lois et de nouveaux mécanismes ainsi que des structures permettant des consultations régulières ont été mis en place.

Ma délégation se félicite des efforts de l'Organisation internationale du Travail visant à renforcer sa capacité et celle de ses Membres à relever le défi de la mondialisation et du travail décent. Ma délégation souhaite également appuyer le principe du partenariat au niveau régional. Cela nous permettra de partager les expériences et d'aborder de façon commune les problèmes de nos régions respectives.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je me félicite de la contribution apportée par l'Organisation internationale du Travail et par d'autres partenaires en développement aux efforts de développement de l'Ouganda.

Enfin, j'aimerais réitérer l'engagement et la volonté politique manifestés par le gouvernement de l'Ouganda en faveur de la justice sociale et d'un travail décent pour tous.

Original espagnol: M. GÓMEZ ESGUERRA (travailleur, Colombie)

C'est avec beaucoup d'attention que nous avons lu le rapport du Directeur général et nous saisissons cette occasion pour déplorer, au nom des travailleurs colombiens, le fait connu de tous, surtout dans cette maison où règne le tripartisme, que l'activité syndicale dans notre pays est de plus en plus difficile en raison du climat de violence qui affecte de manière très grave les militants syndicaux et le syndicalisme dans son ensemble.

Nous voudrions vous dire que, pour le syndicalisme colombien, il est inacceptable, que l'intimidation et l'assassinat des syndicalistes perdurent dans notre pays. En effet, depuis le début de l'année, 26 de nos camarades ont été assassinés, c'est-à-dire que, en cinq mois, on a déjà dépassé le nombre total de syndicalistes morts pendant toute l'année 2007.

A cela s'ajoute quelque chose de très grave, à savoir la disparition de centaines d'organisations syndicales au cours de ces trente dernières années. Cela constitue un coup très rude porté à la liberté syndicale dans notre pays, sans parler de la liquidation

progressive du syndicalisme et, avec lui, de la négociation collective.

Pour le néolibéralisme, le meilleur syndicat est celui qui n'existe pas. Voilà pourquoi nous sommes inquiets devant une conduite antisyndicale qui s'exprime par l'application d'une politique de soustraitance au moyen de contrats qui ne valent rien, du système des entreprises temporaires et, dernièrement de la création des si néfastes coopératives de travail associé. Ces coopératives sont des instruments qui ont pour objectif fondamental d'empêcher les travailleurs de s'organiser en Colombie et dans d'autres parties du monde.

J'affirme aujourd'hui devant vous que le syndicalisme colombien ne se résigne pas à sa disparition forcée. Nous lançons devant vous un SOS afin que, notre pays, compte tenu de l'accord tripartite signé le 1^{er} juin 2006, nous garantissons totalement la possibilité d'exercer nos activités de syndicalistes sans avoir peur d'y perdre la vie ou notre emploi, et sans craindre des déplacements forcés.

Les travailleuses et les travailleurs victimes de la vague néolibérale de ces trente dernières années demandent justice. Ceux de Adpostal, Intravisión Audiovisuales, Telecom, Caja Agraria, de l'Université de Caldas, des municipalités et des départements, des entreprises de production de liqueurs, du textile, de la confection, de l'industrie, du commerce, du secteur de la santé, de la restauration et de l'hôtellerie, de la chimie, de la construction et du bois, des mines et de la métallurgie, et, tous ceux qui sont sans emplois, sans pension de retraite et sans sécurité sociale, tous exigent de la communauté internationale un engagement plus grand pour que soient enfin respectées en Colombie les normes qui nous permettront de construire la justice sociale, seul chemin pour garantir la paix.

Nous demandons au gouvernement de la Colombie et aux représentants du secteur des entreprises non seulement de respecter l'accord tripartite pour la paix et la démocratie, mais également de créer un climat favorable à l'exercice de la liberté syndicale en Colombie, en éliminant les attitudes et les comportements à l'origine de conduites antisyndicales qui mettent gravement en danger la vie des syndicalistes, la vie des syndicats et l'existence même de l'ordre voulu par notre Constitution, selon laquelle la Colombie est un Etat de droit.

Si les syndicats et les syndicalistes ont l'autorisation de vivre conformément aux déclarations et aux normes de l'OIT et des autres instances internationales, le jour ne sera plus loin où une délégation de travailleurs, d'employeurs et de gouvernements vous annoncera que la Colombie est un pays où la liberté syndicale et les droits de l'homme règnent, et où les différends sont réglés dans le respect des droits fondamentaux des travailleurs et de l'ensemble de la population.

Le degré très élevé d'impunité dont jouissent les ennemis du syndicalisme est le principal ennemi qu'il faut vaincre parce que, si l'état actuel des choses ne change pas, nous arriverons inévitablement à une situation où les organisations syndicales ne seront plus qu'un souvenir du passé.

Nous nous en remettons à l'OIT et à la communauté internationale pour qu'elles veillent à la parfaite exécution de l'accord tripartite et des conventions et recommandations de l'OIT, pour la paix et la démocratie dans notre pays.

Enfin, au nom de la CGT, nous exprimons toute notre solidarité à tous ceux qui subissent des situa-

tions similaires, notamment au Guatemala, au Honduras, au Costa Rica, en El Salvador, un pays où la convention n° 87 a été déclarée inexplicable.

Nous remercions le gouvernement de l'Espagne dont les démarches ont facilité la libération de notre camarade Pedro Pablo Alvarez à Cuba, et nous formons des vœux pour la libération des autres syndicalistes emprisonnés sur cette île, tout en condamnant l'embargo que les Etats-Unis maintiennent contre Cuba.

Original anglais: M. EDSTRÖM (travailleur, Suède)

Le rapport du Directeur général sur le travail décrit les questions importantes qui nous attendent dans le cadre de la promotion du travail décent, mais je me dois de relever certaines incohérences en ce qui concerne la sécurité de l'emploi. Le paragraphe 52 décrit ce que sont les caractéristiques souhaitables d'un emploi pour la population dans 79 pays. Sept personnes sur dix disent que la sécurité de l'emploi est très importante. C'est aujourd'hui la deuxième des priorités après le revenu décent. Nous savons tous également que l'OIT est prioritairement préoccupée par la recrudescence du travail précaire et par la croissance du secteur informel. Mais, au paragraphe 104, on nous dit, et nous en sommes étonnés, que la protection de l'emploi peut impliquer, dans certains cas, moins de création d'emplois. Pour nous, les travailleurs, l'une des conditions minimales pour le travail décent est qu'aucun travailleur ne devrait être licencié sans raison valable. Ce droit des travailleurs ne devrait pas être contesté par des arguments selon lesquels les travailleurs et leurs familles sont mieux lotis, s'ils bénéficient de conditions d'emploi peu sûres et précaires, mais peut-être n'est-ce pas, en fait, ce que l'on préconise ici.

Le rapport soulève la question du type de compétences et de connaissances dont le BIT a besoin. On nous donne cinq exemples, mais j'ai le sentiment qu'il y a des lacunes supplémentaires et qu'en outre le Bureau a urgemment besoin de renforcer ses connaissances dans les domaines suivants.

Premièrement, que sont des relations professionnelles solides entre les partenaires sociaux et comment les promouvoir, y compris dans le cadre de la négociation collective volontaire?

Deuxièmement, comment promouvoir efficacement, dans toutes les activités de l'OIT, la reconnaissance dans la loi et la pratique des Etats Membres de la liberté syndicale et des droits qui figurent dans les conventions n°s 87 et 98?

Troisièmement, comment devenir un centre d'excellence en matière de services de médiation et comment mettre en place un tribunal de l'OIT qui soit capable, comme le serait un tribunal du travail au niveau international, d'interpréter la législation lorsque les mandants contestent les recommandations faites par les organes de surveillance de l'OIT?

Quatrièmement, comment faire en sorte que l'OIT soit reconnue comme le centre de référence des Nations Unies en matière de compétences techniques et de normalisation pour les questions de travail? C'est essentiel dans un monde du travail mondialisé, et l'OIT devrait avoir le courage de ne pas accepter d'être contestée ou remplacée par des organisations à vocation normative aux échelons régional, sous-régional ou international, qui réfutent ou ne tiennent pas compte de ce qui est accepté et convenu au niveau tripartite mondial, au sein de l'OIT.

L'enquête générale sur les clauses du travail dans les marchés publics qui a été remis par la Commission de l'application des normes est un bon rapport, qui insiste sur l'importance de la convention. Il nous fournit des descriptions détaillées sur ce qui se passe dans d'autres organisations régionales et internationales, nous fait des suggestions sur la manière de faire en sorte que ces marchés publics deviennent un catalyseur de la promotion du travail décent aux niveaux national et international.

La réaction très négative des employeurs en ce qui concerne la convention n° 94 a été pour moi une grande surprise. A mon avis, les employeurs sérieux et décents, qui reconnaissent les syndicats et qui sont prêts à négocier collectivement, devraient plutôt tirer parti du fait de ne pas être exclus pour concurrence déloyale. Apparemment, les employeurs du secteur public ont un avis différent, au moins dans le contexte européen, puisqu'ils reconnaissent la valeur de cette convention.

Ce qui nous a aussi déçus dans cette discussion sur la convention n° 94 c'est la réaction du gouvernement de la Suède qui, chacun le sait en Suède, n'est pas disposé à ratifier la convention. Sa position officielle est de condamner les règles du libre marché intérieur de l'Union européenne. En outre, un nouvel argument a été tout d'un coup avancé: le gouvernement soutien maintenant qu'il accepte la position prise par la Confédération syndicale suédoise (LO) il y a 58 ans, c'est à dire en 1950. Ce qu'il ne dit pas cependant, c'est que les deux confédérations syndicales suédoises les plus importantes (LO que je représente et TCO) demandent depuis plus de quinze ans, en raison de la mondialisation, que la Suède ratifie cette convention. Si la Suède avait ratifié cette convention, peut-être que la Cour européenne de justice n'aurait pas tranché comme elle l'a fait dans l'affaire *Laval*, en prenant une décision surprenante et déplorable qui n'est pas compatible, selon moi, avec la jurisprudence de l'OIT sur la liberté syndicale et la négociation collective.

Enfin, j'aimerais dire combien je suis heureux de voir que la Conférence a adopté des termes qui sont neutres du point de vue de notre Constitution et qu'elle a validé aussi les dispositions intérimaires de la Commission de vérification des pouvoirs.

Enfin, j'aimerais dire combien j'apprécie que la Conférence ait accepté d'adopter un langage non sexiste dans notre Constitution et de valider, sur une base permanente, les dispositions provisoires relatives aux travaux de la Commission de vérification des pouvoirs.

Original anglais: M^{me} PILLAI (gouvernement, Inde)

Le rapport intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir* s'inscrit dans un contexte de turbulence et de volatilité économique extrêmes.

L'OIT a un rôle important à jouer dans la réaction politique mondiale qu'appelle cette situation; elle peut coopérer de manière cohérente avec d'autres institutions multilatérales afin de rendre possible une mondialisation équitable.

Il est très important de renforcer et d'employer pleinement la compétence irremplaçable de l'OIT, afin de permettre aux travailleurs et à leur famille d'avoir une vie décente.

Le rapport met en lumière quelques-unes des grandes difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés et qui compromettent la mise en œuvre des objectifs définis d'un commun accord tels que l'Agenda global pour l'emploi, les objectifs du Mil-

lénaire pour le développement et la stratégie de réduction de la pauvreté.

Nous convenons avec le rapport que les inégalités croissantes, la discrimination au travail, le travail des enfants, les problèmes de l'économie non structurée et les violations des droits au travail hypothèquent lourdement la réalisation du travail décent. Ces obstacles doivent être surmontés car le travail décent est le cadre global dans lequel il convient d'élaborer nos politiques et nos actions, ainsi qu'un modèle de référence dont il convient de s'inspirer pour essayer de résoudre les problèmes.

Le travail décent représente la somme de ce à quoi chacun aspire dans sa vie professionnelle. Le rapport de M. Somavia confère tout son sens à ce concept en le replaçant dans une perspective qui englobe la totalité de la vie.

L'Inde s'inspire du concept de travail décent de l'OIT pour mettre en œuvre une stratégie de croissance inclusive, stratégie qui prévoit notamment de moderniser les infrastructures, compte tenu de la répartition de la pauvreté, de mettre en place un système de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur non structuré et d'assurer aux pauvres des prestations de sécurité du revenu. Les diverses initiatives destinées à prévenir et à enrayer la pauvreté et la misère constituent en outre un véritable socle social.

Il convient d'accorder une attention toute particulière à certaines questions telles que le renforcement de l'éducation, le développement des compétences, le renforcement de l'employabilité, la mise à niveau de l'économie informelle, la gestion des migrations de la main-d'œuvre, l'extension de la sécurité sociale, ainsi que la question du renforcement de la cohérence des politiques du système international.

Le Directeur général a évoqué les quatre objectifs stratégiques qui sont: la mise en place d'un socle social mondial, le développement d'entreprises durables, les droits au travail et le renforcement du tripartisme.

Ce sont des paroles qui nous inspirent. Nous pensons que l'OIT peut aider les pays à mettre en œuvre ces orientations. L'engagement, la confiance et les capacités du personnel de l'OIT seront nécessaires pour que ces mots se traduisent dans la réalité.

Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir et nous devons sans plus attendre nous mettre en route.

Original anglais: M. FARRUGIA (employeur, Malte)

A bien des égards, le rapport du Directeur général pour cette session de la Conférence internationale du Travail renforce le rapport de l'année précédente portant sur le travail décent au service du développement durable. Au nom des employeurs maltais, nous félicitons le Directeur général de la façon dont ce rapport permet de dégager les défis stratégiques auxquels sont confrontés tous les pays pour promouvoir le travail décent dans le contexte d'un environnement économique et social international, qui est devenu plus turbulent au cours de ces dernières années et qui impose aux partenaires sociaux de nouveaux défis dans leurs efforts d'amélioration du monde du travail.

Si le Directeur général évoque à juste titre l'acceptation croissante des programmes de travail décent, il est tout aussi important de passer des phases de prise de conscience et d'acceptation à la mise en œuvre plus concrète de tels programmes, et notamment de rendre compte de tous les résultats posi-

tifs éventuellement obtenus. Il est intéressant de noter que le concept de flexicurité, qui trouve son origine dans l'Union européenne, fait également l'objet de discussion dans les forums de l'OIT, et que les politiques visant à promouvoir l'employabilité plutôt que la sécurité à l'emploi peuvent être intégrées dans des programmes conçus sur mesure pour le pays dans le domaine du travail pour une création d'emplois accrue, une meilleure participation à la population active et un passage de l'activité économique informelle à l'activité économique formelle.

Il y a eu à Malte une interaction considérable entre les établissements d'éducation et les employeurs, parfaitement en phase avec les besoins nouveaux et en pleine mutation du secteur professionnel.

Par exemple, dans le domaine de la maintenance aérienne, le dialogue établi entre les établissements d'éducation et les employeurs aboutit à la mise en place de cours sur mesure garantissant un apport régulier de ressources humaines qualifiées dans les années à venir.

Il existe encore bien d'autres exemples de collaboration entre employeurs et établissements publics, les spécialistes de la formation ayant ainsi pu concevoir des apprentissages ciblés et des plans d'emploi qui orientent des étudiants et des chômeurs vers des possibilités d'emplois productifs.

Depuis son adhésion à l'Union européenne, Malte a accès au Fonds social européen, ce qui lui permet d'investir dans les ressources humaines. Ainsi, par exemple, récemment elle a pu utiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour offrir des formations et des cours de recyclage à des employés ayant subi des licenciements pour des raisons d'externalisation internationale. D'autres initiatives semblables entre gouvernement et employeurs comprenaient la diffusion de compétences en informatique auprès de la population active. L'un des résultats de ces efforts combinés, soutenus par un dialogue social constructif et durable, est que Malte a atteint son plus faible taux de chômage depuis quinze ans, qui est également l'un des plus bas de l'Union européenne.

Un autre résultat est que, en dépit du processus continu de destruction créative, notamment dans le secteur manufacturier, Malte a réussi à attirer un flux solide d'investissements étrangers directs, et à diriger des travailleurs licenciés et de nouveaux arrivants vers des secteurs émergents, notamment dans le secteur pharmaceutique et les services financiers.

Dans ce contexte, le contenu des discussions de la Conférence de cette année, qui porte sur les compétences en vue d'une meilleure productivité de la croissance de l'emploi et du développement, concerne Malte au premier chef.

A ce stade, l'ambition des employeurs est de se sentir soutenus, et un tel objectif ne peut être atteint que s'il y a acceptation des réalités mondiales par tous les partenaires sociaux.

Les gouvernements devraient prendre note des critiques émises dans le rapport du FMI paru la semaine dernière, déclarant que les augmentations de salaires devraient être basées sur la productivité et que le système le plus couramment pratiqué, qui consiste à accorder des augmentations nationales automatiques en fonction du coût de la vie, peut menacer la compétitivité et les emplois dans de nombreux secteurs de l'économie qui demeurent vulnérables à la concurrence mondiale.

Le système actuel porte en lui la menace d'alimenter une spirale des taux de rémunération en réponse aux pressions inflationnistes qui feront sortir du marché de nombreuses entreprises.

Il faut également relever les défis environnementaux, et la forte dépendance de Malte à l'égard des combustibles fossiles et sa sensibilité aux produits alimentaires de base exigent que l'on prenne des mesures urgentes pour générer des emplois verts, en ayant pleinement conscience que cela pourrait entraîner un déclin de certains domaines de l'activité économique et, ensuite, une expansion dans d'autres domaines.

Le rapport du Directeur général mentionne l'importance de s'atteler au développement de la classe moyenne et à la réduction des inégalités de revenus. Ainsi que le précise le rapport, une telle transformation économique peut aboutir à une hausse des inégalités.

A Malte, le coefficient de Gini s'établit à 0,32 et, bien que cela implique des inégalités de revenus allant de faibles à modérées, il est honnête de dire que ces inégalités pourraient augmenter à mesure que les conditions d'emploi passeront des secteurs anciens et déclinants à de nouveaux secteurs naissants, qui dégagent une valeur ajoutée plus élevée par habitant. D'où le défi de garantir des possibilités d'emploi à tous, par l'investissement dans l'éducation des jeunes et des employés, pour leur permettre de mieux tirer parti de meilleures perspectives de déroulement de carrière.

Le taux d'emploi et la mobilité professionnelle élevés actuels s'orientent plus vers cette direction.

Pour finir, je suggère que l'OIT privilégie l'approfondissement à la dispersion, afin de mettre l'accent sur ses domaines d'activités essentiels et de rendre de telles activités plus pertinentes pour ses mandants grâce à une aide et des interventions tangibles plutôt que par des débats. Un segment clé auquel il convient de donner plus d'importance est celui des PME, dans la mesure où ces entreprises sont dans bien des cas les principaux facteurs de création d'emplois. Etant donné que, à l'instar de n'importe quelle autre organisation, l'OIT doit travailler avec des ressources limitées, la meilleure stratégie serait de classer les questions par priorité plutôt que de tenter d'exercer son influence au-delà de son mandat fondamental – à savoir le monde du travail et le dialogue social.

Original espagnol: M. PALMA CAICEDO (vice-ministre du Travail, Equateur)

Je représente un petit pays où, il y a un peu moins d'un an, a été lancé le processus de transformation le plus intéressant et le plus important de ce siècle. Il s'ajoute au courant latino-américain qui écrit la nouvelle histoire de notre peuple qui, pendant des décennies, a vécu en marge du progrès et du développement.

En Equateur, sous couvert d'une fausse flexibilité du travail, on a commis des abus qui ont rendu précaires les conditions de travail. Pour réparer une telle injustice, le gouvernement déploie tous ses efforts et lance des réformes structurelles axées principalement sur le travail décent.

Toute révolution digne de ce nom a des amis et des ennemis, des partisans et des détracteurs, des fidèles et des traîtres. Cette contradiction dialectique est le moteur de l'histoire.

L'Assemblée nationale constituante, dotée des pleins pouvoirs par le peuple équatorien, est chargée

de mettre au point une nouvelle constitution qui inclura le concept de salaires dignes, afin de mettre un terme à cette fiction juridique qui faisait du salaire une simple contre-prestation et non un moyen pour le travailleur de se réaliser grâce à son travail.

Le travail est un bien moral, sur lequel l'Etat a l'obligation d'exercer une tutelle. Au cours des divers mandats, on a éliminé le contrat de type triangulaire, forme perverse d'exploitation par le travail qui éludait les devoirs des employeurs et favorisait la violation des droits fondamentaux des travailleurs, convertis en simples marchandises, objets de location ou biens utilitaires.

Douter de la légitimité des mandats constitutifs est simplement un acte d'audace ou d'ignorance. Ils ont pour but d'éliminer les injustices et les privilèges de castes qui prétendaient s'approprier le domaine public au détriment des masses.

Le gouvernement de l'Equateur met en place une politique sociale très importante, renforce le dialogue social par le biais du Conseil national du travail qui négocie des accords et favorise le consensus sur différents aspects de la relation de travail.

Pour la première fois, un programme d'emploi à l'intention des jeunes a été lancé, qui s'intitule «Mon premier emploi» et qui favorise les jeunes de mon pays.

L'inspection du travail exerce des contrôles afin de vérifier que la loi qui oblige les entreprises à embaucher des handicapés est respectée.

La formation professionnelle a été étendue aux groupes vulnérables grâce à des conventions avec les organisations populaires et sociales.

Le Programme d'éradication du travail des enfants a connu une forte poussée lors de la création du Comité pour l'éradication du travail des enfants, qui promeut des actions conjointes et coordonnées avec les institutions publiques et privées, comme dans le cadre de l'éradication du travail des enfants dans les décharges.

L'inspection du travail des enfants, en collaboration avec les secteurs des entreprises et les syndicats, a obtenu des résultats positifs qui concernent l'éradication du travail des enfants, principalement dans le secteur de l'horticulture et de la culture des bananes.

Le thème du développement rural est tout à fait opportun compte tenu de la crise alimentaire actuelle, du changement climatique et de l'ouverture sans discernement des secteurs agricoles de beaucoup de pays en voie de développement.

Beaucoup de pays étaient autosuffisants dans la production de céréales. Aujourd'hui, nous devons importer ces céréales, ce qui représente un budget très important.

En Equateur, le secteur agricole représente 17 pour cent du PIB. Il occupe 30 pour cent de la population. Il est donc le premier générateur d'emplois.

Bien que notre pays soit très divers et privilégié en termes de ressources exportables, en particulier de biens primaires comme le pétrole, les bananes, les crevettes, le cacao, il connaît une répartition des revenus parmi les plus inéquitables.

Récemment, lors du Sommet de l'alimentation de la FAO à Rome, des critiques sévères ont été émises au sujet de la gestion mondiale de l'agriculture, qui a provoqué une grave crise alimentaire touchant plus de 800 millions de personnes, a engendré des troubles sociaux et une instabilité politique et menace le développement économique et social à

l'échelle planétaire. Sans aucun doute, l'augmentation très brutale du prix des denrées alimentaires de base influe sur des facteurs conjoncturels, tels que les changements climatiques, la réduction des inventaires, les prix élevés des hydrocarbures et une demande croissante de matières premières comme le maïs, le soja ou la production de biocarburants.

Devant une situation aussi préoccupante, il est urgent que nos pays récupèrent leur capacité de production dans le domaine agricole, grâce à des politiques qui encouragent le développement rural et les petits producteurs, car ce sont eux, et non pas les multinationales qui pourront résoudre les problèmes d'insuffisance alimentaire que connaissent nos pays.

Pour créer du travail décent, pour améliorer la productivité et le développement durable, il faut mettre en place une politique agricole durable, non pas en terme de rentabilité immédiate, mais en terme de bénéfices nationaux à moyen et à long terme; une politique qui ne laissera pas les besoins d'approvisionnement de la population aux aléas du marché libre international, n'obligera pas les gouvernements à consacrer une grande quantité de ressources à l'achat d'aliments étrangers, sans faire état des principes de souveraineté alimentaire et du droit de se nourrir.

Comme le dit l'écrivain équatorien Eduardo Galeano, la priorité, ce n'est pas d'alimenter les voitures mais les personnes. Devant une telle crise systémique, il est impératif de conjuguer les efforts des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

Le gouvernement équatorien s'engage à respecter les conventions de l'OIT dans le cadre du dialogue social et du travail décent. Ce sont des moyens et des objectifs permettant de mettre en place un développement participatif, juste équitable et transparent de la société équatorienne.

Original afghan: M. QARQUEEN (ministre du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Personnes handicapées, Afghanistan)

Mon pays est prêt à œuvrer en faveur d'une application des conclusions et déclarations de cette Conférence.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le nouveau Code du travail de la République islamique d'Afghanistan a été élaboré avec les travailleurs et les employeurs. Le Code a été ratifié et approuvé par l'Assemblée nationale. Il n'y a aucun doute que ce Code jouera un rôle très important dans tous les aspects du travail et toutes les questions qui ont trait aux travailleurs. Il nous permettra aussi de stimuler le dialogue social et la coopération.

J'aimerais également saisir cette occasion pour vous dire que, conformément à la Stratégie de développement national de l'Afghanistan, la réduction de la pauvreté est l'une de nos priorités en 2008. L'une des meilleures manières de réduire la pauvreté est de créer de nouveaux emplois pour tous les groupes vulnérables.

La création d'emplois peut contribuer à la sécurité dans ce pays. Le chômage et la pauvreté sont la principale cause d'insécurité non seulement en Afghanistan, mais aussi dans beaucoup d'autres pays du monde. L'un des principaux facteurs du chômage dans notre pays qui a créé de gros problèmes d'insécurité est justement la destruction des infrastructures et capacités de production due à la guerre qui nous a été imposée, ainsi que la croissance très lente du secteur privé, et le manque

d'investissements dans le domaine de l'agriculture, de l'énergie, des mines et des industries. Cependant, il y a des possibilités d'investir dans notre pays. J'aimerais attirer l'attention de tous les pays amis et de la communauté internationale et les encourager à investir en Afghanistan afin de nous aider à lutter contre le chômage dans notre pays.

C'est pourquoi, en utilisant les ressources existantes, nous avons mis au point avec l'OIT une première version d'une stratégie nationale de l'emploi et nous avons aussi désigné une commission locale pour faire ce travail.

Afin de supprimer le chômage dans notre pays, nous nous concentrons sur les points suivants. Tout d'abord, pour réduire le chômage, nous avons offert des formations professionnelles grâce à un programme de développement des compétences, et nous travaillons avec d'autres institutions de formation avec la coopération de pays amis au niveau provincial. Grâce à ces ressources, un grand nombre de jeunes qui étaient en dehors du système éducatif, des veuves, des personnes handicapées, des anciens combattants, des familles de martyrs et d'autres groupes vulnérables ont pu profiter de ces programmes de formation professionnelle. Lorsqu'ils ont terminé ces formations, ces groupes de personnes peuvent avoir accès au marché du travail, mais cela ne suffit pas, il nous faut plus d'aide, de coopération pour élargir les programmes existants.

L'autre outil que nous utilisons pour lutter contre le chômage, étant donné que nous n'avons pas suffisamment d'emplois dans notre pays, c'est que nous essayons de voir comment envoyer des travailleurs afghans à l'étranger. Nous avons aussi fait des efforts pour signer des accords bilatéraux afin d'envoyer des travailleurs afghans à l'étranger, et nous avons aussi eu recours à des agences de placement privées pour cela.

Le programme de migration des travailleurs a pour but d'offrir des emplois aux travailleurs afghans à l'étranger. Nous avons déjà commencé nos activités dans ce cadre en coopération avec l'OIT.

Je voudrais également vous dire que, dans ce monde, certaines questions relèvent de la responsabilité de tous et pas d'un seul pays. Ces questions sont: la réduction du chômage, la garantie d'une vie décente pour la population, les besoins des orphelins, des veuves, des personnes handicapées, la lutte contre l'analphabétisme, l'élimination de la pauvreté, la lutte contre la famine, les maladies contagieuses, la discrimination, la traite des enfants, la lutte contre les pires formes de travail des enfants, et contre les abus commis à l'égard des enfants et des femmes, la lutte contre le terrorisme et contre la production et le trafic de stupéfiants.

Je pense donc que la communauté internationale devrait se joindre à l'Afghanistan dans cette lutte car nous ne pourrions rien faire seuls.

Cependant, l'Afghanistan n'a pas encore ratifié la convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, mais elle a l'intention de le faire dans un proche avenir. La stratégie de protection sociale dans le domaine des handicaps a été élaborée en coopération et en consultation avec le Secrétaire afghan chargé de la stratégie du développement national, qui a identifié les défis et les manières de les surmonter.

Une unité a été mise en place au ministère du Travail pour défendre les droits des personnes handicapées, pour sensibiliser le public et pour aider à

la mise en place des lois correspondantes. Cette unité a également mis en place des politiques pour les personnes handicapées et en assure la coordination.

Nous créons maintenant des groupes de travail dans le domaine de la protection sociale, pour la défense des droits des personnes handicapées, des femmes vulnérables, la lutte contre l'utilisation de narcotiques, le traitement des toxicomanes et la recherche de possibilités d'emploi pour les jeunes et les soldats démobilisés.

Il faut dire aussi que nous avons pris l'initiative de mettre en place des conseils de soutien pour les groupes vulnérables, avec la participation des anciens des communautés, qui nous aident à organiser notre travail sur ces questions dans les provinces et les districts. L'expérience montre que l'on peut régler les problèmes avec les ressources propres des populations.

Étant donné l'importance des questions de genre, nous avons également renforcé notre coopération avec le ministère des Affaires féminines et le Plan d'action national pour les femmes a été approuvé par le président. Et le ministère du Travail a pris les mesures appropriées pour le mettre en place.

Le gouvernement de l'Afghanistan est tout à fait disposé à ratifier la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, afin de renforcer la capacité de protection des droits de l'homme, y compris les droits sociaux et économiques de chaque homme ou femme, et d'améliorer notre image à l'échelle internationale. Le processus de ratification a déjà commencé et devrait aboutir très prochainement.

L'Afghanistan a également l'intention de ratifier la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et la convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, que j'ai mentionnée et l'amendement à la Constitution de l'OIT. Le ministère du Travail a pris les mesures appropriées et envoyé les documents nécessaires à l'Assemblée nationale, qui va les examiner. Dès qu'ils auront été adoptés par l'Assemblée et par le président, nous les enverrons à l'OIT.

En conclusion, je vous souhaite beaucoup de succès dans la mise en œuvre des instruments et des décisions de cette Conférence.

Original anglais: M. KONKOLEWSKY (représentant, Association internationale de la sécurité sociale)

Au nom de la présidente de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), M^{me} Corazón de la Paz-Bernardo, j'ai le plaisir de présenter aux délégués de cette Conférence internationale du Travail la reconnaissance de notre association et de ses adhérents, à savoir 350 institutions de sécurité sociale dans 149 pays.

Comme la plupart d'entre vous le savent, l'AISS et l'OIT travaillent ensemble depuis plus de quatre-vingts ans à la promotion et au développement de systèmes de sécurité sociale dans le monde. Cette longue relation et ce solide partenariat remontent à la date de la création de l'AISS en 1927 dans laquelle l'OIT a joué un rôle important, et ils ont évolué au fil des décennies. Je suis fier de vous informer que cette relation entre dans une nouvelle phase car l'AISS et le Département de la sécurité sociale du BIT ont renforcé leurs efforts de collaboration

dans le cadre d'un nouveau processus de planification et de mise en œuvre conjoints de leurs travaux.

Dans son rapport à la Conférence, le Directeur général du BIT souligne l'importance des défis que le monde doit relever, y compris la crise financière, les déséquilibres économiques et les écarts et inégalités sociaux croissants. L'AISS est elle aussi pleinement convaincue que, dans ce contexte particulièrement difficile, le travail décent sera le moteur du progrès social, environnemental et économique et que la protection sociale est une composante essentielle du travail décent.

La sécurité sociale est d'abord et avant tout un moyen d'assurer à tout membre de la société une protection économique. Mais elle peut apporter bien davantage dans la mesure où elle améliore la qualité de vie des personnes, soutient la croissance et contribue au progrès de la cohésion et de la justice sociale.

Cette année marque le 60^e anniversaire de la reconnaissance de la sécurité sociale comme droit humain fondamental. Force est malheureusement de constater qu'une grande partie de la population mondiale n'a toujours pas accès à la protection sociale. Les recherches conduites par l'AISS ont récemment prouvé que des prestations de sécurité sociale de base sont à la portée de pays même à faibles revenus et que les transferts sociaux ont des effets positifs sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance. L'AISS se joint à l'appel lancé par l'OIT en faveur d'une protection sociale de base pour tous, à partir de laquelle pourront progressivement se construire des systèmes plus adaptés en fonction des capacités des pays concernés. Les organisations membres de l'AISS de par le monde auront un rôle à jouer pour assurer l'administration et la mise en œuvre, par exemple pour les transferts de fonds et la fourniture de services de soins.

Pour que tous puissent bénéficier d'une protection sociale, des innovations s'imposent.

L'année dernière, je vous ai présenté la nouvelle stratégie de l'AISS pour mettre en place un système de sécurité sociale dynamique, accessible, durable, bien géré, novateur et proactif. Nous pouvons aujourd'hui nous réjouir des progrès faits.

Lors du premier Forum mondial de la sécurité sociale organisé par l'AISS, en septembre dernier à Moscou, qui a rassemblé plus d'un millier de dirigeants et d'experts en matière de sécurité sociale, des preuves abondantes ont été fournies démontrant que la sécurité sociale s'adapte et innove pour protéger les populations dans le contexte d'une mondialisation accélérée.

Lors du premier Forum mondial de la sécurité sociale, les organisations internationales et les décideurs politiques ont demandé à l'AISS de redoubler d'efforts pour promouvoir une sécurité sociale dynamique.

En réponse à cet appel, l'AISS a lancé cette année un nouveau programme d'activités triennal très intéressant pour renforcer la capacité des organisations de sécurité sociale dans le monde entier afin d'accroître leur efficacité administrative et opérationnelle et instaurer une bonne gouvernance pour intégrer et influencer les réformes de sécurité sociale, œuvrer en faveur de l'élargissement de la couverture sociale et faire face aux changements démographiques.

Pour mettre en œuvre ce programme enthousiasmant d'activités, et atteindre ces objectifs, l'OIT peut compter sur l'un de ses partenaires les plus

actifs, l'AISS. Ce n'est pas seulement parce que nous travaillons ensemble depuis longtemps. C'est en effet surtout parce que nous partageons des valeurs et des objectifs communs que nous avons renforcé notre collaboration.

Aucune institution ne peut progresser seule. L'AISS est fière de travailler avec l'OIT et de contribuer à faire en sorte que l'idéal du travail décent devienne réalité.

Original anglais: M. MALENTACCHI (représentant, Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie)

C'est le cœur lourd que je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon inquiétude face aux violations qui sont faites en permanence au Mexique concernant les droits syndicaux des travailleurs.

Je représente les intérêts collectifs de 25 millions de travailleurs de la métallurgie affiliés à la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM). Et nous sommes totalement choqués par les actes du gouvernement mexicain et de la plus grande compagnie minière du pays, Grupo México, menés à l'encontre des syndicats des mineurs et des travailleurs de la métallurgie du Mexique, ainsi que de son secrétaire général, Napoleón Gómez Urrutia.

Il s'agit d'une histoire sordide de corruption, de fausses accusations, de violence et de meurtre, qui a causé la mort de 65 mineurs lors d'une explosion à Pasta de Conches.

Tout a commencé en février 2006 alors que le gouvernement du Mexique avait illégalement destitué le syndicaliste et secrétaire général, Napoleón Gómez Urrutia, et remplacé par une personne nommée par le gouvernement.

L'affaire a été rendue publique après l'intervention publique de Gómez contre le gouvernement et Grupo México, alors que de sérieuses lacunes avaient été constatées en matière de santé et de sécurité dans la mine de Pasta de Conches, où une explosion a tué 65 mineurs le 19 février 2006.

A ce jour, 63 corps de mineurs décédés sont encore enfouis dans la mine. Le gouvernement du Mexique et Grupo México n'ont rien entrepris pour récupérer les corps de ces travailleurs, au grand désarroi des veuves et des familles de ces travailleurs de Pasta de Conches, qui ont perdu leurs êtres chers dans l'explosion. De plus, il n'y a pas eu d'une enquête appropriée concernant l'incident, et les responsables n'ont pas été inquiétés par la justice.

D'autre part, le gouvernement a réussi à pervertir le système juridique mexicain et a accusé de corruption et d'escroquerie M. Gómez. Un audit indépendant sur les comptes du syndicat, sollicité par le FMI, a pourtant prouvé que tous les fonds avaient été correctement utilisés, et a déchargé le secrétaire général de toute responsabilité. Pourtant le gouvernement persiste toujours à refuser de retirer ses charges contre Gómez.

Lorsque des enquêtes menées sur les actions gouvernementales ont révélé que le gouvernement avait utilisé de faux documents, fait disparaître des preuves et avait forcé des fonctionnaires de police à émettre des mandats d'arrêt contre le dirigeant du syndicat, Grupo México et le gouvernement ont alors commencé à diviser le syndicat. Le gouvernement a, du jour au lendemain, reconnu un syndicat favorable à l'entreprise et organisé des élections forçant et exerçant des pressions sur tous les travailleurs à s'aligner sur sa position.

Parallèlement, l'armée et la police ont été utilisées pour briser les grèves, tuer des travailleurs et arrêter les dirigeants syndicaux qui luttent pour des conditions de travail plus sûres.

Par exemple, le 19 avril 2006, la police fédérale et d'État, avec le soutien des troupes mexicaines, a été utilisée pour déclencher une attaque violente contre des travailleurs, qui faisaient grève en toute légalité à l'usine de Sicartza, à Lazaro Cárdenas, entraînant la mort de deux travailleurs.

Le 11 août 2007, encore, dans une mine de cuivre à Nacozari Sonora, un travailleur a été tué par des individus armés employés par Grupo México.

Jusqu'à cette date, ces morts n'ont pas fait l'objet d'une enquête et personne n'a été accusé.

M. Gómez a été ensuite officiellement réintégré à ses fonctions de secrétaire général, le 11 avril 2007, après qu'un tribunal fédéral eut décidé que la procédure n'avait pas été respectée.

Cependant, malgré le soutien écrasant dont il a bénéficié au moment de sa réélection comme secrétaire général en mai 2008, M. Gomez a dû rester en exil en raison des accusations totalement infondées qui continuent à peser de lui, ainsi que des graves menaces contre lui et sa famille, qui compromettent sa sécurité et sa vie.

Le FMI et ses affiliés demandent au gouvernement mexicain de libérer Napoleón Gómez Urrutia de toute charge; et les membres de l'Union des syndicats des mineurs du Mexique, de traduire immédiatement en justice et de façon transparente tous les responsables de la corruption et de la falsification des faits, ainsi que de récupérer les 63 corps des mineurs décédés dans la mine de Pasa de Conches; d'enquêter sérieusement sur les responsabilités et de poursuivre en justice les responsables de l'accident; de faire une enquête sur l'implication de Grupo México dans le meurtre de Reinaldo Hernández Gonzalez et dans la détention de 20 mineurs mexicains membres de l'Union des mineurs de Nacozari, Sonora; et enfin, de libérer tous les fonds du syndicat saisis illégalement par le gouvernement.

Le syndicat mexicain des mineurs encourage activement un mouvement du travail démocratique et indépendant au Mexique. Il a obtenu un important soutien de la part de ses membres et a toujours exprimé très franchement sa position contre les réformes négatives qui ont lieu dans le monde du travail au Mexique.

Ce syndicat mérite le soutien de la communauté internationale et j'en appelle à vous tous afin que vous souteniez le syndicat des mineurs mexicains dans sa lutte pour son indépendance au Mexique.

Original turc: M. KUMLU (travailleur, Turquie)

Je souhaiterais tout d'abord remercier et féliciter le Directeur général pour les efforts déployés et le travail fructueux entrepris jusqu'à aujourd'hui. J'ajoute que ce serait un honneur pour nous de poursuivre notre coopération avec le Directeur général dans notre lutte à venir pour un monde vivable et équitable.

Au cours de la Conférence internationale du Travail, chaque année nous préparons des rapports, nous examinons la mondialisation ainsi que les problèmes mondiaux, et nous essayons de leur trouver des solutions. Je dois dire très clairement que les travailleurs n'ont encore constaté aucun résultat positif imputable à la mondialisation. Le bilan actuel de la mondialisation, ce sont des économies en ruine, des sociétés qui perdent leur valeur morale,

des valeurs sociales battues en brèche, des concepts qui font des coûts du travail un instrument de la concurrence, un recul des droits des travailleurs, des licenciements, une pauvreté croissante, un changement dans les modes de consommation et une augmentation du bien-être des nantis.

Actuellement, tous les pays sont confrontés au chômage et à l'absence de création d'emplois. La priorité des politiques économiques et sociales doit être la croissance économique axée sur la création d'emploi. Pour résoudre le problème du chômage, il faudrait créer un modèle de développement économique durable et équilibré, reposant sur le principe de l'égalité. Or, ceux censés fournir un travail décent et des conditions de travail décentes tentent de tirer parti de la situation désespérée des pauvres et des chômeurs.

Les amendements récents concernant les coûts du travail ont, dans mon pays, réduit les charges des employeurs. Mais les mesures mises en œuvre pour lutter contre la faim et la pauvreté ne sont pas suffisantes.

Les travailleurs de mon pays sont contre la privatisation qui diminue l'emploi, ouvre la voie à la sous-traitance et n'améliore pas la productivité. Les tentatives de licencier et de désorganiser les syndicats de travailleurs sont fréquentes dans les entreprises privées.

Un autre thème doit ici être mis en exergue, qui est l'emploi flexible proposé comme solution au problème du chômage. Mais loin d'être une solution pour les travailleurs, les modèles d'emploi flexible sont en fait un moyen de recruter à bas prix, notamment dans les pays sous-développés ou en développement, pays où il n'y a pas de protection adéquate du travail. Les travailleurs désertent les syndicats à qui on rend la vie difficile. Au cours des quatre à cinq dernières années, plus de 35 000 travailleurs ont été licenciés pour avoir adhéré à un syndicat.

Depuis de nombreuses années, la Turquie fait l'objet des discussions de la Commission de l'application des normes, en raison de violations des conventions n^{os} 87 et 98. Notre gouvernement poursuit son travail de modification de la législation pour y intégrer les concepts de liberté syndicale et de droit de négociation collective. Nous espérons que nos positions et nos demandes seront prises en considération au cours de ce travail.

La mise en œuvre des dispositions sur la santé et la sécurité au travail reste difficile en Turquie. Nous pensons que ces obstacles peuvent être surmontés si on améliore l'efficacité de l'inspection du travail.

Les fonctionnaires continuent à avoir des difficultés à appliquer la loi n^o 4688 qui régit les accords collectifs et les droits de grève. Les décisions du Conseil du consensus ne sont pas prises en compte de façon satisfaisante. Les syndicalistes et leurs dirigeants ne bénéficient pas de garanties syndicales suffisantes et le nombre des fonctionnaires privés du droit d'adhérer à un syndicat reste relativement élevé.

La réglementation concernant l'âge de la retraite et la réforme de la sécurité sociale promulguée avec le consensus partiel des partenaires sociaux ne reflètent pas les réalités du pays. Les travailleurs turcs sont en faveur de la paix, de la fraternité et des droits de l'homme. La guerre et la terreur sont les plus grands ennemis des droits de l'homme, de la démocratie, du travail, des droits des travailleurs et de la liberté.

Les travailleurs turcs souhaitent la fin de toutes les guerres dans le monde, notamment au Moyen-Orient. Nous souhaitons que la paix finisse par prévaloir dans le monde.

J'aimerais conclure en mettant l'accent sur les changements climatiques, les pénuries d'eau et d'énergie, les crises alimentaires. Si nous voulons obtenir des résultats dans la lutte contre la pauvreté, nous devons travailler à créer un monde propre et vivable, comme nous le faisons pour protéger nos droits sociaux. A cet égard, j'invite l'OIT et toute l'humanité à agir de toute urgence.

(M^{me} Diallo prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. MUSEKA (gouvernement, Zimbabwe)

Le rapport du Directeur général et de son bureau nous donne l'occasion de rechercher de manière constructive le meilleur moyen de mettre en œuvre l'Agenda du travail décent malgré les difficultés que nous attribuons aux forces de la mondialisation.

Le rapport ne pouvait pas mieux exposer les circonstances qui entravent notre noble quête pour faire du travail décent pour tous une réalité. L'état de l'économie mondiale, la crise du crédit et la crise alimentaire gênent considérablement nos efforts pour améliorer la vie de nos populations. Il est clair que les effets pervers de la mondialisation, notamment le creusement des inégalités dans la répartition des richesses et des revenus entre les pays et à l'intérieur des pays, ne font que compliquer notre situation.

La situation est encore beaucoup plus difficile pour nous en tant que défenseurs des travailleurs dans la mesure où elle nous commande de mettre des politiques sociales en œuvre dans nos pays. C'est un fait établi que le désordre induit pas l'affaiblissement de l'économie mondiale ainsi que l'actuel système unilatéral se répercutent pleinement sur notre marché du travail et sur notre secteur social.

La mondialisation nous porte à penser que l'épreuve de l'ajustement sera temporaire, et que les systèmes économiques conformes et libéralisés, même pour nos populations fragilisées, déclencheront un effet de percolation qui rétablira la dimension sociale. Mais ce n'est qu'une formule du développement économique et les résultats sont des plus illusoire.

Cela dit, ces réalités ne sont pas surprenantes. Nous avons à maintes reprises attiré l'attention de cette auguste institution sur la nécessité de réformer le système multilatéral de telle manière que toutes les économies puissent y participer sur un pied d'égalité, y compris les pays en développement.

Nous sommes convaincus, et cela nous motive, qu'un système multilatéral qui favorise la participation de tous sur un pied d'égalité est de nature à répondre aux véritables besoins économiques et sociaux et, partant, à assurer la protection des plus vulnérables.

Aujourd'hui, la plupart des économies en développement doivent lutter contre l'extension de la pauvreté, la montée du chômage et l'apparition d'autres fléaux. Tout ceci est le résultat d'une politique mondiale qui a été mal conçue et appliquée trop précipitamment.

L'étonnante incapacité des marchés à s'autoréguler et la domination débridée de quelques-uns sur la scène mondiale de la politique ten-

dent à reléguer à l'arrière plan la dimension sociale des avancées durables.

En ce qui concerne la situation au Zimbabwe, les sanctions imméritées et illégales prises par l'occident entravent la poursuite des objectifs d'équité et d'égalité comme base du développement durable et la capacité du gouvernement à faire son travail. Il convient donc de dire que la capacité du gouvernement à œuvrer pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Agenda du travail décent et à créer les conditions d'une économie plus productive est gravement sapée en permanence. Même ainsi, personne ne doit mettre en doute notre volonté de ne pas céder aux désirs des néocolonialistes.

Mon gouvernement va continuer à soutenir sans réserve cet Agenda du travail décent parce que nous pensons que c'est le seul moyen de conduire les économies en développement sur la voie du développement durable. La durabilité de cet agenda est tout à fait évidente, surtout si on considère que c'est à la fois un moyen et une fin.

Aussi mon gouvernement se félicite-t-il du débat sur l'Agenda du travail décent, où il est tenu compte des effets débilants d'un processus de mondialisation biaisé, des lacunes du système multilatéral et de la volonté d'hégémonie des puissantes nations sur les plus faibles.

L'Agenda du travail décent, dans la mesure où il tend à offrir des possibilités pour tous afin que les populations puissent travailler dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine, propose des idéaux qui font écho à la conception que mon gouvernement a du redressement économique et de la croissance.

Le gouvernement a collaboré sans relâche avec les partenaires sociaux pour modéliser son programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) et faire en sorte que ces politiques influent sur les autres activités de manière à ouvrir au peuple zimbabwéen la voie du progrès, malgré la situation difficile. Nous continuons de plaider pour le dialogue social à tous les niveaux afin d'avoir une plateforme d'action pour parvenir au développement durable.

Le gouvernement du Zimbabwe, par l'intermédiaire de son administration du travail, a continué de préconiser et promouvoir le dialogue social à tous les niveaux, comme le fondement d'une plateforme salubre et favorable aux réformes et au développement durables.

Alors que les défis persistent, nous voulons croire que la maturité de tous les partenaires impliqués dans ce processus permettra l'aboutissement des nobles aspirations de notre Organisation, plutôt tôt que tard.

Mon gouvernement apporte son plein appui aux travaux en faveur d'un cadre d'action stratégique pour la période 2010-2015, centré sur l'Agenda du travail décent, qui puisse donner l'inspiration et l'impulsion nécessaires à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement.

Gardons présent à l'esprit qu'il est indispensable de renforcer le rôle de l'Organisation internationale du Travail sur la scène mondiale. Il ne fait aucun doute qu'une OIT plus forte sera en meilleure posture pour exercer son influence dans le sens de la cohérence des politiques au niveau mondial et limiter les effets destructeurs de politiques économiques et de politiques de développement de conception étroite. Les politiques économiques envisagées et

propagées par le système multilatéral, en particulier celles des institutions de Bretton Woods, sont trop coûteuses pour que nous les acceptions sans broncher. Il nous faut trouver des alternatives afin d'éviter que l'Agenda du travail décent ne devienne une illusion, et pour cela, mon gouvernement est prêt à jouer tout son rôle, sur un plan national, régional et mondial.

Original arabe: M^{me} MAFARJA (représentante, PGFTU, Palestine)

La Confédération générale des syndicats palestiniens se joint à tous ceux qui ont pris la parole devant cette assemblée.

Nous nous inspirons des normes internationales et arabes du travail ainsi que des accords conclus dans le domaine du travail pour l'élaboration de nos lois. Cependant, les conditions difficiles qui prévalent dans les territoires palestiniens et l'occupation israélienne nous empêchent d'appliquer nos lois. Nous sommes soumis à une politique de terrorisme organisé, de sanctions collectives, d'assassinats et de destructions, d'expropriation de nos terres agricoles et d'arrachage d'arbres fruitiers.

Le bouclage des territoires palestiniens, dont la bande de Gaza et le blocus imposé sur la Cisjordanie, y compris sur Al-Qods au moyen des points de contrôle et du mur de discrimination, ainsi que l'extension des colonies, ont isolé les terres palestiniennes. Celles-ci sont devenues des prisons à ciel ouvert où la liberté de mouvement est restreinte. Une telle situation a eu pour effet de détériorer les conditions de vie de notre peuple, en particulier de nos travailleurs. Je dois vous dire que plus des deux tiers de notre population vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Le chômage ainsi que le chômage déguisé représentent 73 pour cent.

Il existe un soutien de famille pour chaque 5,6 individus et un pour chaque 7 individus à Gaza.

Nous accueillons favorablement le rapport du Directeur général, et concernant en particulier les conditions des travailleurs dans les territoires palestiniens occupés et dans les autres territoires arabes occupés. Nous voudrions aussi remercier la mission de l'OIT qui a rencontré les différentes parties en vue de recueillir des faits qui ont servi de base au rapport présenté à cette session de la CIT.

Nous aspirons à vivre dans les mêmes conditions que les autres travailleurs partout dans le monde. Nous aspirons à vivre libres et indépendants dans le cadre d'une paix permanente et d'un Etat indépendant.

Nos travailleurs occupés dans les entreprises israéliennes sont victimes d'exploitation en ce qui concerne leurs salaires, dont 25 pour cent sont retenus sans qu'ils bénéficient en contrepartie de la moindre assurance ou du moindre service. Sans compter, bien sûr, qu'ils sont parfois arrêtés et condamnés à verser de fortes amendes. Ils ne sont souvent pas en mesure d'arriver à leur lieu de travail. Ils n'ont pas le droit de recourir devant les tribunaux israéliens. Tout cela, contrairement aux déclarations faites hier par les représentants du gouvernement israélien et le représentant des travailleurs d'Israël. Ces derniers avaient affirmé qu'il n'existait aucune distinction entre les travailleurs israéliens et les travailleurs d'autres nationalités. Cela n'est pas vrai.

Nous voudrions vous remercier pour le soutien que vous apportez aux travailleurs palestiniens et au peuple palestinien dont les droits sont garantis par

les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Beaucoup d'entre vous y ont fait référence au cours de cette Conférence. C'est pour cela que nous devons travailler ensemble pour établir une paix globale et durable et réaliser une justice sociale pour tous, en adoptant les mesures suivantes.

Premièrement, mettre un terme à l'occupation israélienne et créer un état palestinien indépendant avec pour capitale Al-Qods.

Deuxièmement, organiser une conférence internationale de soutien aux travailleurs et employeurs dans les territoires palestiniens selon la proposition du Directeur général de l'Organisation arabe du travail M. Ahmad Lukman.

Troisièmement, renforcer les fonds de la sécurité sociale palestinienne.

Quatrièmement, élargir l'assistance technique apportée par l'Organisation internationale du Travail afin de renforcer la capacité de nos syndicats.

Cinquièmement, renforcer les relations entre les travailleurs non seulement au niveau des pays arabes, mais également au niveau international, et soutenir les fédérations des employeurs de Palestine. Nous devons aussi encourager les investissements en Palestine afin que la protection sociale et le travail décent deviennent une réalité.

Enfin, nous espérons que l'Etat palestinien pourra participer à la prochaine Conférence en tant que Membre de plein droit et non plus seulement en tant qu'observateur.

Original anglais: M^{me} MENKERIOS (gouvernement, Erythrée)

Je saisis cette occasion pour féliciter M. Somavia, Directeur général du BIT, pour son rapport complet et équilibré *Le travail décent: défis stratégiques à venir*. Parlant de la crise financière mondiale, de la hausse vertigineuse du prix des denrées alimentaires et de la récession économique, il a souligné que ces phénomènes sont très préoccupants, tant pour leurs effets à court terme sur les entreprises et l'emploi qu'en raison des incertitudes et des menaces à long terme qu'ils font peser sur les travailleurs et leur famille.

Je partage cette opinion et souhaite à présent décrire brièvement les actions de mon gouvernement face à cette situation. Nous nous efforçons, à partir d'une politique d'autosuffisance et de renforcement de la sécurité alimentaire, d'améliorer le niveau de vie de la population et de réduire le fossé entre riches et pauvres.

La population érythréenne et le gouvernement travaillent côte à côte pour atteindre l'objectif à long terme d'autosuffisance et de sécurité alimentaire. La détermination et l'engagement des dirigeants renforcent le moral de la population et l'encouragent à relever les défis même les plus ardues en tirant le meilleur parti des ressources nationales.

Il est à noter que notre politique d'autosuffisance suppose essentiellement une coordination, un juste partenariat et un partage des efforts au bénéfice de tous et qu'un dialogue social tripartite peut précisément permettre d'atteindre cet objectif. Notre stratégie de sécurité alimentaire s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de développement.

Aujourd'hui, l'Erythrée est sur le point d'atteindre son objectif de sécurité alimentaire, c'est-à-dire de permettre à chacun, dans tout le pays, d'acquérir à un prix abordable des denrées alimentaires de quali-

té acceptable en quantité suffisante, dans des magasins prévus à cet effet.

Conscients de l'importance du réseau d'approvisionnement en eau et de l'infrastructure routière pour le développement global et la sécurité alimentaire, le gouvernement et la population érythréens s'efforcent par divers moyens de collecter, conserver et développer efficacement les ressources en eau et travaillent résolument à réhabiliter et préserver les terres et les sols en appliquant de nouvelles méthodes et techniques agricoles respectueuses de l'environnement. On a introduit des méthodes d'irrigation permettant, avec le concours de machines agricoles, d'améliorer la productivité. Pour augmenter la production, le gouvernement distribue aux agriculteurs des semences de meilleure qualité et favorise l'utilisation à grande échelle de fertilisants ainsi que le recours à des pesticides respectueux de l'environnement et aux herbicides les plus récents.

Pour renforcer la motivation au travail, l'envie d'apprendre et créer des emplois, de gros efforts ont été et sont déployés pour développer par la formation les ressources humaines dans divers secteurs.

Pour répondre aux besoins de travailleurs qualifiés dans tous les secteurs et répandre l'éducation pour assurer la justice sociale, notre gouvernement n'a pas ménagé ses efforts en créant six nouvelles écoles et centres de formation aux activités techniques et commerciales, qui complètent les établissements déjà en place. Il a mis sur pied plusieurs structures de santé, dont des hôpitaux de référence, pour que les travailleurs disposent dans tout le pays de services sanitaires efficaces et de qualité. Grâce à ce programme, on a enregistré dans le secteur social des résultats remarquables, tels que l'augmentation du nombre de jardins d'enfants et d'écoles élémentaires, ce qui a permis d'accroître le taux de scolarisation et de réduire l'échec scolaire. Il faut aussi noter une amélioration des soins de santé prodigués aux mères et aux enfants, une meilleure nutrition des enfants, la mise en place d'un programme d'immunisation efficace qui a contribué à réduire la morbidité des enfants de moins de 5 ans, la création de conditions favorables aux populations défavorisées (personnes handicapées par exemple) via des programmes de rémunération des travaux et des prêts sans intérêts pour favoriser la création de petites entreprises.

Le gouvernement et la population ont défini pour atteindre leurs objectifs un programme de développement responsable et visionnaire, reposant sur le dialogue social et une activité soutenue. Tous ces efforts s'inscrivent dans la perspective du travail décent, pour améliorer la qualité et renforcer la productivité des forces laborieuses.

En conclusion, à l'heure où les prix des produits de l'agriculture flambent à l'échelle mondiale, il est utile d'investir dans ce secteur pour parvenir à la sécurité alimentaire. Si l'on veut construire un avenir meilleur pour le bien de tous et atteindre les objectifs du travail décent, il nous faut soutenir l'engagement des gouvernements et établir une alliance solide avec les travailleurs pour lutter contre la pauvreté et assurer la justice sociale.

Original anglais: M. PANDEY (employeur, Népal)

C'est un privilège pour moi de vous présenter ces quelques observations en présence des éminents délégués de cette session de la Conférence internationale du Travail, une instance très importante où

nous nous réunissons pour exprimer nos avis, nos préoccupations et nos intérêts et où nous parlons du développement socio-économique. Je crois fermement que les opinions qui ont été présentées et que les préoccupations des délégués, pourront, sans aucun doute, constituer une bonne base pour des débats fructueux. Cela pourra également nous aider à mieux comprendre les problèmes sous-jacents et les questions du travail et de l'emploi. Je suis certain que cela permettra aussi à l'OIT de mettre au point de nouvelles politiques qui sont essentielles et pertinentes par rapport aux nouveaux défis qui nous attendent.

Le Directeur général a présenté un rapport qui a attiré toute notre attention. Il se concentre sur plusieurs problèmes en soulignant surtout la crise financière mondiale. Le rapport souligne de nombreux domaines de préoccupation immédiats comme l'économie parallèle. Malgré la croissance de l'emploi, les règlements sont plus que jamais indispensables aujourd'hui. Le problème de l'économie informelle n'est pas nouveau au Népal. La croissance de l'économie parallèle est l'un des éléments clés dans notre stratégie de réduction de la pauvreté. La réglementation demeure toutefois un sujet de préoccupation et il faudra que l'OIT nous aide.

Au cours des années, il a été constaté que les pays ont réussi à évoluer dans la promotion des normes du travail, à améliorer les conditions du travail et la qualité du travail pour les travailleurs. Ces aspects positifs doivent maintenant être remis dans le contexte de la mondialisation, et l'OIT a un rôle à jouer. Il faut que les employeurs aient un soutien tacite de l'OIT lorsqu'il s'agit de traiter les problèmes de la mondialisation et de la promotion des normes du travail dans le monde du travail.

Les employeurs du Népal sont également intéressés par le développement des entreprises et par la création d'emplois en plus grand nombre et de richesses, avec l'objectif de réduire la pauvreté et de promouvoir la croissance économique. Tous les domaines d'intervention de l'OIT doivent faire l'objet d'activités renforcées notamment en lien avec les objectifs évoqués précédemment. L'impact économique et social des normes du travail doit faire l'objet d'une attention particulière surtout dans les pays en développement comme le Népal. Certains des nouveaux thèmes abordés par l'OIT comme l'extension de la sécurité sociale au secteur informel nécessitent des solutions pragmatiques.

Comme vous le savez, le Népal connaît actuellement une situation très difficile de transition. D'une part, il faut davantage d'emplois et, d'autre part, de nombreux obstacles doivent être surmontés. Cependant, nous n'avons pas relâché nos efforts, s'agissant de traiter les problèmes économiques dans un contexte plutôt négatif sur le plan des affaires. Je ne vais pas vous répéter en détail tous les événements qui contribuent à cette situation; les délégués gouvernementaux l'ont déjà fait. Actuellement, notre souci principal est de soutenir l'emploi et de créer un environnement stable pour réaliser la paix sociale en vue du développement socio-économique de notre pays.

L'organisation des employeurs du Népal travaille activement à la promotion de bonnes relations professionnelles. La promotion et la création d'emplois a été la priorité n° 1 de notre agenda et d'autres questions (réduction de l'inégalité entre hommes et femmes; élimination du travail des enfants; mise au

point de nouvelles conditions de travail; emploi des jeunes et lutte contre le VIH/sida) ont également pris une place importante dans nos activités. Une cellule juridique a été créée pour préparer les réformes législatives, régler les différends et améliorer le respect des lois et des règlements. Le gouvernement a pris l'initiative d'une réforme du droit du travail et a fait des progrès considérables. Dès que la confusion politique aura cessé, une consultation tripartite sur la réforme de la législation du travail sera reprise. Nous reprendrons nos travaux avec enthousiasme avec l'aide du bureau de l'OIT au Népal. Nous pensons que tout ceci nous permettra de parvenir petit à petit à un environnement de travail décent dans notre pays.

L'équilibre entre les intérêts des employeurs et des travailleurs par la paix du travail est la préoccupation majeure des deux parties. Néanmoins, d'une manière générale, dans un pays en développement comme le Népal, une certaine souplesse dans le domaine du travail est nécessaire pour assurer une croissance industrielle et faire face aux forces mondiales émergentes. Nous demandons à l'OIT de nous soutenir avec de nouvelles stratégies.

Original anglais: M. YARDLEY (gouvernement, Australie)

Au nom du gouvernement australien, je tiens à féliciter le Président pour son élection. Je saisis cette occasion pour formuler des observations sur le rapport présenté par le Directeur général à la Conférence.

L'année dernière, en novembre, le peuple australien a élu un nouveau gouvernement qui est fermement résolu à promouvoir les objectifs et les aspirations de l'OIT, notamment le désir d'assurer à tous un travail décent et productif.

Le programme de réformes nationales que le gouvernement australien met activement en œuvre actuellement, prend en considération des éléments fondamentaux de l'Agenda du travail décent. L'Australie peut s'enorgueillir d'être associée de longue date à l'Organisation internationale du Travail et d'en être Membre depuis sa création, en 1919. Le gouvernement australien salue la perspective d'une nouvelle période de collaboration fructueuse et constructive avec l'Organisation.

Les améliorations de la productivité obtenues principalement par le biais d'un système de relations du travail justes et équilibrées sont la pierre angulaire du vaste programme de réformes mis en place par le nouveau gouvernement australien dans ce domaine. Conformément à ce qui est dit dans le rapport V préparé pour la session de cette Conférence, le gouvernement australien est convaincu qu'il existe une interaction entre la productivité et le travail décent. Dans le cadre de l'élaboration et de la réforme de politiques concernant l'éducation, la formation, les relations du travail et la participation de la main-d'œuvre, le gouvernement australien crée une société plus productive et sans laissés pour compte, attachée à la diversité, et donnant à tous les Australiens la possibilité de vivre une vie enrichissante au niveau socio-économique.

Le souci constant d'améliorer la capacité de production, notamment l'équité et l'équilibre sur les lieux de travail en Australie, est conforme aux valeurs fondamentales de l'OIT et à son Agenda du travail décent. Les réformes du cadre législatif des relations du travail mises en œuvre en Australie après consultation des partenaires sociaux et d'autres parties prenantes feront de la négociation

collective un élément essentiel du système des relations du travail, protégeront les droits fondamentaux de la liberté d'association et de la représentation sur le lieu de travail, ainsi que les employés contre la discrimination sur le lieu de travail et permettront de faire respecter le principe à travail égal, salaire égal. Le Directeur général a déclaré dans son rapport à la Conférence en 2003 que «le travail est la meilleure façon de s'affranchir de la pauvreté».

Par le travail décent, on n'entend pas uniquement création d'emplois. Il faut créer des emplois productifs et humains en faisant converger les quatre piliers stratégiques de l'Agenda du travail décent. Si le travail décent doit devenir une réalité, les membres gouvernementaux et les partenaires sociaux doivent se préparer à travailler étroitement ensemble et avec l'OIT. Compte tenu des points de vue partagés par l'OIT et le gouvernement de l'Australie sur la productivité et le travail décent, nous sommes très heureux de voir et d'appuyer les efforts continus faits par l'Organisation pour analyser sa propre productivité et l'améliorer par le biais de réformes internes. L'élaboration du cadre stratégique pour 2010-2015 offre une possibilité enthousiasmante de travailler ensemble pour atteindre les objectifs de l'Organisation. Le gouvernement australien considère que c'est un aspect fondamental du travail actuel de l'OIT. En mettant l'accent en permanence sur le renforcement des capacités des mandants et du Bureau, sur des stratégies et une gestion fondée sur des résultats, ainsi que sur une conception intégrée du programme et sur des systèmes d'évaluation et de suivi, l'organisation sera bien placée pour aider tous les Membres à faire du travail décent une réalité concrète.

En ce qui concerne la stratégie, la deuxième discussion lors de cette Conférence sur le renforcement de la capacité de l'OIT pour aider ses Membres à atteindre les objectifs dans le contexte de la mondialisation revêt une importance cruciale. Le résultat de ces discussions, la Déclaration et le projet de plan de travail sur le renforcement des capacités qui l'accompagnent, peuvent contribuer à rationaliser et à cibler les activités de l'Organisation et à améliorer sa propre productivité. Etant donné le rôle clé que joue l'OIT dans la compréhension et l'amélioration de la productivité à l'échelle mondiale par le biais de l'Agenda du travail décent, le renforcement de la capacité de l'Organisation et, par voie de conséquence, l'amélioration de sa productivité dans la fourniture de conseils et d'une assistance technique sont une contribution majeure à la productivité mondiale. C'est pourquoi le gouvernement australien considère que les résultats des discussions relatives au renforcement de la capacité de l'OIT sont essentiels pour la poursuite du programme de travail de l'OIT.

En tant que Membre du Conseil d'administration, le gouvernement de l'Australie est sensible à l'honneur d'avoir pu appuyer les efforts faits par l'OIT pour promouvoir le travail décent dans la région Asie-Pacifique, en particulier dans la sous-région de l'Extrême-Orient et du Pacifique. Au nom du gouvernement de l'Australie, je tiens à remercier les gouvernements qui ont appuyé la candidature de l'Australie au Conseil d'administration pour la période allant jusqu'en 2011.

Une fois encore, le gouvernement australien salue la perspective d'une période de collaboration fructueuse et constructive avec l'OIT, en tant que Membre de l'Organisation et en tant que représen-

tant actuel de ses voisins proches au Conseil d'administration.

M^{me} SEBUDANDI (*gouvernement, Rwanda*)

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour vous communiquer certaines réalisations du gouvernement rwandais en matière de promotion de l'emploi et du travail.

Ces réalisations tournent autour des grands points suivants: la promotion de l'emploi et différentes approches intégrées de programmes de sa mise en œuvre, le travail décent et le dialogue social, la promotion de la santé et de la sécurité au travail et la sécurité sociale.

En matière de promotion de l'emploi, le gouvernement du Rwanda vient de mettre en place les plans d'action quinquennaux pour la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes, pour la mise œuvre de sa politique nationale de l'emploi, étant donné que ces deux catégories de la population rwandaise constituent une priorité nationale.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'emploi des jeunes, le gouvernement du Rwanda s'est engagé à être l'un des pays phare en matière de promotion de l'emploi des jeunes en Afrique dans le cadre du programme *Youth Employment Network* (YEN), dont les objectifs visent le respect des priorités dans le cadre des «4E»: emploi, employabilité, esprit d'entreprise, égalité des chances.

En février dernier, en collaboration avec les organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs, il a été organisé au Rwanda une Conférence nationale sur l'emploi en vue d'interpeller la population rwandaise, en général, et tous les acteurs impliqués dans les questions de l'emploi, en particulier, à s'investir pleinement dans les programmes de création d'emplois indispensables à l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté, tel que planifié dans la stratégie pour le développement économique et la réduction de la pauvreté.

Il est également prévu la création de l'Agence nationale de l'emploi qui va gérer en même temps les programmes de formation et de stages (*internships*), et le Fonds national de promotion de l'emploi.

Une politique d'investissement au Rwanda déjà adoptée renferme un grand nombre de mécanismes incitatifs en faveur des investisseurs tant nationaux qu'internationaux, ce qui va créer des opportunités de nouveaux emplois.

S'agissant du travail décent et du dialogue social, le gouvernement du Rwanda, en concertation avec les partenaires sociaux, est en train de réviser la législation en matière de travail pour l'adapter à l'environnement socio-économique aux niveaux national et international.

Le Rwanda, en partenariat avec le BIT et l'UNICEF, mène aussi une enquête sur les pires formes de travail des enfants afin de connaître la situation réelle du travail des enfants au Rwanda, avec l'objectif global d'élimination du travail des enfants.

De même, une enquête nationale sur l'emploi sera bientôt menée afin de pouvoir évaluer la situation du marché du travail, comme stratégie à la fois de promotion de l'emploi et du travail décent.

Quant à la promotion de la santé et de la sécurité du travail, il est prévu de mettre en place, dans un proche avenir, une politique de santé et sécurité au travail, car notre gouvernement est conscient que la productivité de l'entreprise et la prospérité du per-

sonnel sont intimement liées aux meilleures conditions de travail, et que les ambiances malsaines de travail inspirant le malaise et l'inconfort sont nuisibles à la production des entreprises.

En ce qui concerne la sécurité sociale, une politique nationale dans ce domaine sera bientôt adoptée. Elle compte couvrir tous les secteurs d'activités formelles et informelles en commençant par les risques de maladie, de vieillesse, d'invalidité, de survivants, d'accidents du travail et de maladies professionnelles et de maternité.

Il y a lieu de souligner ici que les assurances mutuelles de santé déjà en vigueur au Rwanda, qui couvrent médicalement la majeure partie de la population rwandaise, soit plus de 80 pour cent actuellement, sont déjà régies par une loi.

Original anglais: M. AHMED (travailleur, Bangladesh)

Après avoir lu ce rapport du Directeur général, je suis tout à fait convaincu que c'est un rapport unique qui couvre toutes les questions qui concernent l'OIT. C'est le résultat d'un effort inlassable de l'OIT. J'ai le sentiment que le secrétariat tout entier était derrière cet effort, que de nombreuses discussions ont eu lieu à ce sujet. De nombreux délégués sont intervenus sur beaucoup d'aspects. La commission d'experts a elle aussi fait des commentaires, et ainsi je pense qu'il sera plus efficace.

Il est inévitable de dire que le travail décent est très important pour la mise en place d'une politique de renforcement de la productivité. C'est aussi important parce que cela nous permettra d'ouvrir la voie à la croissance économique de tous les pays. Il me semble que sans développement des compétences pour les employeurs et pour les travailleurs, le travail décent ne serait pas efficace.

Comme chacun sait, l'OIT s'est engagée à assurer le travail décent, mais il faut aussi assurer la formation et apporter une aide financière dans différents domaines, comme le travail des enfants. Certains secteurs ne sont pas pris en compte dans les pays en développement ou les moins avancés comme le Bangladesh. Il faudrait augmenter le budget des programmes de formation intensifs pour lutter contre la pauvreté, supprimer le travail des enfants, la sensibilisation au VIH/sida, les conventions de l'OIT et la sécurité des travailleurs.

Madame la Présidente, il est indispensable de dire ici que nous devons nous attaquer au problème du fossé entre les riches et les pauvres. Sans une économie rurale forte aucun pays ne peut avoir un développement durable.

C'est parce qu'il n'y a pas de développement rural et de possibilités d'emploi que les travailleurs des zones rurales migrent vers les zones urbaines. La création d'emplois ruraux est donc très importante pour la lutte contre la pauvreté et pour avoir un développement durable.

Le Bangladesh a préparé un document de stratégie pour la lutte contre la pauvreté dans notre pays et nous lançons un appel à l'OIT pour qu'elle lance un programme complet de formation, et qu'elle demande aux pays donateurs et aux organisations d'offrir des microcrédits, afin que les paysans et les pêcheurs puissent devenir indépendants grâce à la formation et aux microcrédits.

Madame la Présidente, en renforçant la capacité de l'OIT, nous devrions pouvoir aussi renforcer le mouvement syndical partout dans le monde. Si la capacité de l'OIT n'est pas renforcée, il faudra at-

tendre longtemps avant de voir s'améliorer le sort des travailleurs.

L'OIT devrait prendre des mesures beaucoup plus agressives pour supprimer tous les types d'oppression et toutes les mesures outrageantes prises par les gouvernements et les employeurs, qui sont des phénomènes très courants dans le monde où nous vivons.

Le gouvernement du Bangladesh a soumis un projet de politique sur le travail des enfants à la Commission consultative tripartite. Des discussions très élargies ont eu lieu. Des commissions se sont réunies à plusieurs occasions et cette politique a été approuvée à l'unanimité par notre commission consultative.

Afin d'appliquer cette politique, il faudra adopter un texte de loi. A cause de la pauvreté, dans les pays en développement où les moins avancés, des enfants qui devraient aller à l'école sont obligés de travailler pour gagner leur vie. Nous devons donc absolument éradiquer la pauvreté et supprimer le travail des enfants, si nous ne voulons pas affronter d'autres problèmes encore.

Si les enfants et leurs parents ne gagnent pas suffisamment d'argent, comment les enfants pourraient-ils aller à l'école et payer leurs frais d'inscription et acheter leurs livres? Car les pays les moins avancés ne peuvent pas offrir un enseignement gratuit et à manger à ces enfants à l'école.

A mon avis, l'OIT devrait prendre des mesures audacieuses pour convaincre les pays développés et d'autres donateurs d'apporter une aide financière suffisante aux gouvernements et de faciliter l'offre d'un enseignement gratuit, tout en donnant aux élèves des petites classes une alimentation gratuite pendant qu'ils sont à l'école, comme dans les pays développés.

Notre pays, Madame la Présidente, a subi les effets de la mondialisation et de la privatisation. Il exporte de nombreux travailleurs dans différents pays du monde mais, malheureusement, ces travailleurs ne sont pas bien traités par leurs employeurs. Dans certains cas, nous avons vu que les travailleurs ne sont pas payés comme convenu et n'ont pas certains avantages. Il y a également les travailleurs qui travaillent dans des conditions très dangereuses et inhumaines. Il y a beaucoup de pays qui, comme le Bangladesh, exportent leur main-d'œuvre.

Original russe: M. SAPARBAYEV (gouvernement, Kazakhstan)

J'aimerais tout d'abord remercier l'OIT pour l'appui qu'elle nous a apporté dans l'élaboration et la mise en œuvre de notre politique des relations du travail et dire que nous espérons poursuivre cette collaboration. Notre pays s'inspire de l'expérience d'autres pays et met à profit l'aide, le soutien et les conseils de l'OIT.

L'un des domaines d'action les plus importants sur lesquels nous concentrons nos efforts est celui du dialogue social.

Aujourd'hui, le Kazakhstan a mis en place un dialogue entre les partenaires sociaux, sur les relations sociales, le problème du chômage et la protection sociale.

Pour appliquer les principes de l'égalité sociale, du développement durable et de la responsabilité sociale ainsi que les principes préconisés par les Nations Unies, le Président de notre pays a proposé d'organiser un forum sur la responsabilité des entreprises. Dans cette perspective, un document a été négocié entre le gouvernement et les entreprises du

Kazakhstan, qui prévoit la mise en œuvre de principes et de recommandations applicables dans le monde du travail. Ces recommandations portent sur la rémunération du travail, la santé et la sécurité au travail, ainsi que la formation, le perfectionnement et le recyclage professionnels et l'accès des jeunes à l'emploi.

Pour le développement à long terme de l'économie du pays, nous devons développer les compétences de nos ressources humaines et améliorer la productivité du travail. Des accords ont été conclus avec les chefs d'entreprises en vue de la réalisation de projets sociaux. Au début de l'année prochaine, plus de 310 millions de dollars seront investis dans la mise en œuvre de ces accords. Ces accords, ainsi que la législation qui régit les relations du travail sont un résultat positif, car ils permettent d'améliorer les conditions de travail.

Nous appliquons les recommandations de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail. Cela est le fruit de la coopération que nous avons engagée avec l'OIT. Un Code du travail a été élaboré avec l'appui des partenaires sociaux et du gouvernement.

Afin d'améliorer la situation sur le marché du travail, de renforcer les compétences, nous avons l'intention de convoquer un Forum international du travail au cours duquel les problèmes concrets du marché du travail seront examinés. J'aimerais, au nom du gouvernement de la République du Kazakhstan, inviter le Directeur général, M. Juan Somavia, à participer à ce forum qui sera consacré à la question de la formation du personnel et qui aura lieu en septembre, cette année.

En outre, étant donné que les migrations sont l'un des problèmes pressants de mon pays qui est l'un des pays d'accueil des travailleurs d'autres nations d'Asie centrale, nous avons l'intention d'organiser une conférence sur la régulation des migrations en Asie centrale.

Le Président, dans son adresse à la Nation, a souligné l'importance de l'amélioration de la qualité de la vie de la population kazakhe. Cela passe tout d'abord par une augmentation des salaires, des pensions de retraite, des bourses des étudiants, dont le montant sera multiplié par deux à partir de l'année prochaine. Et malgré la crise financière qui sévit dans le pays, nous augmenterons dès le 1^{er} juin les pensions, l'allocation chômage et les bourses.

Nous avons également l'intention d'augmenter la part du budget consacré au secteur rural, qui devrait passer à 500 millions de dollars.

Original anglais: M. WALDORFF (représentant, Internationale des services publics)

L'Internationale des services publics (ISP) regrette qu'un trop grand nombre de gouvernements continuent à ne pas reconnaître les droits fondamentaux de leurs fonctionnaires.

Je vous invite tous instamment à suivre l'exemple des pays où des services publics efficaces vont de pair avec le respect du droit d'organisation et de négociation collective.

De nombreux exemples montrent que les accords collectifs ne sont pas une menace mais au contraire facilitent l'établissement de services publics de qualité.

Nous sommes disposés à ouvrir un dialogue constructif avec les gouvernements et les employeurs sur ce point.

L'ISP se félicite du rapport global sur la liberté d'association. C'est à juste titre que l'utilisation

d'une définition extensive des services publics essentiels y est critiquée.

Le Japon est le seul pays de l'OCDE à avoir ratifié les conventions n^{os} 87 et 98, et qui ne reconnaisse toujours pas aux pompiers le droit de s'organiser.

Pendant plus de quarante-trois ans, le gouvernement japonais n'a systématiquement tenu aucun compte des recommandations du Comité de la liberté syndicale. Le gouvernement japonais porte manifestement atteinte à l'une des normes fondamentales de l'OIT.

L'ISP trouve également assez surprenant que des pays comme la Corée du Sud et la Turquie soient cités comme des exemples positifs. En Corée du Sud, la législation limite rigoureusement le droit des fonctionnaires d'adhérer à un syndicat, et des leaders syndicaux ont été harcelés et incarcérés.

En Turquie, le gouvernement a fait usage de violences à l'encontre de syndicalistes qui ont été incarcérés et qualifiés de terroristes. L'ISP demande la libération immédiate de Meryeni Ozsogut (SES) qui est emprisonnée uniquement en raison de ses activités syndicales.

Les conclusions de la séance spéciale de la Commission de l'application des normes adressées au gouvernement de la Colombie sont claires: le gouvernement colombien doit garantir aux travailleurs du secteur public le plein exercice de leurs droits syndicaux, modifier sa définition des services publics essentiels conformément aux normes de l'OIT, réformer l'inspection du travail et cesser d'abuser du recours aux coopératives de services afin de ne pas avoir à reconnaître des relations d'emploi.

Des services publics de qualité sont au cœur de l'Agenda du travail décent. L'ISP s'emploie à renforcer la capacité et les ressources du secteur public et de ses employés.

Les programmes d'austérité budgétaire et monétaire ont entraîné une baisse des salaires, une dégradation des services, et compromettent gravement le recrutement et la fidélisation d'employés qualifiés.

Nous pensons que l'heure est venue de fixer un nouvel agenda.

Dans un récent rapport, la Commission sur la croissance et le développement déclare «Aucun pays n'enregistre de croissance rapide et durable sans maintenir un taux extrêmement élevé d'investissements publics dans l'infrastructure, l'éducation et la santé.» Les marchés à eux seuls ne sauraient produire la croissance nécessaire dans les pays en développement propre à les sortir de la pauvreté, conclut-elle.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ne sauraient être atteints sans investissements importants dans le secteur public.

Les partenariats public-privé ne permettront pas d'instaurer un développement durable et le travail décent. La santé et l'eau ne sont pas des biens marchands qui peuvent être source de profit, l'accès à ces biens publics est un droit de la personne.

Les inégalités croissantes entre pays et à l'intérieur des pays, aggravées par les changements climatiques, les crises alimentaires et énergétiques, contraignent de plus en plus d'habitants des pays en développement à migrer à la recherche de travail.

L'ISP demande instamment à l'OIT d'appuyer sans réserve l'adoption d'un code de conduite pour le recrutement du personnel de santé, comme le propose l'OMS.

L'OIT doit jouer un rôle actif dans le cadre du deuxième Forum mondial sur la migration et le développement afin de veiller à ce que la question des migrations de main-d'œuvre soit examinée dans le contexte des droits de l'homme et des normes du travail.

En 2009, une discussion générale sur l'égalité des sexes aura lieu dans le cadre de la CIT. L'ISP se félicite de cette décision. Permettez-moi, en tant que membre du groupe des travailleurs, de demander que des mesures décisives soient prises pour faire en sorte que plus de femmes soient représentées dans les délégations de travailleurs. Cette année, seuls 13 pour cent des délégués travailleurs sont des femmes. Cela est tout simplement inacceptable. Il faut faire en sorte que l'année 2009 marque un tournant.

L'ISP considère que la convention (n^o 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, est un instrument valable et vital. A la suite de l'étude d'ensemble, l'OIT devrait financer une campagne promotionnelle et élaborer un protocole à la convention afin qu'elle soit davantage ratifiée et mise en pratique.

Original arabe: M. AL-GADRIE (travailleur, Yémen)

Le travail décent c'est un thème essentiel qui est lié au fonctionnement de la vie économique, sociale et culturelle, étant donné que les conditions du travail décent ont trait à la liberté d'association, la justice et la dignité humaine, influent sur le développement économique et social et sont liées à la coopération.

Une telle coopération s'exprime par un dialogue tripartite responsable, des négociations collectives fondées sur des bases objectives et juridiques, vu que le dialogue et la négociation constituent un moyen évolué de se rencontrer et de résoudre les problèmes du travail.

Je suis d'accord avec l'optique du rapport qui a présenté de manière analytique des propositions visant à assurer un environnement de travail favorable régi par la loi et des organisations syndicales fortes et indépendantes.

La confédération des syndicats de travailleurs du Yémen croit fermement à la démocratie et la considère comme sacrée vu qu'elle a été constituée d'une façon démocratique. Nous considérons qu'il n'y pas de développement sans démocratie et pas de démocratie sans liberté syndicale. C'est dans le cadre de l'exercice de la démocratie que peuvent s'exercer les libertés syndicales.

C'est ce que soutient la confédération des syndicats de travailleurs du Yémen pour parvenir à une volonté populaire libre.

Le Yémen a progressé sur la voie de la démocratie, grâce aux élections parlementaires, aux élections des conseils locaux et aux élections du Président de la République, par vote direct à bulletins secrets. Nous avons également procédé à des élections locales, celles des gouverneurs, le 17 mai 2008. Le Yémen est le seul pays de la région à avoir fait ce pas en avant.

Nous avons assisté au développement du mouvement syndical et, au mois de mars, nous avons connu les premières élections syndicales et la tenue de la Conférence générale à laquelle ont participé 12 syndicats généraux et 15 branches de la Fédération de toutes les régions du Yémen. Ont participé également des représentants des différentes organisations internationales, et notamment l'Organisation

internationale du Travail, l'Organisation arabe du travail, la Confédération internationale des syndicats arabes, la Confédération internationale des syndicats (Bruxelles), ainsi qu'un certain nombre de fédérations, confédérations, frères et amis.

Le congrès a élu un conseil central de 101 membres où les femmes étaient représentées dans une proportion de 25 pour cent, et un bureau exécutif de 25 membres où la proportion de représentation des femmes était de 20 pour cent.

Nous avons également atteint un taux de renouvellement extrêmement important des directions syndicales, de l'ordre de 80 pour cent, ce qui accroît notre responsabilité afin de renforcer leurs compétences dans la gestion et les négociations collectives, contribuant ainsi au processus d'amélioration des conditions de travail et du développement économique et social durable ainsi que la réalisation du travail décent dans un climat de confiance mutuelle entre les partenaires sociaux.

Notre confédération a participé activement à l'élaboration d'un nombre important de lois, et nos propositions et observations ont été accueillies favorablement et avec respect par le gouvernement. Elle a également entamé de nombreuses négociations avec le gouvernement, les entreprises et les institutions publiques et privées. Nous avons obtenu pour la première fois un salaire minimum et la participation de la confédération à la Commission des salaires. Nous avons également participé à des grèves ou des *sit-in* de nombreux syndicats qui sont parvenus à trouver, avec le soutien de la confédération, des solutions à certains problèmes et ont signé des accords à ce sujet.

Les défis auxquels font face les syndicats des travailleurs dans les différents pays du monde et au Yémen sont nombreux et on pourrait citer: le recul des libertés syndicales, l'augmentation vertigineuse des prix de la plupart des articles de première nécessité, la diminution des salaires, l'augmentation du taux de chômage parmi les jeunes et les femmes, le travail des enfants, sans oublier la mondialisation et ses effets néfastes.

Nous célébrons aujourd'hui le 60^e anniversaire de l'adoption de la convention n° 87 sur la liberté syndicale. Cependant, le peuple palestinien continue de souffrir de l'injustice et de l'oppression. On renie son droit à une vie digne, et le fait que le 60^e anniversaire de la Nakba du peuple palestinien coïncide avec le 60^e anniversaire de la convention n° 87 nous incite à demander au monde, du haut de cette tribune, de soutenir le peuple palestinien afin de lui permettre d'exercer ses droits légitimes à une vie digne et de créer son Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods.

Nous demandons la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés, dans le Golan syrien et les fermes libanaises de Shebaa.

Enfin, nous remercions l'Organisation internationale du Travail pour l'aide accordée aux travailleurs du Yémen. Nous souhaiterions bénéficier davantage de l'aide technique et que l'Organisation nous fournisse tous les documents en arabe afin de permettre aux travailleurs de connaître toutes les activités de l'Organisation ainsi que les conventions et les recommandations. Nous demandons aussi que la langue arabe devienne une des langues de travail de l'Organisation.

Original anglais: M. KABAMBE (gouvernement, Malawi)

La délégation du Malawi a lu avec attention le rapport à l'examen, rapport qui, dans sa nouvelle formule est plus facile à utiliser. Il permet de mieux comprendre les orientations du Conseil d'administration, et offre un meilleur tableau de l'action de l'OIT. Nous nous félicitons de l'action qui a été menée au cours de l'année écoulée.

Le rapport de cette année nous amène à des questions fondamentales qui exigent non seulement un débat approfondi et constructif à cette Conférence, et ensuite au niveau national, mais aussi de définir vite et d'adopter des mesures assorties à des délais.

Outre les maux de la mondialisation qui ont déjà été examinés de près auparavant, le rapport actuel souligne un autre aspect de la mondialisation. Il s'agit de la crise financière qui a suivi celle des crédits hypothécaires à risques aux Etats-Unis. Cette crise touche actuellement l'économie réelle et s'étend rapidement dans le monde entier, y compris dans les pays en développement. Or ces derniers y sont les moins préparés.

L'impact de la crise sur nos économies, à l'échelle macro et micro, en raison notamment de la distorsion des investissements productifs et de la volatilité des taux de change est bien expliqué dans le rapport. Les pays en développement seront donc les plus frappés, étant donné que la plupart dépendent de l'exportation de produits de base et sont très sensibles aux effets des flux internationaux de capitaux. Les entreprises pourraient être forcées d'adapter leurs activités d'une façon qui pourrait compromettre les conditions de travail de leurs effectifs, si tant est qu'elles les conservent.

Il faut donc des réponses immédiates pour amortir et éventuellement enrayer les chocs négatifs. Nous avons l'avantage de disposer déjà d'un cadre d'action viable: l'Agenda du travail décent. Les pays doivent se mettre d'accord sur l'ensemble de politiques qui permettront de garantir la promotion d'entreprises durables dans le respect des valeurs de l'Agenda du travail décent.

Dans son rapport, le Directeur général note que le problème du fonctionnement, ou du dysfonctionnement, des marchés financiers est du domaine de compétence, entre autre, du FMI mais que leurs conséquences ont un impact majeur sur le marché du travail. L'OIT doit donc non seulement examiner ce problème, mais aussi mettre en place des mesures pour y faire face. Je suis entièrement d'accord sur ce point. Les décisions prises dans le monde du travail ont un impact sur le fonctionnement des autres marchés. Nous devons donc anticiper ces effets. Heureusement, tel qu'il est conçu, l'Agenda du travail décent, en particulier l'élément sur la promotion d'entreprises durables, tient suffisamment compte de ces besoins. Il reste donc maintenant pour nos pays à définir les politiques à adopter afin de mettre en œuvre nos programmes de développement.

L'Agenda du travail décent est appliqué au moyen des programmes par pays de promotion du travail décent. Ma délégation reconnaît le travail considérable déjà réalisé par le BIT, action qui est présentée en détail dans le rapport. Nous sommes d'ailleurs conscients aussi que le BIT ne peut pas s'occuper de tous les pays en même temps. Et pourtant, étant donné qu'il est urgent de faire face aux chocs mondiaux tels que la crise financière actuelle, nous aimerions demander au Bureau de donner la priorité à

l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent, conformément à l'Agenda du travail décent pour l'Afrique pour 2007-2015 qui a été adopté en avril 2007.

Je voudrais terminer en disant notre reconnaissance pour l'assistance dont le Malawi bénéficie de la part de l'OIT pour élaborer son programme de promotion du travail décent. Nous avons mené à bien les premières consultations et nous espérons lancer le programme avant la fin de l'année. Je saisis cette occasion pour demander une aide supplémentaire en vue de l'application de notre programme, afin que le travail décent devienne une réalité dans notre pays.

Original portugais: M. FAJARDO PEREIRA (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs des transports)

Je représente l'Union internationale des syndicats des travailleurs du secteur des transports qui, bien que figurant ici en tant qu'ONG, est, en réalité, une organisation syndicale, qui rassemble des syndicats des fédérations syndicales nationales et des fédérations syndicales régionales, toutes affiliées à notre centrale et agissant et représentant les travailleurs du secteur des transports dans tous les continents. Notre organisation est elle-même affiliée à la Fédération syndicale mondiale, et nous essayons de contribuer à la solidarité et à l'unité des travailleurs dans la lutte contre l'exploitation et l'exclusion sociale.

Le secteur des transports dans le monde moderne a acquis un caractère essentiel pour le développement des sociétés et joue un rôle essentiel dans l'évolution de la mobilité des villes, et en ce qui concerne le déplacement des marchandises et valeurs produites dans le monde entier.

Les nouvelles technologies utilisées pour le transport des personnes et des marchandises permettent des augmentations constantes de la productivité et du profit des patrons et des entreprises, et engendrent des taux d'externalisation élevés pour la société en général.

Cependant, les travailleurs des transports dans la plupart des pays ne tirent aucun profit de ces développements techniques. Au cours des dernières décennies, nos droits se sont affaiblis notamment sous l'effet des privatisations qui ont affecté de façon générale le secteur des transports dans tous les pays.

La tentative désespérée de faire en sorte que ce secteur génère à tout prix des profits immédiats a conduit les gouvernements et les patrons à imposer, à la plupart des travailleurs, des horaires de travail prolongés, et à réduire leurs droits acquis. Malheureusement, excepté quelques rares exceptions en Amérique latine ou ailleurs, ce processus se poursuit.

Même si nous agissons essentiellement en faveur du développement économique et social, nous ne sommes pas reconnus à notre juste valeur. La plupart du temps, le droit à défendre nos droits ne nous est même pas reconnu. Les grèves et les luttes que nous avons pu mener contre les attaques que nous subissons sont considérées comme des questions relevant de la police ou de la sécurité nationale. Les syndicats sont criminalisés et parfois interdits d'agir. Les syndicalistes sont poursuivis, congédiés, voire même assassinés. A cet égard, l'exemple le plus récent et le plus atroce est celui auquel nous avons assisté en Colombie. Cela se produit également ailleurs dans d'autres pays à différents degrés.

Au Brésil, par exemple, où pourtant nous vivons un réel processus démocratique sous la présidence de Lula qui respecte et dialogue avec le mouvement syndical, l'actuelle législation reste extrêmement antidémocratique dans sa façon d'aborder les travailleurs principalement dans les secteurs considérés essentiels. Ceci a permis au secteur privé et au gouvernement des Etats et des administrations municipales les plus conservatrices de renvoyer ou de poursuivre des syndicalistes, comme en témoigne la plainte présentée récemment auprès de l'OIT par la Fédération des routiers brésiliens, évoquant le renvoi et les poursuites engagées contre des syndicalistes et activistes syndicaux des métros des villes de São Paulo et Rio de Janeiro.

Je représente, ici aussi, les syndicalistes de la Centrale des travailleurs du Brésil, la CTB, fondée en décembre dernier, qui représente environ 500 000 travailleurs de 450 entités syndicales qui ont adhéré à notre centrale.

Notre organisation, qui est elle-même affiliée à la Fédération syndicale mondiale, essaie de contribuer à unifier toutes les centrales syndicales, et fonctionne comme une plate-forme unitaire de lutte, à un moment où le Brésil connaît des avancées considérables dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales.

La lutte contre l'esclavage et le travail des enfants, la valorisation du salaire minimum, la proposition du gouvernement de ratifier les conventions n^{os} 151 et 158 de l'OIT sont certaines des mesures qui avancent, mais rencontrent encore une forte résistance dans différents secteurs conservateurs du parlement, au niveau de certains gouvernements des Etats ou administrations municipales, ou encore dans le secteur patronal.

En ce qui concerne la ratification de ces deux conventions, les employeurs ont mené une véritable campagne d'opposition. Ensemble avec les médias, ils ont essayé de vider ces conventions de leur contenu et de leur caractère démocratique et revendicatif associé à la lutte contre les pratiques anti-syndicales.

L'Union internationale des syndicats des travailleurs des transports et la Centrale des travailleurs et travailleuses du Brésil se joignent à tous ceux qui souhaitent une OIT plus démocratique, avec une représentation proportionnelle au sein de son Conseil d'administration. Une OIT plus active aussi en ce qui concerne le contrôle de l'application de ses conventions et recommandations. Une OIT, enfin, qui joue son rôle de plus en plus important, visant à combattre et à amoindrir l'exploitation au travail.

Original anglais: M. KEARNEY (représentant, Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir)

Jamais depuis l'adoption de la convention n^o 87 de l'OIT il y a soixante ans, il n'a été aussi difficile qu'aujourd'hui de créer ou de rejoindre un syndicat dans l'industrie mondiale du textile, de l'habillement et du cuir et de la chaussure. Négocier un contrat qui assure des conditions minimales est pratiquement impossible dans les grands pays producteurs de textile, d'habillement et de chaussures.

Les obstacles à la liberté d'association et à la négociation collective sont légion. Les Etats-Unis sont le pays où l'hostilité face à l'organisation des travailleurs est la pire; 82 pour cent des entreprises utilisent des spécialistes de l'action antisyndicale.

Le gouvernement a donné le ton en consacrant des fonds importants à la réglementation des syndicats mais font peu pour assurer le respect des règles en matière de salaires, de durée du travail et de travail des enfants.

Il y a un an, lorsque le syndicat de TOS, une filiale de Hanes Brands en République dominicaine, a passé le seuil des 50 pour cent de membres et obtenu des droits de négociation, plus de 100 membres du syndicat ont été exclus de l'entreprise. Les employeurs des Etats-Unis ne sont toutefois pas un cas unique. Leurs homologues péruviens utilisent les contrats à court et très court terme autorisés dans le cadre des mesures de promotion des exportations pour saper les efforts des syndicats.

La Turquie continue d'insister pour que l'adhésion aux syndicats fasse l'objet d'un acte notarié, qui coûte presque une semaine de salaire. Au moindre soupçon d'organisation, les employeurs licencient les travailleurs en masse et s'ils persistent, ferment et sous-traitent les commandes.

Au Maroc, l'action syndicale est aussi pratiquement impossible. Des dirigeants syndicaux qui tentaient d'obtenir le règlement de deux ans de salaires impayés ont été accusés de «comportement déplaisant», condamnés et envoyés en prison.

Au Sri Lanka, les employeurs font abstraction de la loi ou la détournent pour éliminer les syndicats.

Des dizaines de milliers de travailleurs du textile, de l'habillement et de la chaussure se voyant interdire l'adhésion à des syndicats travaillent dans des conditions proches de l'esclavage. Des millions de travailleurs dans les zones franches d'exportation rencontrent encore des obstacles énormes lorsqu'ils veulent se syndiquer et négocier. Les syndicats sont souvent interdits ou n'ont simplement pas accès à ces zones.

Vu l'hostilité du gouvernement et des employeurs, il n'est pas surprenant qu'il soit impossible d'exercer ses droits fondamentaux telles la liberté d'association et la négociation collective. C'est pourquoi, dans le textile et l'habillement, les heures de travail sont longues, les conditions de travail dangereuses et le salaire hebdomadaire largement inférieur au seuil de pauvreté fixé par les Nations Unies.

Soixante ans après l'adoption de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, l'OIT doit insister d'une manière beaucoup plus ferme pour qu'elle soit appliquée. Elle doit partir en croisade pour le travail décent, fondé sur un salaire décent par l'organisation et la négociation. Pour parvenir à ce résultat, il faudra obtenir des employeurs qu'ils garantissent le droit d'organisation et l'accès des syndicats à tous les lieux de travail et s'engagent à négocier de bonne foi.

La notion de travail décent doit s'étendre au versement de salaires qui permettent de vivre pour une durée de travail hebdomadaire normale, surtout aujourd'hui où le coût de la vie ne cesse d'augmenter. L'OIT devrait apporter une assistance pratique aux partenaires sociaux dans les pays pour les aider à fixer le niveau de salaire.

Des mécanismes doivent être mis en place pour assurer l'application des conventions fondamentales de l'OIT. En résumé, si l'OIT veut conserver sa crédibilité auprès des travailleurs, elle doit prendre d'urgence des mesures concrètes qui permettront aux travailleurs, où qu'ils soient, d'adhérer au syn-

dicat de leur choix et d'obtenir des salaires décents et un travail décent par la négociation.

(M. Tabani prend place au fauteuil présidentiel.)

Original espagnol: M. PARRA ROJAS (employeur, Cuba)

Nous regrettons une fois encore de ne pas avoir pu disposer de suffisamment de temps pour examiner le rapport du Directeur général et les autres documents examinés dans les commissions, car cela porte préjudice à la préparation des discussions et à la participation aux travaux et à l'avenir cela devrait être une priorité du Secrétariat que de nous les remettre à temps.

Le rapport a le mérite d'attirer notre attention sur les différents aspects qui constituent les défis stratégiques de l'Agenda du travail décent, et sur lesquels nous aimerions faire quelques remarques.

La crise financière actuelle provoque le chômage et l'insécurité et elle devient de plus en plus complexe à cause des effets de la croissance constante des prix du pétrole et des aliments, et de la famine qui sévit dans les pays touchés par les catastrophes naturelles, et notamment par les inégalités de la répartition de la richesse. Contrairement à ce que dit le rapport, nous considérons que ce n'est pas une absence de confiance qui en est la cause, mais plutôt des facteurs structurels, dont notamment un nouvel ordre économique international injuste et non fonctionnel. A cet égard, il est très important de comprendre qu'il faut garantir l'emploi grâce à une économie et des entreprises durables avant de pouvoir parler des droits sur le lieu du travail. Dans ces conditions, il est impératif de renforcer et d'élargir le dialogue social au niveau national, car les meilleures solutions n'apparaissent que lorsqu'il y a participation active de tous les partenaires sociaux, sans exception. De même, au niveau international, le dialogue entre les mandants, lorsqu'il est ouvert, a lieu sur un pied d'égalité et avec la participation de tous, peut et doit faire de l'Organisation internationale du Travail un moyen approprié de chercher des solutions. Nous soulignons tout particulièrement la collaboration avec d'autres organismes internationaux, par le truchement des *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent* rédigés par le BIT et visés par le Conseil des chefs du secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Nous pensons que le plus grand défi réside dans l'incapacité de certains de ces organismes de réaliser leurs objectifs et de remplir leurs engagements, comme par exemple surmonter la crise actuelle à laquelle est confronté le Fonds monétaire international concernant les obstacles aux procédés de négociation au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

La promotion d'une transition juste sur le plan social vers des emplois verts est de plus en plus prioritaire, notamment si l'on prend en compte le cadre dans lequel elle a lieu: l'absence d'accès aux sources d'énergie et d'eau potable pour une grande partie de la population mondiale, la désertification croissante, l'analphabétisation, l'inégalité des échanges, l'incohérence des lois sur la migration, les barrières commerciales, la croissance des obstacles non tarifaires et les écueils du transfert des technologies. Cette organisation doit veiller à tout cela en priorité.

Nous sommes favorables au choix des différents sujets qui ont été abordés pour examen au sein de cette Conférence qui a produit, grâce au consensus

des documents que nous considérons comme étant très utiles et tournés vers l'avenir et qui sont des exemples de dialogue ouvert et fructueux. Le sujet des aptitudes professionnelles a présenté un intérêt tout particulier pour les employeurs cubains. Notre expérience nous dit que c'est une force que de pouvoir compter sur une population dont le niveau de scolarisation dépasse la 11^e et sur un mécanisme d'intégration des différentes entreprises et du système d'éducation; cela permet d'influer sur les niveaux de préparation et de qualification des personnes, que ce soit par la participation à l'élaboration des plans d'étude, par la participation de spécialistes à l'enseignement, par l'insertion des professeurs et des étudiants dans les processus de production et par la mise à jour des écoles grâce aux progrès technologiques introduits dans l'entreprise.

Ces expériences ont démontré leur efficacité et ce sont des exemples de ce que l'on peut obtenir. Nous sommes convaincus que l'humanité unie, dans chaque pays, dans chaque région, et dans le monde, pourra relever ces défis. Le concept de l'Agenda du travail décent peut et doit constituer un des piliers fondamentaux de cette bataille vitale.

Original arabe: M. ALMAHFOOD (travailleur, Bahreïn)

La 97^e session de la Conférence internationale du Travail a lieu alors que nous approchons du 90^e anniversaire de l'OIT, cette Organisation au fonctionnement unique dans le monde basé sur le tripartisme et le principe du dialogue social, de l'égalité et des relations dynamiques entre les partenaires sociaux, travailleurs, employeurs et gouvernement. Je voudrais rappeler ici que l'OIT commémore l'année prochaine les 90 ans de sa fondation et qu'elle est restée fidèle à son rôle de défenseur des droits des travailleurs, du partenariat social et d'une économie qui ne cherche pas seulement le développement économique mais aussi le développement humain, social et culturel.

Le rapport du Directeur général souligne le fait que le nombre de pays qui ont ratifié les conventions n^{os} 87 et 98 est maintenant de 147 et 158 pays respectivement, sur les 181 Etats Membres de l'Organisation. Cependant, le Directeur général s'inquiète du nombre important de pays qui n'ont pas encore ratifié la convention n^o 87, et du fait que l'application de ces dispositions ne suit pas nécessairement sa ratification. Certains syndicalistes sont encore licenciés, voire emprisonnés, ils font l'objet d'actes de violence et sont même assassinés. De là l'importance du rôle de l'OIT, qui doit défendre non seulement les droits des travailleurs, mais aussi les droits de l'homme.

Nous avons nous-mêmes, au Royaume de Bahreïn, apprécié l'importance du rôle de l'OIT et le soutien qu'elle nous a apporté durant la période qui a précédé l'octroi des libertés syndicales dans le pays. L'Organisation a, d'une part, aidé la commission générale de l'organisation syndicale active à cette époque à améliorer le travail syndical et elle a, d'autre part, œuvré à renforcer le mouvement qui réclamait une loi permettant de créer des syndicats libres et indépendants. Grâce à la lutte des travailleurs et du peuple de Bahreïn, nous avons pu réaliser cet objectif, qui a été couronné par des réformes législatives, ainsi que par l'instauration d'un climat politique de liberté souhaité par le roi du Bahreïn et son gouvernement. Le soutien de l'OIT aux partenaires sociaux s'est poursuivi même après la parution de la loi sur les syndicats, et elle a participé au

développement du travail syndical en lui apportant l'aide technique nécessaire. Les travailleurs de mon pays n'oublieront jamais cette contribution importante de l'OIT.

Notre pays, le Bahreïn, entame aujourd'hui une réforme du marché de l'emploi afin de réglementer le mouvement des travailleurs migrants suivant des procédures précises de récolte des données concernant leur situation, afin d'empêcher toute exploitation des travailleurs, qu'ils soient du pays ou étrangers.

Alors que notre fédération est représentée dans la commission tripartite responsable de l'organisation du marché du travail et dans la commission tripartite parallèle du fonds du travail, notre rôle est pour le moment celui d'observateur et nous ne pouvons pas encore juger de ces réformes tant qu'elles n'ont pas été appliquées sur le terrain. Cependant, nous tenons absolument au principe du respect des droits des travailleurs, quelle que soit leur nationalité, et à la réglementation de l'afflux des travailleurs migrants, afin d'éviter son exploitation; et nous voulons assurer la formation de la main-d'œuvre nationale. Nous souhaitons également que les capitaux investis contribuent à créer une économie productive, capable de créer des emplois à valeur ajoutée.

Il existe actuellement des millions de travailleurs dans le monde et dans mon pays qui souffrent de l'augmentation des prix et de l'inflation, malgré les efforts du ministère du Travail pour augmenter les salaires dans certaines entreprises privées, mais il est évident que ceci ne suffira pas à résoudre le problème tant qu'il n'y aura pas une loi qui fixe le salaire minimum équivalent au niveau de vie dans le pays, ainsi qu'un Conseil supérieur tripartite des salaires qui procéderait à une révision constante des salaires en fonction de la cherté de vie, afin que chaque travailleur puisse vivre dignement avec sa famille.

En ce qui concerne le travail syndical, nous apprécions les libertés qui ont été octroyées par la loi sur les syndicats des travailleurs, cependant la création de syndicats du secteur public est toujours interdite et certains syndicalistes de ce secteur sont soumis à des mesures administratives injustes. Ils peuvent être licenciés ou suspendus, ou avoir une partie de leurs salaires saisie. Ainsi, le président du syndicat des postiers et son vice-président ont été sanctionnés parce qu'ils demandaient une amélioration des conditions de travail. Nous sommes également inquiets des privatisations dans le secteur public entreprises par le gouvernement sans la participation des travailleurs. Ces privatisations pourraient avoir des effets néfastes sur la main-d'œuvre et sur le respect des droits des travailleurs, notamment avec l'interdiction des syndicats dans le secteur public qui signifierait la perte des droits des travailleurs dans ce secteur.

Nous voudrions souligner le retour de certains syndicalistes licenciés à leur travail à la suite d'un jugement en exécution de l'article 110 bis du droit du travail. Cependant, il reste encore d'autres syndicalistes licenciés à cause de leur activité syndicale et nous continuerons à faire tout notre possible pour que leurs droits soient respectés, et nous demandons pour cela l'appui de l'OIT.

Original anglais: M. MACDONALD (représentant, Alliance coopérative internationale)

C'est un honneur pour moi de prendre la parole ici au nom des organisations coopératives de

88 pays, qui sont membres de l'Alliance coopérative internationale (ACI). Ces organisations représentent près de 800 millions de personnes.

En tant qu'organisation représentative des coopératives dans le monde entier, l'ACI sait que les coopératives peuvent obtenir et obtiennent des résultats tangibles dans le domaine de la promotion de l'Agenda global pour l'emploi et en matière de travail décent, en général. Les coopératives prennent en considération quatre piliers du travail décent, à savoir les droits, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, dans la mesure où ce sont des entreprises qui placent les personnes au cœur de leurs priorités.

Les coopératives sont détenues par leurs membres et contrôlées selon des principes démocratiques. Il n'en demeure pas moins que ce sont des entreprises compétitives qui sont au moins aussi performantes, sinon plus performantes, que d'autres entreprises présentes sur le marché dans le domaine des activités commerciales et de l'utilisation des capitaux.

Une étude a montré que les 300 premières entreprises coopératives du monde ont un chiffre d'affaires combiné qui est supérieur au PIB du Canada, qui est, relevons-le, la dixième économie du monde. Et, pourtant, les coopératives ne fonctionnent pas pour le profit mais en fonction des besoins et elles se soucient de leurs membres et des communautés locales où elles opèrent. Les coopératives aident les gens à satisfaire leurs besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels.

La flexibilité et la durabilité avérée de notre modèle d'entreprise sont très appropriées pour relever non seulement les défis actuels que sont la volatilité des économies et les conditions changeantes, mais également ceux de demain. Les défis de l'Agenda du travail décent figurent donc parmi ceux que l'ACI et ses membres sont prêts à relever en collaboration avec l'OIT.

Aujourd'hui, les coopératives fournissent environ 100 millions d'emplois dans le monde, soit 20 pour cent de plus que toutes les multinationales dans leur ensemble, et leur potentiel de création d'emplois est parfaitement reconnu. Les coopératives sont actives dans les zones rurales et urbaines. Elles jouent un rôle particulier dans la promotion de l'emploi rural comme il a été reconnu dans les discussions récentes sur l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté. Actives dans tous les secteurs de l'économie, elles sont durables en termes de viabilité économique et d'action environnementale. Elles luttent contre le changement climatique, avec des politiques visant à réduire les émissions de carbone, à promouvoir une consommation durable, à éduquer leurs membres et leurs communautés et trouvent des moyens nouveaux de traiter la question.

Ce sont les formes d'entreprise préférées dans de nombreux pays car elles savent, notamment, quand elles sont sous le contrôle des communautés locales, trouver des solutions en matière d'énergies renouvelables et proposer des emplois verts dans ce secteur mais également dans d'autres secteurs où les coopératives sont présentes.

En fait, le 5 juillet, la communauté internationale va célébrer la Journée internationale des coopératives sur le thème de «Faire face au changement climatique par le biais de l'entreprise coopérative» pour mettre en lumière leurs contributions.

Nous ne devons pas oublier non plus, et surtout aujourd'hui, que les coopératives sont de plus en plus actives dans le domaine de la lutte contre le

travail des enfants. Elles ont déjà lancé des activités conjointes visant à faire le point sur les bonnes pratiques existantes et à sensibiliser leurs consœurs au niveau local.

L'ACI s'est engagée à travailler avec le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants et faire avancer cette cause.

Cependant, si les coopératives doivent avoir un impact maximal sur la situation économique et sociale de leurs membres et des communautés dans lesquelles elles opèrent, elles doivent également disposer d'environnements légaux et administratifs appropriés.

L'ACI félicite l'OIT pour l'aide permanente qu'elle apporte à ses mandants dans le domaine de la mise en œuvre de la recommandation n° 193 concernant la promotion des coopératives et espère que l'OIT renforcera ses activités dans tous ses départements pour garantir l'existence d'environnements permettant aux coopératives de croître et de prospérer aux côtés des autres entreprises.

L'ACI s'engage à œuvrer avec l'OIT dans le cadre de son cadre stratégique pour renforcer le potentiel de contribution des coopératives à la poursuite des objectifs de développement des populations et à l'instauration d'une mondialisation équitable.

*Original espagnol: M. QUIROZ HERNÁNDEZ
(travailleur, Panama)*

En 2001, conformément au mandat qui nous a été confié en tant que Conseil panaméen des travailleurs organisés, nous avons déposé devant l'OIT une plainte contre le gouvernement du Panama pour violation des conventions nos 87 et 98 (pratiques contraires au syndicalisme, à la négociation collective et au droit de grève). Aujourd'hui, nous devons constater qu'aucun changement n'est intervenu, que ces conventions restent lettre morte. Et, pourtant, étant donné qu'elles ont été ratifiées, elles font partie du droit interne et doivent être respectées et appliquées, mais elles ne sont pas prises en compte par le secteur des employeurs et par le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre. Or ce comportement ne semble pas être remarqué. Je dirais même que faire en sorte que le syndicalisme se développe au Panama est une odyssée. Le Code du travail dit, à l'article 334, que la constitution de syndicats est d'utilité publique car elle est un moyen efficace de contribuer au soutien et au développement économique et social du pays, de la culture populaire et de la démocratie. Même ainsi, nous n'avons pas réussi à avancer notablement dans le cas qui nous intéresse.

Notre organisation, le CONATO, a déposé plainte, le 26 mai 2007, devant la Commission des droits de l'homme de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, conformément aux dispositions de l'article 44 de la Convention interaméricaine des droits de l'homme, et de l'article 23 du règlement de la Commission interaméricaine, contre l'Etat de la République du Panama en raison de la promulgation et de l'application du décret-loi n° 8 du 26 février 1998. Ce décret-loi régit le travail en mer et sur les voies navigables et prévoit d'autres dispositions. Il viole les droits de l'homme, les droits économiques, sociaux et culturels des personnes qui travaillent sous pavillon panaméen, en mer et sur les voies navigables. Il va à l'encontre, entre autres, des articles II, XIV, XV et XVI de la Déclaration américaine des droits et devoirs de

l'homme, et des articles 2, 3, 7, paragraphes 1, alinéas b) et g), 8 et 9 du protocole additionnel à la Convention américaine sur les droits de l'homme, le «Protocole de San Salvador».

Certes, au Panama il y a une croissance économique mais elle n'est pas accompagnée d'un développement social, ce qui aggrave les inégalités sociales entre riches et pauvres. Il y a par conséquent une inflation galopante qui crée toutes les conditions d'une explosion sociale et, pendant ce temps, le secteur des employeurs fait tous les profits possibles car il n'y a pas de contrôle des prix. Tout ce qui existe, c'est la loi de l'offre et de la demande.

En outre, à notre sens, il est faux que le chômage a baissé. De fait, les articles du Code de travail sur les contrats ne sont pas respectés et la plupart sont à durée déterminée, ce qui est contraire à l'article 75 du Code, qui dispose qu'un contrat à durée déterminée ne saurait être utilisé pour pourvoir de façon temporaire des fonctions qui en fait, sont permanentes.

Ces dispositions, sont systématiquement enfreintes dans le secteur commercial. Les travailleurs, bien souvent, ne bénéficient pas de la sécurité sociale, ce qui va à l'encontre de la loi organique n° 51 sur la Caisse de sécurité sociale.

Nous devons aussi trouver des solutions au problème éternel des transports publics qui devraient être sûrs, commodes et efficaces. Nous nous opposons fermement à l'intention de privatiser l'Institut national qui s'occupe de l'adduction d'eau et du système des égouts, services qui seraient confiés à des concessions et à d'autres institutions de l'Etat. Nous nous opposons aussi au fait que le secteur des entrepreneurs souhaite que les conseils de conciliation et de décisions soient transférés à la juridiction du travail qui relève de l'organe judiciaire. Nous nous y opposons parce que seul l'organe judiciaire du travail garantit les droits des travailleurs. D'ailleurs, les statistiques de cette institution indiquent qu'elle est efficace. Par ailleurs, le Tribunal supérieur du travail, rend en appel des décisions contraires aux intérêts des travailleurs.

Nous souhaitons aussi indiquer que tous les travailleurs de notre pays demandent une augmentation générale des salaires, en particulier ceux du secteur public, en mettant en œuvre réellement la carrière administrative et au moyen d'une véritable politique alimentaire qui garantisse l'accès aux produits de base nécessaires au régime alimentaire habituel et qui permette de lutter contre la faim qui menace. Il faut aussi une politique énergétique pour éliminer le travail des enfants, protéger notre écosystème, nos fonds marins, nos mangroves et nos récifs coralliens.

Nous avons mis en œuvre une Concertation nationale pour le développement à l'occasion de laquelle nous avons traité des questions très importantes. Par exemple, notre pays, le Panama que nous aimons et que nous pourrions avoir par le biais d'une réforme intégrale de l'éducation, de la croissance économique et de la compétitivité, grâce à la modernisation des institutions, à la promotion de la protection sociale et de l'équité, et à la révision et à l'amélioration du système de santé, en ce qui concerne la prévention, les soins et les investissements. Le secteur des travailleurs a participé à toutes les tables rondes et nous espérons que les conclusions auxquelles nous sommes parvenus seront mises en œuvre et que, comme cela a été sou-

vent le cas, elles ne serviront pas seulement à établir un recueil de statistiques.

Enfin, il nous reste à continuer à lutter pour renforcer la démocratie, à nous opposer au modèle économique néolibéral que l'on veut nous imposer, lequel ne permet pas que les ressources qui sont produites par la grande majorité soient accessibles à celle-ci et ne se concentrent pas entre les mains de quelques-uns.

Original afghan: M. RAHEEN (travailleur, Afghanistan)

Le grand mouvement syndical de l'Afghanistan a démarré en 1964 à l'époque de la démocratie, avec la création de caisses communes pour aider les travailleurs des entreprises commerciales, industrielles et de transports. Puis l'Union nationale des employés afghans s'est développée progressivement et a atteint un effectif de 350 000 adhérents. Ensuite, en raison de la guerre et des conflits qui ont sévi dans le pays pendant plus de vingt ans, elle a disparu jusqu'en 2001.

Heureusement, grâce à la mise en place du nouveau gouvernement, en 2001, à la Constitution de l'Afghanistan, aux efforts d'un grand nombre de personnes de la société civile, aux Nations Unies et à des organisations nationales et internationales, l'union nationale des employés afghans a repris ses activités, contribuant au développement et à la productivité avec sa propre structure organisationnelle.

L'Union nationale des employés afghans est un syndicat respecté et bien connu dans notre pays. Son action et son règlement ont été définis lors d'une conférence nationale consacrée à l'adoption d'une charte des syndicats, garants de la démocratie dans le monde du travail. Il a aussi été convenu de tenir un congrès syndical national dès que possible afin de mettre au point une stratégie syndicale qui correspondrait à la situation actuelle dans le pays. On pense que ce congrès permettra à l'Union de promouvoir beaucoup de changements.

A l'heure actuelle, l'Union est active aussi bien dans le secteur public que privé. Elle a collaboré de façon étroite avec les ministères du travail, des affaires sociales, des martyrs et des handicapés, à l'élaboration du Code du travail qui, selon elle, devrait permettre d'améliorer les conditions de vie des travailleurs du pays.

Malheureusement, nos relations sont limitées au niveau international avec d'autres partenaires, et pour le moment, nous ne sommes affiliés à aucun syndicat international. L'Union nationale des employés afghans est une organisation non gouvernementale, apolitique et indépendante qui défend des droits au travail.

Comme vous le savez, trois décennies de guerre et de conflits en Afghanistan ont créé pour les travailleurs des problèmes socio-économiques très graves qui s'aggravent de jour en jour. Les salaires sont très bas et, malgré l'aide fournie par la communauté internationale, la population afghane vit toujours en dessous du seuil de pauvreté.

Les principales causes de l'insécurité, de la pauvreté et de la souffrance du peuple afghan sont la corruption, la culture du pavot, la violation des lois, l'anarchie, l'augmentation des prix des produits alimentaires, le chômage, l'absence de services sociaux, la traite des êtres humains et les persécutions.

Au cours de la réunion du 1^{er} mai, jour de la Fête mondiale du travail, l'Union nationale des employés afghans a publié un manifeste dans lequel elle se déclare disposée à coopérer à l'élaboration d'un

programme socio-économique avec le gouvernement. Elle demande au gouvernement et au parlement de stopper l'augmentation des prix des produits de première nécessité, de créer des emplois, d'adopter une politique de l'emploi, d'instaurer l'égalité des salaires aussi bien dans le public que dans le privé, d'établir des régimes d'assurance sociale, de santé et de chômage, de mettre en place un dialogue social tripartite, de nationaliser les programmes de formation professionnelle et technique, et d'enseigner les technologies modernes aux travailleurs, ainsi que de lancer un vaste programme de logements avec l'appui des communautés locales. Enfin l'Union nationale des employés afghans se déclare tout à fait favorable à la ratification des conventions internationales du travail par le gouvernement de l'Afghanistan.

Original arabe: M. AHMED (employeur, Iraq)

Nous voudrions d'emblée exprimer notre appréciation du rapport du Directeur général présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui traite de la liberté d'association et de la négociation collective, ainsi que d'autres questions importantes qui nous permettront d'accepter les défis liés à la mondialisation.

Nous accueillons favorablement ce rapport et nous appuyons le plan d'action ainsi que la signature de la convention n° 87. Ces principes sont des conditions sine qua non pour réaliser l'équilibre nécessaire sur le marché du travail et assurer la croissance, la démocratie et la stabilité politique et sociale, en favorisant les investissements et les exportations. Ces principes servent aussi pour que les gouvernements promulguent des lois pertinentes et pour éviter l'interventionnisme.

Un des phénomènes les plus visibles de nos jours est la question du chômage qui s'aggrave constamment, de même que la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce phénomène est devenu un souci majeur pour les gouvernements et pour les partenaires sociaux. Il réduit à néant les efforts déployés pour que les individus puissent bénéficier de leurs droits et constitue, en fin de compte, une menace permanente pour la paix et la sécurité de toute l'humanité. C'est pourquoi ce rapport est si important et peut permettre, grâce aux idées qu'il contient, de faire face à ce phénomène, notamment pour ce qui est de promouvoir l'emploi.

L'OIT joue un rôle important en aidant ses Membres par un appui technique et institutionnel, surtout dans les pays qui connaissent des crises et des difficultés, comme l'Iraq, la Palestine, le Liban et le Soudan.

Pour ce qui est de l'appui en Iraq, des efforts sont faits pour promouvoir le secteur privé au moyen de crédits accordés à des conditions favorables aux petites entreprises. Ces crédits sont fournis par le ministère du Travail et de l'Industrie ainsi que par l'Union des industriels irakiens. Ils permettront de stimuler le marché et de créer des possibilités d'emplois. Nous souhaitons davantage de programmes de la part du gouvernement pour permettre au secteur privé en Iraq de jouer un rôle plus important dans la reconstruction et le développement.

L'Iraq a lancé une initiative appelée le Pacte international à la Conférence de Charm el-Cheikh en Egypte l'an dernier pour créer un partenariat avec la communauté internationale comportant un certain

nombre d'obligations réciproques. L'Iraq a réussi à tenir ses engagements, à assurer la sécurité et la stabilité, à réduire la violence, et ce en faisant face au terrorisme. Nous avons fait des efforts pour faire face au terrorisme et lutter contre le sectarisme, ainsi que pour assurer la réconciliation nationale. En plus de la promulgation de lois importantes sur les plans économique et social, la deuxième Conférence du Pacte international qui s'est tenue le mois dernier à Stockholm a réaffirmé la réussite de l'Iraq, comme l'a souligné le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et comme l'attestent les résolutions qui y ont été adoptées. La présence d'un grand nombre de pays et d'organisations internationales prouve que le monde est conscient de l'importance de l'Iraq, de ses capacités et de ses possibilités dans tous les domaines, notamment pour ce qui est de promouvoir la paix, la sécurité et la lutte contre le terrorisme dans notre région et dans le monde.

L'Iraq a des atouts importants pour progresser et aller de l'avant et pour alléger le fardeau de tous les habitants de notre région. L'Iraq peut être un acteur important dans la stabilité de l'économie internationale, étant donné la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

Les engagements de la communauté internationale envers l'Iraq sont insuffisants, notamment pour ce qui est des pays arabes frères, auxquels nous demandons l'annulation de la dette pour atténuer notre fardeau. L'Iraq a dû payer 70 millions de dollars de dettes, ce qui représente une énorme charge pour notre pays.

La communauté internationale doit appuyer le Pacte international en encourageant l'Organisation internationale des employeurs à promouvoir les investissements dans notre pays et à accorder une assistance technique accrue pour que l'Iraq redevienne un pays fort, serein et participant activement aux différentes activités de cette Organisation.

Original anglais: M^{me} OPECHOWSKA (employeuse, Pologne)

Sur la base du rapport global et du rapport V sur les compétences pour l'amélioration de la productivité, la croissance de l'emploi et le développement, j'aimerais vous faire part de notre situation et des intentions de la Pologne dans ce domaine.

L'organisation que je représente, l'Association de l'artisanat polonais, apporte son concours au développement des compétences professionnelles chez les adultes et les jeunes dans les écoles secondaires.

Nous avons quelque 101 métiers artisanaux qui peuvent être enseignés dans le système éducatif polonais. Notre organisation voudrait que cette situation évolue car les nouveaux métiers apparus avec la mondialisation devraient être reconnus comme des professions artisanales.

La durée du cycle d'éducation secondaire jusqu'à l'examen final est de douze à quinze ans. Après cet examen, les diplômés reçoivent un certificat qui leur permet de faire une demande d'admission dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les employeurs polonais voudraient développer davantage les compétences pour favoriser la croissance de l'emploi et le développement durable.

Actuellement, avec une forte croissance économique (augmentation de 6 pour cent du PIB), nous avons des difficultés à trouver des employés dans bien des secteurs de l'économie, par exemple dans la construction. Les travailleurs ont tendance à émigrer en Europe occidentale où les salaires sont plus

élevés, la taxation inférieure et les prestations sociales de meilleure qualité.

En Pologne, 92 pour cent des entreprises sont des PME et 89 pour cent des microentreprises qui sont souvent des entreprises familiales. La principale source de travail pour les travailleurs est l'artisanat. Or le gouvernement ne met pas vraiment l'accent sur les professions artisanales qui ne sont pas une priorité pour le développement économique.

Trop peu de gens se forment tout au long de la vie en Pologne. La Pologne a pas mal de retard à rattraper dans ce domaine, car les gens pensent que l'éducation acquise suffit pour toute la vie.

Nous pensons que nous devrions baser davantage l'éducation sur les compétences pratiques parce que les jeunes sortant de l'école ne sont pas préparés à leur vie professionnelle et doivent apprendre sur le tas.

En Pologne, ce sont surtout les personnes très qualifiées – universitaires, spécialistes, administrateurs, ingénieurs – qui attachent du prix à la formation. En revanche, les personnes peu qualifiées, les chômeurs, ne parviennent pas à combler leurs lacunes.

Nous espérons donc que le gouvernement actuel va développer au cours des prochaines années de nouvelles stratégies de croissance économique et d'emploi et que ces stratégies pourront être mises en œuvre avec les partenaires sociaux, comme il est indiqué clairement dans le chapitre III du rapport V de l'OIT.

Je tiens également à vous faire part de la situation du dialogue bilatéral et tripartite en Pologne. Au cours des deux dernières années, la stratégie du gouvernement n'a pas du tout contribué à créer les conditions d'un dialogue efficace. Or la situation change. Il y a une bonne coopération entre employeurs et le gouvernement actuel au sujet de la réforme du Code du travail, de la loi sur les syndicats et sur les conflits du travail.

Cette coopération vise à empêcher les syndicats d'organiser des grèves illégales, lesquelles seraient punies de fortes amendes. La législation en matière de grève en Pologne est imprécise et, de ce fait, souvent contournée. Au sein du comité tripartite, l'initiative des employeurs concernant le droit du travail et les relations professionnelles comporte plusieurs points: sélectionner les syndicats représentatifs qualifiés pour négocier avec les employeurs (il faut qu'ils représentent au moins 30 pour cent du personnel); restreindre le droit de grève (il faut que 50 pour cent du personnel se prononce en sa faveur, et non plus 25 pour cent, comme c'est le cas actuellement); désigner explicitement l'organe apte à juger du caractère légal ou illégal de la grève. Les grandes organisations syndicales sont favorables à ces changements, ce qui n'est pas le cas des petites organisations. Le gouvernement a annoncé que les accords entre les principaux syndicats et les employeurs du comité tripartite figureront dans la loi sur la négociation collective.

En général, le dialogue tripartite est plus efficace que le dialogue bilatéral.

Original espagnol: M. FAZIO (travailleur, Uruguay)

Les travailleurs de l'Uruguay présents à cette Conférence ont analysé, de façon approfondie et sérieuse, le rapport du Directeur général du BIT dans le souci d'apporter une contribution en tant qu'acteurs sociaux à la réflexion sur le dialogue social et le tripartisme. Nous pensons que l'analyse de

ce rapport est tout à fait juste car elle tient compte du défi qui se pose à tous les acteurs qui constituent notre système et nous devons désormais, en utilisant ces instruments, appuyer l'élaboration de politiques visant la promotion du travail décent dans nos pays, garantissant une croissance assortie d'une justice sociale; et il faut également que, en nous fondant sur ces décisions, nous coopérons pour améliorer l'efficacité institutionnelle de l'OIT.

Nous estimons que, en tant que travailleurs, nous nous devons de poursuivre la tâche qui consiste à moderniser et améliorer les relations du travail, en mettant à profit le potentiel que nous offrent le mandat et le mécanisme de l'OIT.

Devant cette plénière, je voudrais rappeler le fait que nous, travailleurs uruguayens, n'avons pas attendu ce moment pour nous mettre au tripartisme et que nous ne considérons pas non plus que le dialogue social soit une mode passagère.

Nous avons toujours observé avec beaucoup d'espoir les résultats que peut apporter la négociation collective et nous avons cette vision, en tant que travailleurs, qui est celle d'une stratégie d'un nouveau modèle de développement de notre pays.

A cet égard, nous souhaitons souligner les progrès réalisés depuis la prise de fonctions du nouveau gouvernement, pour tout ce qui a trait au système de relations du travail, système qui doit être conforme aux normes nationales et internationales et qui inclut notamment la protection de nos droits, y compris la protection de la liberté syndicale, conformément à la convention n° 87, et crée de nouveaux espaces de négociation collective dans les secteurs public et privé, tenant compte des travailleurs ruraux et des employés de maison.

Les 24 associations d'employeurs que compte le pays ont rencontré le Président pour lui faire part de leurs divergences profondes quant à la politique du travail, et elles ont préconisé un système de relations professionnelles fondé sur l'élimination du tripartisme, la liberté d'entreprise et le droit de propriété.

C'est une attitude anachronique et affligeante, vestige d'un passé bien sombre pour nos travailleurs et qui montre très clairement que les employeurs ne se sont pas encore rendu compte que nous vivons dans un contexte politique et social qui est tout à fait différent de celui qui leur a permis, pendant dix ans, de supprimer la négociation collective et les conseils des salaires, entraînant le pays dans la misère, le chômage, la perte de salaires réels, la persécution. Beaucoup de camarades ont effectivement été inscrits sur des listes noires, ont été licenciés et marginalisés.

Nous, travailleurs, faisons partie du mouvement populaire et c'est sous l'angle de notre indépendance de classe que nous appuyons les changements intervenus grâce à ce gouvernement, et nous devons continuer à approfondir les propositions, qui nous permettront de mieux répartir les richesses, de créer davantage d'opportunités d'emplois et d'emplois décents, d'aboutir à de meilleurs salaires pour les travailleurs et de réduire la pauvreté et les inégalités.

Nous exhortons les employeurs de notre pays à se rallier au compromis, par le biais du dialogue, de la négociation, du tripartisme, comme un moyen d'aborder ces changements, qui permettront d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et de créer des emplois décents, sources de dignité.

Nous souscrivons aux efforts déployés par l'OIT pour inscrire à l'ordre du jour du système multilatéral une démarche stratégique permettant de développer des programmes de travail décent, c'est-à-dire un travail digne et durable, indispensable à l'insertion sociale.

Nous sommes d'accord avec l'OIT pour renforcer la capacité de l'OIT et le tripartisme et veiller à ce que davantage de pays ratifient davantage de conventions. Nous soutenons cet effort, qui est contraire aux objectifs des employeurs qui souhaitent affaiblir le cadre normatif de l'OIT et remplacer les normes contraignantes et protectrices par d'autres normes, beaucoup moins complètes et beaucoup trop souples.

En témoigne ce qui s'est passé à la Commission des normes pour le traitement de la convention n° 94. Nous vous renvoyons à la position du porte-parole des employeurs.

Nous souscrivons au projet «Le siècle de l'OIT» qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du 90^e anniversaire de l'Organisation et nous nous engageons à participer à ces manifestations tripartites.

Avant de terminer, je souhaite également exprimer notre profonde préoccupation face au constat que les travailleurs qui exercent leur droit de revendication sont de plus en plus souvent traités comme des criminels dans notre région. Depuis le début de l'année, cinquante de nos camarades sont morts, la moitié d'entre eux en Colombie, où l'on commet des violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme.

En cette année où nous allons célébrer le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, nous invitons tous les gouvernements et employeurs, qui assistent à cette Conférence, à prendre des mesures pour changer cette réalité et à refuser ces comportements qui sont contraires au droit fondamental à la liberté syndicale, à la vie et à la libre expression de ses idées.

Enfin, nous, travailleurs de l'Uruguay, renouvelons notre engagement vis-à-vis de la dignité, du dialogue, des plans et des programmes de cette Organisation. Nous vous invitons à ne pas relâcher vos efforts, pour continuer de renforcer l'unité, la solidarité, la coopération entre tous.

Ce n'est qu'ainsi que nous arriverons à défendre nos droits et que nous occuperons la place qui nous revient sur la scène internationale. Notre engagement, c'est avant tout avec les travailleurs du monde entier que nous le prenons.

Original anglais: M. MOTAMEDI (employeur, République islamique d'Iran)

Les travaux sur la promotion du développement durable ont porté essentiellement sur le rôle de la technologie, notamment des technologies de l'environnement. Lorsque la nécessité d'un changement social systémique est reconnue, ce changement sert d'ordinaire à appuyer la diffusion d'innovations technologiques.

Cependant, il est de plus en plus admis que ce ne sont pas tant les technologies de l'homme que les types d'activité humaine qui mettent en question la durabilité du développement.

L'attention considérable qui est portée par les chercheurs et les praticiens à tous les moyens de remédier aux problèmes biophysiques liés au développement durable représente un paradigme des fins

et des moyens qui faussent les aspects essentiels de la perspective comme de l'approche.

Pour remédier à cette distorsion, il importe de reconnaître que la durabilité et le développement sont forcément des concepts centrés sur l'être humain.

Comme Clark l'explique, «l'avenir durable de la planète s'entend de l'avenir durable de la planète abritant les êtres humains. Par conséquent, la durabilité désigne la durabilité de la vie humaine qui dépend en dernière analyse du comportement des hommes.»

Or le développement durable désigne bien plus qu'un avenir où les hommes ne font que se perpétuer. Si nous ne faisons rien d'autre que travailler pour un avenir durable, nous courons le risque de créer un monde où vivre ne représente guère plus que ne pas mourir.

Or le développement durable est plus que la survie, c'est une vision post moderne du progrès, ce qui signifie qu'il donne une vision des choses qui éclipse la modernité du progrès. Les conceptions de l'avenir qui reposent sur le développement durable associent la survie à long terme de l'humanité à une amélioration mesurable et qualitative de l'expérience humaine de la vie sur terre.

Les débats sur la question de savoir si le développement durable est un objectif ou un processus n'ont pas lieu d'être. Le fait est qu'il est aussi bien un objectif qu'un processus.

Le développement durable représente une vision de l'avenir auquel l'homme peut aspirer et un processus sans fin qui adapte les activités humaines à cet avenir.

Les entreprises sont créées dans un contexte contemporain qui tient compte des conditions actuelles du système, ainsi que des attentes concernant l'avenir. Toutefois, les entreprises qui se projettent dans l'avenir doivent lutter contre un monde en perpétuelle mutation qui ne parvient souvent pas à répondre aux attentes.

Si l'on reconnaît une dynamique de coévolution du changement de système, l'effet indéterminé du changement sur les différents niveaux hiérarchiques et l'aptitude de l'homme à réfléchir et à choisir, plusieurs avènements différents deviennent possibles.

Certains de ces avènements peuvent être considérés comme faisant partie de notre notion future de développement durable, et d'autres ne correspondent pas à cette notion. Si une entreprise peut prendre des formes diverses et remplir des fonctions multiples, pour contribuer au développement durable, l'interface entre l'entreprise et d'autres composantes du système social et écologique doivent favoriser un avenir qui soit conforme au développement durable.

L'harmonie entre les différents éléments ne doit pas être prise pour une approche statique de la conception de l'entreprise. En fait, en reconnaissant les processus permanents d'adaptation et de réadaptation de l'entreprise qui lui sont nécessaires pour subsister dans un environnement dynamique, l'importance de la logique de gestion ne saurait être sous-estimée.

Il importe de rendre les paroles et les actes conformes à la logique admise pour que les chefs d'entreprise justifient le bien-fondé de leur approche afin de recueillir l'appui essentiel des autres parties prenantes et concrétiser leur vision des choses.

Bien que les parties prenantes soient associées à la conception de l'entreprise, il ne faut pas oublier que

le processus de construction organisationnelle n'est pas une procédure entièrement calculée comme le sont l'architecture durable et la conception de produits durables.

La construction organisationnelle est un processus organique et émergent de l'action humaine, produite et reproduite dans le temps, et supposant un comportement à la fois délibéré et fortuit.

Cette perspective sert de base pour aborder la science et l'art de la conception d'une entreprise durable. Elle reconnaît que l'avenir ne peut être conçu dans une perspective déterministe et pourtant nous ne devons pas livrer l'œuvre de l'homme à l'indétermination.

Le produit que nous créons aujourd'hui constituera en partie l'avenir de demain. La conception est un moyen d'organiser ces produits, tant au niveau de l'activité humaine que des technologies, pour contribuer à un avenir qui soit conforme à une vision du développement durable.

Une science de la conception des entreprises durables soutiendrait les efforts des chefs d'entreprise novateurs qui souhaitent revoir les objectifs fondamentaux et l'essence même de l'entreprise.

Ce faisant, les entreprises peuvent véritablement contribuer à la co-création d'un avenir de la planète où les individus pourront survivre et prospérer.

Original arabe: M. AL-DARRAJI (travailleur, Iraq)

Nous souhaitons que cette session atteigne ses objectifs et parvienne à des conventions et recommandations qui garantissent la prospérité pour l'ensemble de l'humanité, alors que celle-ci subit les contrecoups de l'attaque impérialiste mondiale visant à piller, appauvrir et affamer les peuples et à imposer une politique de renchérissement exorbitant des denrées alimentaires, prélude de véritables catastrophes humanitaires.

Les travailleurs d'Iraq espèrent que la Conférence accordera toute l'attention voulue à leur situation désastreuse résultant de l'occupation par les Etats-Unis de notre pays, qui s'est accompagnée de conséquences négatives graves: il s'agit en premier de la destruction des infrastructures industrielles, économiques, sociales, culturelles et des services; de l'extension du chômage, du travail informel et non décent qui atteint même les enfants, qui ont abandonné les rangs des écoles et se sont alors retrouvés dans la rue, à mendier ou à chercher n'importe quel travail pour pouvoir survivre et aider leurs parents qui se trouvent dans des conditions économiques extrêmement difficiles face à l'augmentation des prix, et pour éviter de mourir de faim. Il faut aussi mentionner la faiblesse de la protection de la santé, la pollution de l'environnement, l'apparition de graves maladies, et en particulier de cas de cancers. Tout cela pendant que l'occupation continue de piller, de détruire les entreprises, de tuer et d'emprisonner. Nous pouvons dire aujourd'hui que le sang continue de couler en Iraq sans que personne ne semble s'en soucier.

Le mouvement ouvrier en Iraq, qui est un des fondements de la société civile pour le rôle actif qu'il est appelé à jouer, est encore marginalisé malgré les changements qui se sont produits en Iraq après le mois d'avril 2003. La preuve principale en est que, aujourd'hui encore, le Code du travail et la loi sur la sécurité sociale adoptés en 1987, sous l'ancien régime, sont toujours appliqués. Il en est de même des instructions et décisions prises en vertu de leurs dispositions, parmi lesquelles la décision

n° 150 de 1987 qui interdit l'établissement de syndicats dans le secteur public. Nous espérons que les gouvernements successifs qui ont été constitués en Iraq après avril 2003 se préoccuperaient des souffrances des travailleurs et des syndicats qui ont beaucoup enduré pendant la période précédente. Bien au contraire, la décision n° 8750 du 8 août 2005 du Conseil des ministres prévoit la confiscation des biens des fédérations et syndicats professionnels. De même, la décision n° 150 de 1987 de triste réputation est toujours appliquée. Il s'agit là d'une violation flagrante de la liberté syndicale et des conventions et recommandations internationales du travail.

En outre, le nouveau Code du travail n'a pas encore été adopté. Notre confédération a participé à l'élaboration de ce code aux côtés du ministère du Travail et des Affaires sociales et de la Fédération iraquienne des industries.

Voilà pourquoi le mouvement syndical iraquien n'a pas pu jouer un rôle efficace dans l'élaboration des politiques économiques du pays susceptibles de trouver des solutions adéquates au chômage, à la stagnation économique et au phénomène des importations non réglementées, à la pauvreté, au travail des enfants, à la situation des travailleurs et à la sécurité sociale et à la santé.

Je voudrais cependant dire que la Confédération générale des travailleurs irakiens insiste sur sa légitimité et son rôle efficace pour assurer la reprise économique en Iraq, étant donné la confiance que lui manifestent les travailleurs irakiens et l'ensemble du peuple iraquien, et le soutien dont elle bénéficie de la part de l'OIT et des organisations et fédérations syndicales arabes et internationales. Nous exprimons notre fierté et notre estime à l'égard de l'OIT pour l'action menée par elle pour poser des règles rationnelles des relations sociales garantissant la paix, la stabilité et la prospérité pour assurer une vie décente aux travailleurs.

Original anglais: M. MAINALI (gouvernement, Népal)

Le Népal est en pleine transition démocratique. Depuis le début du processus de paix, suite au succès du mouvement populaire pacifique d'avril 2006, nous avons tenu des élections à l'Assemblée constituante, ce qui était la principale revendication du mouvement. La première session de l'Assemblée le mois dernier a pris une décision historique en abolissant officiellement la monarchie. Une transformation aussi importante, par un processus électoral, a créé un environnement propice au progrès économique et social dans un cadre démocratique.

J'aimerais réitérer l'adhésion profonde du Népal à la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail. Le Népal a déjà ratifié sept conventions de l'OIT, dont la convention n° 169. Le peuple népalais jouit de la liberté de constituer des syndicats et des associations en vertu de la Constitution provisoire de notre pays. Le gouvernement reconnaît le droit à la négociation collective. Les fonctionnaires ont le droit de former des syndicats jusqu'au niveau des cadres. Au moment où l'Assemblée commence la rédaction de la constitution démocratique, nous gardons notre engagement à placer au centre de nos préoccupations les droits fondamentaux du peuple qui revêtent pour l'OIT une importance primordiale.

Le Népal a mis en place un plan national d'action pour promouvoir un environnement favorable au travail décent, dans des conditions de liberté,

d'équité, de sécurité et de dignité. Nous avons pris des mesures politiques significatives dans le domaine du VIH/sida sur le lieu de travail. Tout cela devrait améliorer les conditions de travail et la productivité.

Le Népal étant une source de travailleurs migrants, la question de la migration de la main d'œuvre est l'une des priorités du gouvernement. Nous sommes impatients de travailler avec les pays qui reçoivent nos travailleurs, pour assurer à ces derniers des emplois plus sûrs et plus réguliers, ce qui profitera à toutes les parties concernées.

Il faut que la mondialisation, jusqu'à présent conduite par les transferts de technologies et la libre circulation des flux de capitaux, soit rendue équitable et que chacun y ait sa place. Nous pensons qu'une gestion correcte des flux de population aidera à rendre le processus équilibré et profitable à tous.

Le Népal a lancé de manière holistique une série de réformes institutionnelles et juridiques mais, de manière globale, nous nous sommes engagés à éliminer le travail des enfants, assurer la sécurité et la santé au travail, et offrir une sécurité sociale aux travailleurs. Nous reconnaissons le mécanisme tripartite comme un instrument de promotion du dialogue social et d'amélioration de la gestion du marché du travail.

Dans un système démocratique et ouvert, nous essayons de créer des opportunités d'emplois ruraux, d'introduire l'égalité hommes/femmes dans le travail, l'emploi et les politiques sociales. Nous pensons que cela nous aidera à favoriser un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans notre pays.

Enfin, j'aimerais exprimer notre sincère gratitude à l'OIT pour la coopération technique qu'elle a offerte au Népal. Etant un pays en transition démocratique, après plus de dix ans de conflit armé, nous avons des besoins énormes et bien particuliers. Le développement de l'emploi, des compétences et des entreprises, le traitement des causes fondamentales du conflit, la réinsertion des anciens combattants et des victimes du conflit, y compris des personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont autant de questions prioritaires sur l'agenda du gouvernement. Nous prions instamment l'OIT de continuer de nous fournir une coopération technique solide et globale pour traiter ces problèmes, qui ont un impact direct sur la stabilité et le progrès, pour donner des fondations inébranlables à l'harmonie des relations professionnelles, à la paix, à la justice sociale, à la prospérité et au développement.

Original anglais: M. SINGH (travailleur, Fidji)

Depuis le 5 décembre 2006, Fidji continue de traverser une période très troublée. Nous sommes face à des incertitudes dans bien des aspects de notre vie. Fidji a connu quatre coups d'Etat depuis 1987, et les événements de décembre 2006 n'ont fait qu'accroître les difficultés des travailleurs, qui constituent le groupe le plus vulnérable en ces temps difficiles.

Je tiens à vous assurer que le Congrès des syndicats de Fidji maintient catégoriquement qu'il n'appuie nullement la façon dont se sont déroulés les événements le 5 décembre, et par la suite. Nous n'approuvons pas les actes illégaux visant à obtenir le pouvoir politique ou à violer les droits de l'homme.

Nous avons voulu maintenir le dialogue et continuer à travailler avec l'actuel régime et les autres parties prenantes, en dépit de nos réserves sur la légitimité du gouvernement. Je tiens à souligner que notre priorité reste de nous préoccuper des besoins et des intérêts des travailleurs que nous représentons.

La flambée mondiale des prix alimentaires, l'instabilité politique, l'inflation, les baux fonciers, les problèmes de logement et, aujourd'hui, la décision prise unilatéralement par les pouvoirs publics de remplacer la méthode d'ajustement du coût de la vie par un système de gestion des résultats, de même que l'embauche des fonctionnaires sur une base contractuelle, tout cela n'a fait qu'ajouter aux défis auxquels doivent aujourd'hui faire face les travailleurs.

Toutefois, nous formons l'espoir que les choses iront un peu mieux avec l'avènement des nouvelles lois sur le travail, la promulgation de la loi sur les rapports de travail, qui a entraîné des bouleversements dans les rapports de travail à Fidji.

Même si, et j'espère que vous me pardonnerez l'expression, ces nouvelles lois ne sont pas que du petit-lait pour les travailleurs, elles ont à nos yeux le mérite de nous rapprocher d'un minimum au moins de décence dans les conditions de travail de tous les travailleurs, qu'ils soient ou non syndiqués. Elles contiennent des concepts et principes nouveaux – la non-discrimination, la promotion de l'égalité entre les sexes par le biais d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale, l'égalité des chances sur le marché de l'emploi, l'accès égal aux mécanismes d'examen des plaintes et de règlement de celles-ci, et plus important encore, elles intègrent la notion de bonne foi dans la négociation collective.

Un autre changement significatif est la conformité, dans une certaine mesure, de ces lois aux conventions internationales relatives au travail. Ce changement nous l'attendions depuis longtemps, car les lois précédentes étaient fort archaïques et dataient de la période coloniale. Toutefois, notre congrès émet encore des réserves quant à la conformité des nouvelles lois avec la convention n° 87 qui est une convention fondamentale, et la première à se concentrer sur le lien entre le gouvernement et les deux partenaires sociaux.

Notre congrès s'est dit profondément préoccupé par l'attitude du gouvernement, qui a décidé tout seul de supprimer le système de majoration de l'ajustement du coût de la vie. Il invite le gouvernement à revenir sur cette décision et à s'engager dans un dialogue et des consultations authentiques avec les syndicats. Il a également rappelé au gouvernement que les droits et libertés de ses citoyens sont protégés et défendus, notamment la liberté de parole, la liberté d'assemblée et les autres droits, dans leur totalité, et qu'ils sont dûment consacrés dans la Constitution de 1997.

Nous souhaitons également réaffirmer que notre position n'a pas changé, et que nous continuons de demander que soient organisées des élections anticipées et que des mesures constructives soient prises pour parvenir à une démocratie durable à Fidji.

Voilà qui conclut mon bref exposé. Je tiens à vous remercier, ainsi que le Bureau de l'OIT, d'avoir rendu notre séjour ici si plaisant et réussi. Je remercie enfin les autres délégués que j'ai eu le plaisir de rencontrer ici et j'espère que le reste des débats de cette 97^e session sera fructueux.

Cette année 2008 marque la dixième année de l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que le 60^e anniversaire de l'adoption de la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail se concentre notamment sur l'examen du rapport du Directeur général concernant la liberté d'association. Grâce aux enseignements tirés de la pratique et de l'application de la convention n° 87, nous pouvons voir comment s'appliquent les conventions fondamentales de l'OIT et ainsi nous savons quelles mesures il convient de prendre pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'OIT, afin de pouvoir protéger les droits et les intérêts des travailleurs dans tous les Etats Membres de l'OIT.

Nous sommes contents de voir que l'ordre du jour de la Conférence accorde une grande importance à des questions pratiques telles que la promotion de l'emploi rural afin de réduire la pauvreté, les aptitudes professionnelles à améliorer pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement, le renforcement de la capacité de l'OIT d'aider ses Membres à atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation.

Le Viet Nam est un pays très peuplé. La main-d'œuvre se compose surtout de jeunes dont la plupart viennent des zones rurales. Par conséquent, le gouvernement, les employeurs et les travailleurs accordent une grande importance à la création d'emplois et à l'amélioration des qualifications pour stimuler la productivité.

La stratégie nationale de l'emploi a été réalisée depuis 2001 et elle prendra fin en 2010, et nous avons déjà enregistré des succès importants. En mars 2008, la Commission de l'emploi et de la politique sociale du Conseil d'administration a, du reste, fait une évaluation très favorable de cette stratégie.

Le Viet Nam est devenu le 150^e Membre de l'Organisation mondiale du commerce en janvier 2007, ce qui montre que notre pays veut s'intégrer complètement dans l'économie mondiale. La croissance économique du Viet Nam a atteint 7,5 pour cent durant la période de 2001-2005, 8,2 pour cent en 2006 et 8,5 pour cent en 2007.

Durant la période de 2001-2007, la stratégie nationale de l'emploi nous a permis de créer 11 millions d'emplois, diminuant ainsi le chômage dans les zones urbaines qui est passé à 4,9 pour cent en 2007 alors qu'il était encore à 6,28 pour cent en 2001.

Le Viet Nam a atteint les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la pauvreté avec dix années d'avance en réduisant la pauvreté qui frappait 58 pour cent de la population en 1993 et qui ne touchait en 2006 que 16 pour cent de la population.

Nous avons mis en place en 2008 un programme de recrutement de nouveaux membres pour 2003-2008. Notre Confédération générale du travail a pu ainsi recruter un million de nouveaux membres. Depuis quelques années, nous accordons une grande importance au recrutement des travailleurs qui sont dans les services publics ou qui travaillent dans les secteurs où il y a des investissements étrangers. Notre syndicat a recruté un million et demi de nou-

veaux membres, ce qui fait que maintenant nous comptons 6 millions et demi de membres qui appartiennent à 90 000 syndicats de la base.

Les syndicats s'efforcent en priorité de promouvoir les négociations et de conclure des accords collectifs pour protéger les droits légitimes des travailleurs et leurs intérêts dans toutes les entreprises. Jusqu'en 2007, 53,6 pour cent des entreprises avaient conclu une convention collective, soit 12 pour cent de plus qu'en 2006; 95,6 pour cent des entreprises publiques, 55,1 pour cent des entreprises ayant un financement étranger et 41,5 pour cent des entreprises privées ont des conventions collectives.

Les partenaires sociaux vietnamiens ont décidé qu'au cours de ces prochaines années on allait élaborer une convention collective type.

Nous souhaitons remercier l'OIT de l'aide et de l'assistance technique qu'elle offre aux syndicats vietnamiens depuis quelques années. Nous espérons que nous continuerons de bénéficier de l'assistance et de la coopération technique de l'OIT surtout lorsqu'il s'agit d'assurer la formation des dirigeants syndicaux dans le domaine de la négociation collective, du recrutement des membres, de la santé et de la sécurité des travailleurs, et du dialogue social afin de contribuer à un développement durable des entreprises et de l'économie nationale.

Original farsi: M. DARVISHI (travailleur, République islamique d'Iran)

Nous avons l'espoir de renforcer les capacités des mandants de l'OIT pour traduire dans les faits notamment les principes du travail décent et les droits de liberté d'association et de négociation collective, et la Déclaration, tel un flambeau, nous montre le droit chemin.

Nous rendons hommage au travail considérable effectué par le Bureau et ses mandants ces deux dernières années, et sommes convaincus que la Déclaration est un autre instrument fondamental qui donnera une nouvelle impulsion aux principes de l'OIT, en particulier ceux qui concernent le travail décent.

L'année 2008 marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Il ne peut y avoir de justice sociale sans une paix universelle et durable, et la croissance économique est essentielle pour éliminer la pauvreté mais, malheureusement, aucun de ces objectifs n'est atteint dans un climat de mondialisation injuste.

Il nous faut pourtant assurer l'équité sociale qui est incluse dans les objectifs du Millénaire pour le développement, et ce d'ici à 2015.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail vise à promouvoir le respect et la mise en œuvre de la Déclaration dans le cadre de la mondialisation.

L'un des sujets qui revêt une importance primordiale dans le rapport est la nécessité de lutter contre l'exclusion des catégories de travailleurs ou d'employeurs qui sont plus difficiles à organiser.

Malheureusement, le rapport n'aborde pas une question tout aussi importante, à savoir l'impossibilité pour un grand nombre de travailleurs à travers le monde de faire partie de fédérations ou de confédérations d'employeurs ou de travailleurs nationales ou internationales.

Dans le monde entier, des millions de travailleurs ne peuvent pas faire entendre leur voix dans cette

Organisation parce qu'ils ne sont pas membres de certains syndicats nationaux ou internationaux.

Il semblerait que de nombreuses fédérations nationales et internationales ne respectent pas elles-mêmes les principes fondamentaux et pratiquent une sélection dans les syndicats qu'elles acceptent en leur sein. Pour reprendre ce qu'a dit très justement le porte-parole des travailleurs à la présente Conférence, nous sommes égaux mais certains sont plus égaux que d'autres.

Sous l'effet de la mondialisation injuste, le monde est aux prises avec ses conséquences graves, à savoir le sous-développement, le chômage, la migration alarmante des travailleurs, de l'évolution des tendances démographiques et la dégradation de l'environnement. Cette dernière a provoqué la mort de milliers de travailleurs pauvres en Chine et au Myanmar et des milliers d'autres se sont retrouvés sans abri. Permettez-moi d'exprimer ma plus profonde sympathie aux travailleurs de ces pays et aux familles des disparus.

Le 28 mai 2008, lors de l'ouverture officielle en grande pompe de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail, plus de 26 travailleurs iraniens ont péri brûlés dans l'explosion et l'incendie d'une usine pétrochimique, et 50 autres travailleurs souffrent maintenant de lésions irréversibles aux poumons, aux yeux, de brûlures et de lésions cutanées. L'incendie dans les deux usines chimiques a causé des dommages très graves à l'environnement aussi dans les environs. Des instructions insuffisantes concernant la santé et la sécurité au travail et le non respect du Code du travail en la matière coûtent la vie à des travailleurs.

L'Iran a demandé une assistance technique en matière de santé et de sécurité au travail, mais n'a pas pu bénéficier de ces services essentiels pour la sécurité des travailleurs sous prétexte que les droits des travailleurs et des employeurs iraniens en matière de liberté d'association ne sont pas respectés. Si nous comprenons bien les préoccupations de la CISL au sujet de la liberté d'association dans notre région, nous ne voyons pas pourquoi il faudrait prendre la coopération technique en otage pour que cette liberté soit respectée.

Nous souhaitons, au nom des 8,3 millions de travailleurs iraniens et des 4 040 associations de travailleurs, que ceux qui défendent les droits des travailleurs en Iran discutent des questions litigieuses avec les véritables représentants des travailleurs. Il faut que ces questions soient débattues dans le cadre de réunions en face à face et qu'il n'y ait plus de contrôle à distance des événements survenant dans le monde du travail en Iran.

Je voudrais enfin remercier le Bureau pour son rapport très détaillé sur la question des territoires arabes occupés, où l'on déplore de graves problèmes, tels que l'insécurité persistante subie par le peuple palestinien, la déprime du marché du travail, la pauvreté, la dépendance alimentaire, l'isolement de Gaza ou encore le bouclage des territoires et les restrictions aux déplacements. Toutes ces difficultés continuent de peser sur le quotidien des Palestiniens qui, de ce fait, n'ont toujours pas de vie et de travail décents.

(M^{me} Diallo prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M^{me} LAKICEVIC STOJACIC
(gouvernement, Serbie)

Permettez-moi tout d'abord de souligner l'importance du message qui ressort du rapport glo-

bal de cette année intitulé *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique*, et qui souligne la nécessité de renforcer les droits et principes du travail ainsi que le dialogue social.

En Serbie, le dialogue social qui est considéré comme un outil efficace pour bâtir une société cohérente et stable sur le plan économique, a été reconnu comme une priorité nationale.

La République serbe est aussi parfaitement consciente du rôle clé que joue le partenariat social pour assurer un bon fonctionnement de la société.

Le mois dernier, les priorités du programme par pays pour la promotion du travail décent, 2008, ont finalement été mises au point avec l'OIT.

La première priorité concerne le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et des partenaires sociaux en vue d'améliorer la gouvernance du marché du travail, d'instaurer des mécanismes de règlement des différends du travail plus efficaces et des syndicats et des organisations d'employeurs qui fonctionnent mieux.

La seconde priorité vise l'application de la politique de l'emploi, qui doit être meilleure en ce qui concerne les groupes défavorisés, et l'application de la politique sociale.

Le renforcement de la coopération entre l'OIT et la Serbie s'est traduit par l'inauguration cette année dans le pays du bureau du coordinateur national de l'OIT.

Dans le service public, le dialogue social et la négociation collective qui réunissent le gouvernement et les représentants des syndicats sont abouti à la signature de conventions collectives dans presque tous les secteurs: éducation, protection sociale, culture, science et recherche, universités.

La situation est moins favorable pour ce qui concerne les conventions collectives du secteur privé. Toutefois, nous pensons que la convention collective cadre, qui intègre le modèle social européen et qui a été conclue récemment après de longues négociations, montrera la voie.

En Serbie, le développement économique n'a pas entraîné la croissance de l'emploi. Les inégalités sont importantes entre les zones urbaines et les zones rurales où la pauvreté est grande et où les infrastructures font cruellement défaut.

C'est pourquoi la Serbie a axé sa politique du développement sur le développement régional équilibré, fondé sur le dialogue social en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté et de protection contre les conséquences des ajustements économiques et structurels.

La République de Serbie compte poursuivre sur la voie du développement social et de l'intégration européenne, en continuant de renforcer le dialogue social aux niveaux local, régional, national et international.

Sur la base des expériences de l'Union européenne et d'autres pays développés, elle est prête à recourir à tous les instruments législatifs à sa disposition pour relever les défis qui lui sont lancés, à établir de bonnes relations entre partenaires sociaux en recherchant des solutions innovantes et en faisant preuve de souplesse institutionnelle à tous les niveaux, afin de regagner une position estimable en Europe et dans le monde.

Original anglais: M. MAUNG (employeur, Myanmar)

Nous observons aujourd'hui dans le monde entier de nombreux bouleversements dans les secteurs économiques et sociaux et il ne fait aucun doute que

la mondialisation y contribue. Ses effets positifs se font surtout sentir dans les pays développés alors que les pays en développement n'en tirent pas encore pleinement parti. Ma délégation est certaine que le rapport présenté cette année, qui met véritablement l'accent sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'emploi rural et le développement des compétences, contribuera fortement au progrès des pays en développement.

Les employeurs jouent un rôle important pour réduire la pauvreté. En assurant constamment la bonne gestion des usines et des entreprises, ils favorisent la production et les possibilités d'emplois. De fait, la hausse de la production et l'accroissement des investissements sont deux facteurs corrélés résultant de relations de travail harmonieuses et qui favorisent la création d'emplois.

Dans un tel contexte, les travailleurs auront plus de chance de trouver des emplois qui contribueront à améliorer leur niveau de vie et celui de l'ensemble du pays. Cela n'est malheureusement pas le cas au Myanmar, puisque la 87^e session de la Conférence internationale du Travail lui a imposé des sanctions en 2000. Celles-ci ont gravement touché le secteur de l'habillement et de nombreux travailleurs ont perdu leur emploi à cause d'une chute de la production ou de la fermeture permanente ou définitive de leur usine.

Je saisis cette occasion pour rappeler que ces sanctions ont des conséquences extrêmement néfastes pour ces travailleurs et les conduisent à une situation critique; 84 000 travailleurs du Myanmar ont ainsi perdu leur emploi et c'est avec leurs familles jusqu'à 400 000 individus qui voient leur subsistance menacée.

En outre, après septembre 2007, de nouvelles sanctions ont conduit à la fermeture de 14 usines et à des licenciements dans 70 établissements. Quelque 6 000 travailleurs ont perdu leur emploi, ce qui, avec leur famille, a fragilisé plus de 14 000 personnes. À l'heure actuelle, les employeurs doivent lutter pour la survie de leur entreprise et les possibilités d'emplois offertes aux travailleurs s'amenuisent constamment. Les sanctions contre le Myanmar ont eu un impact négatif sur l'investissement.

Malgré tout, et comme le savent les employeurs de tous les États Membres de l'OIT ainsi que la communauté internationale, le Myanmar et l'OIT mènent actuellement une coopération fructueuse. Conformément à sa volonté d'appliquer résolument la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, mon pays a signé le Protocole d'entente complémentaire en février 2008, qui prolonge de plus d'un an la période probatoire accordée au gouvernement pour résoudre les plaintes relatives au travail forcé. Cet accord remarquable doit permettre de lutter efficacement contre le travail forcé au Myanmar.

C'est pourquoi, au nom de la délégation des employeurs du Myanmar, je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour appeler la Conférence internationale du Travail à réexaminer les sanctions imposées à mon pays, compte tenu de leurs effets négatifs pour les employeurs, les travailleurs et leur famille.

Original anglais: M. RADIBE (travailleur, Botswana)

Je pense que l'OIT va améliorer et renforcer ses instruments de supervision ainsi que toutes les structures permettant de mettre en œuvre l'Agenda du travail décent.

La Fédération des syndicats du Botswana travaille de façon diligente pour sensibiliser l'actuel gouvernement de la République du Botswana. Toutefois, ce gouvernement a été fort lent à instaurer le dialogue social avec les partenaires sociaux pour traiter des incidences de l'Agenda du travail décent. Notre fédération observe que le gouvernement du Botswana a également tardé à mettre en œuvre une approche tripartite de ce débat et à présenter le plan d'action du pays en faveur du travail décent.

Je voudrais indiquer les éléments qui nous paraissent essentiels pour cet Agenda du travail décent. D'abord, la protection des droits des travailleurs. Au Botswana, certains employeurs, et notamment les employeurs du secteur public, violent les droits de la personne humaine et les droits syndicaux fondamentaux des travailleurs, au mépris des dispositions de notre législation du travail.

L'affaire qui continue de hanter les travailleurs au Botswana est le licenciement massif de 461 membres du syndicat des mineurs et de ses dirigeants en 2004, une affaire qui avait été signalée à l'OIT.

Si le gouvernement du Botswana n'arrive pas à superviser et à aider ce secteur afin de sensibiliser les employeurs à ces questions, les travailleurs vont être forcés de quitter leur travail avant terme.

Nous pensons que l'Organisation internationale du Travail n'a peut-être pas pris cette question suffisamment au sérieux. Nous pensions que cette affaire serait portée cette année devant la Commission de l'application des normes, et nous sommes très déçus que cela ne soit pas le cas.

Nous espérons naturellement que, l'année prochaine, la Commission de l'application des normes examinera cette affaire et qu'elle sera enfin marquée au poinçon de l'histoire.

Les syndicats concernant le secteur public se voient dénier leur droit en matière de négociation collective, au motif qu'il n'y a pas de structures en place. Aussi, demandons-nous, à l'Organisation internationale du Travail de nous aider de toute urgence.

Nous pensons également que la question des échanges commerciaux équitables doit également figurer à l'ordre du jour si l'on veut mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. Nous condamnons fermement l'Union européenne, la Banque mondiale et bien d'autres parties prenantes qui devraient se faire une obligation de ne pas attenter à notre souveraineté ni à notre émancipation économique.

Nous sommes pour l'éradication de la pauvreté en tant que Fédération des syndicats car, si on parvient à éliminer la pauvreté, nous aurons beaucoup progressé vers l'édification d'une société plus juste et plus équitable. Le temps de la rhétorique doit être suivi d'actions concrètes pour parvenir à l'émancipation économique et à la mise en œuvre de la législation du travail à tous les niveaux.

Les peuples et les travailleurs du monde entier devraient s'unir, constituer une réelle famille, qui vienne étayer les efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail.

Nous apprécions d'ailleurs les efforts qui ont été déployés par l'Organisation internationale du Travail tout au long de cette Conférence, sur des questions comme les aptitudes professionnelles, l'emploi rural et le renforcement des capacités qui ont été au cœur de nos débats.

Les employeurs d'Uruguay, après avoir écouté plus d'une centaine de discours dans cette Assemblée 2008, ont pu observer à quel point l'OIT est importante à notre époque pour la communauté universelle, et il nous a semblé qu'elle le devient chaque jour davantage.

Quand il a été fait état que 25 pour cent des nations présentes n'ont pas ratifié des instruments aussi essentiels que la convention n° 87, on a oublié que le rapport global parle de la ratification des conventions fondamentales comme étant le premier pas pour donner effet au principe des libertés, puisque la Déclaration affirme que tous les Membres s'engagent à promouvoir les principes, et non leur ratification. L'important est donc en réalité la promotion.

Notre nation a toujours ratifié les conventions internationales et plus encore aujourd'hui; ou alors nous sommes particulièrement exemplaires, mais il est nécessaire pour un comportement responsable de mettre en œuvre les mesures requises, au niveau national, pour atteindre l'objectif final en créant un cadre adapté à l'époque concernée et non à la date prédéterminée par l'administration, pour avoir ensuite à faire marche arrière ou à subir des effets imprevus.

Eu égard au fait que notre délégué gouvernemental affirmera devant cette Assemblée qu'il apparaît clairement que les possibilités des entrepreneurs et celles des travailleurs ne sont pas égales, nous nous voyons dans l'obligation de dire que notre nation garantit par la loi la liberté syndicale la plus absolue, la favorisant à un tel degré que la seule réparation existante est la réintégration immédiate de tout travailleur inscrit dans un syndicat, même s'il s'agit d'une micro-entreprise avec un seul employé, sans exceptions, particularité dont il serait intéressant de savoir dans combien de nations elle existe.

Dans le même temps, la réglementation du ministère du Travail en vigueur permet au travailleur, s'il est adhérent à un syndicat, d'investir ou d'occuper l'entreprise pour laquelle il travaille, comme une modalité du droit de grève, et pour la durée illimitée qu'il estimera nécessaire, sans permettre au chef d'entreprise et à d'autres travailleurs d'effectuer sa tâche ou d'avoir recours à une autre mesure de protestation distincte, sans qu'il existe de normes pour procéder à son licenciement correspondant. Nous n'avons jamais trouvé, à ce jour à l'intérieur de l'OIT, un instrument qui donnerait une existence à une situation nationale si particulière, qui a même fait l'objet, dans cette salle cette semaine, d'une annonce qu'elle ne deviendrait pas une loi, quelque chose qui ne doit jamais exister dans aucun cas de figure mais qui, pendant que nous vivons avec elle, a entraîné un important affaiblissement du tripartisme, même dans des branches d'activité où il est pleinement exercé.

Mais face à des situations telles que celles que nous avons décrites, est-ce qu'il manque une norme internationale? Une ratification? Une loi? Peut-être rien de tout cela, mais une relation entre les acteurs sociaux plus mûre, plus d'actualité, aboutissant à la confiance et au respect mutuels et comprenant que l'excès de libertés n'assure pas une meilleure répartition car, dans la confrontation, tous sont perdants.

Un système productif fermé condamne les employeurs, et avec eux le système fiscal, pour qui il

constitue un manque à gagner, et en définitive les travailleurs eux-mêmes.

Nous disposons d'une législation qui reconnaît et garantit tous les outils dont les travailleurs ont besoin pour initier un nouveau processus de négociation collective. Ces outils sont d'ailleurs meilleurs que ceux dont disposent les employeurs.

Le Conseil supérieur tripartite qui a été mis en place s'est révélé être un espace de dialogue social tronqué, où les normes étaient dictées par le pouvoir exécutif sans être au préalable discutées. Les employeurs en sont témoins, ils étaient présents.

C'est sous la devise de compromis national que le gouvernement a convoqué les différentes parties au dialogue social tripartite pour discuter des nouvelles normes du travail. Mais, il a en réalité fait approuver de très importantes normes du travail sans consulter préalablement les employeurs, et sans les faire vraiment participer. Il a, parallèlement, présenté un projet de négociation collective défectueux dans son contenu, ce qui a provoqué le retrait de toutes les chambres de commerce et d'industrie de la table des négociations sur le dialogue social. Ce refus du secteur des entreprises de participer se maintient jusqu'au jour d'aujourd'hui. Nous restons pourtant attachés à la négociation collective que nous voulons poursuivre, mais ailleurs.

Un projet de loi sur la négociation collective a été déposé au parlement qui fragilise le droit de liberté syndicale, consacré par l'OIT, dans la mesure où il va bien au-delà de l'établissement d'espaces pour que les travailleurs soient en mesure de choisir volontairement s'ils souhaitent, ou non, négocier collectivement. Ce projet ne dit, d'ailleurs, pas un mot sur le mouvement syndical, sur ses obligations et ses responsabilités, et ne permet pas de désamorcer le conflit. Ce type de négociation collective, qui implique un niveau d'intervention très élevé du pouvoir exécutif, ne veut plus rien dire. De plus, il ne se réfère à aucun moment aux droits des employeurs, qui eux aussi existent.

Pour conclure, Monsieur le Président, je dirai que les gouvernements jouent un rôle clé dans la mise en place d'un environnement propice, où la liberté syndicale, la liberté d'association et la négociation collective puissent se développer et cohabiter. C'est en cherchant sagement un tel équilibre, et en garantissant que celui-ci se reflète bien dans les programmes du gouvernement et dans les droits réellement reconnus à l'ensemble des acteurs, que les gouvernements réussiront à atteindre leur objectif, sans quoi ils échoueront.

Original anglais: M^{me} ACUIL (gouvernement, Soudan)

Mon gouvernement est relativement nouveau au sein de cette Assemblée, mais je vous assure que nous nous intéressons beaucoup à la création de conditions qui permettent d'avoir des relations professionnelles harmonieuses, afin que le sud du Soudan puisse assurer la prospérité de tous et se développer rapidement.

Pour ce faire, il est nécessaire que la paix et la stabilité règnent dans le sud du Soudan après tant d'années de conflits et d'absence d'investissements. Par conséquent, je voudrais, pendant quelques instants, attirer votre attention sur certaines des questions qui se posent à nous lorsqu'il s'agit de faire respecter l'accord global de paix signé en 2005.

L'accord global de paix signé par le gouvernement du Soudan et le mouvement de libération du Sud-Soudan en janvier 2005 a jeté les bases d'une

paix durable et de prospérité pour le Soudan. Cet accord de paix a permis de mettre fin à la guerre civile qui sévissait depuis très longtemps et a permis d'établir un programme en faveur du peuple du Soudan, afin d'assurer une plus grande égalité dans l'utilisation des ressources et d'œuvrer pour le développement durable. Cet accord global prévoit un partage des pouvoirs et des ressources; ceci afin de supprimer les causes du conflit, à savoir l'inégalité dans la répartition des ressources entre le centre et les autres parties de la nation.

La première phase de mise en œuvre de cet accord de paix a été satisfaisante. Une paix et une stabilité relatives ont pu s'imposer dans la plupart des zones dévastées par la guerre avec, hélas, quelques exceptions inquiétantes et pas des moindres, notamment le dernier conflit à Abyci et les violences et l'insécurité qui se poursuivent au Darfour.

Dans le sud, les principales institutions de l'Etat, à savoir l'exécutif, le législatif et le judiciaire, ont été créées de manière satisfaisante et fonctionnent correctement, si l'on considère qu'elles ont toutes été établies à partir de rien, et en très peu de temps. Cela ne signifie pas que nous ne nous heurtons pas à des problèmes et à des difficultés en ce qui concerne la gestion des affaires publiques, mais nous pensons qu'une base solide a été établie.

Des progrès considérables ont été accomplis. Cependant, la mise en œuvre de l'accord de paix a pris du retard. En témoigne le fait que le MPLS a dû suspendre sa participation au gouvernement d'unité vers la fin de l'année 2007, afin d'attirer l'attention sur des retards critiques, surtout en ce qui concerne la question du conflit à Abyci, le tracé de la frontière, le redéploiement des forces armées soudanaises, le manque de transparence en ce qui concerne la production pétrolière, le partage des recettes et la préparation des élections en 2009.

A la suite des négociations de haut niveau, la plupart de ces problèmes litigieux ont été examinés par le gouvernement national qui a pu conclure un accord avec le mouvement de libération pour que celui-ci rejoigne le gouvernement national.

Un recensement national a été effectué cette année, dont les résultats ne seront publiés que plus tard, et on s'achemine vers la mise en place des cadres juridiques et démocratiques requis pour les élections en 2009.

Cependant, cette paix si durement acquise reste gravement menacée. La poursuite du vieux conflit au Darfour et les récents affrontements à Abyci montrent que la sécurité n'est toujours pas gagnée. Le gouvernement du Sud-Soudan et le mouvement populaire de libération du Soudan sont déterminés à appliquer pleinement l'accord global de paix pour assurer le développement du Soudan dans des conditions paisibles, mais on ne peut attendre de nous que nous acceptions dans la passivité des tergiversations injustifiables et le refus de reconnaître des dispositions fondamentales de l'accord global de paix.

Le gouvernement du Sud-Soudan se félicite du solide soutien apporté par la communauté internationale pour la mise en œuvre intégrale et juste de l'accord. Nous ne pouvons que vous demander de continuer votre engagement actif et de redoubler d'efforts pour faciliter l'instauration d'une paix équitable et durable au Soudan.

Nous sommes aussi très reconnaissants aux institutions internationales et aux gouvernements qui ont été nombreux à nous apporter leur aide et qui conti-

nent de nous aider à fournir des services à la population du Sud-Soudan, à reconstruire les infrastructures détruites par la guerre et à jeter les bases d'une économie prospère.

L'Organisation internationale du Travail a joué un rôle très important en la matière en aidant mon ministère à formuler le cadre légal de l'emploi dans le secteur privé, et à réglementer le travail. Ce cadre remplacera les lois nationales en vigueur, qui sont dépassées et qui ne conviennent plus à assurer un équilibre entre les droits et les obligations des travailleurs et des employeurs dans une économie moderne de marché.

L'OIT a aussi apporté une aide précieuse dans le cadre du programme du ministère pour la reconstruction de nos bureaux régionaux pour l'emploi et le renforcement de leurs effectifs.

Nous espérons poursuivre encore longtemps cette coopération avec l'OIT, dont les normes et les conventions sont réputées dans le monde entier et reconnues comme des modèles au niveau international. Cette coopération ira au-delà de la simple volonté de bénéficier de l'assistance financière et technique de l'OIT, et se traduira par la réciprocité et l'échange d'idées.

Enfin, je voudrais vous dire que le Sud-Soudan se trouve au début du chemin qui conduira au développement, au progrès économique et à toujours plus de prospérité pour l'ensemble de son peuple.

Nous apprendrons des uns et des autres, et sommes ravis de recevoir les conseils et l'assistance d'organisations telles que l'OIT, en vue de bâtir une société fondée sur l'équité et la justice, ainsi qu'une économie dynamique soumise aux forces du marché.

L'une n'exclut pas l'autre à condition que chacune reconnaisse les rôles différents, mais égaux, dévolus au gouvernement, aux employeurs et aux travailleurs. Le gouvernement du Sud-Soudan a décidé de mettre en place dès le début un mécanisme tripartite productif et juste, chargé de définir les droits et les obligations des employeurs et des travailleurs.

Je tiens à profiter de ma présence ici pour apprendre davantage, et écouter les conseils de ceux qui ont déjà réalisé nos objectifs et nos aspirations.

Original anglais: M. MOSSI (travailleur, Indonésie)

C'est un grand honneur et un plaisir pour moi d'être en mesure de représenter l'Association des travailleurs indonésiens à Genève à l'occasion de cette Conférence annuelle importante.

Cette année est une année importante dans l'histoire des relations du travail car c'est le 60^e anniversaire de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Cette convention adoptée en 1948 représente une victoire importante pour les travailleurs car elle leur a donné la possibilité de s'exprimer. De la même manière, nos sommes entrés aujourd'hui dans l'ère du travail décent qui est un autre tournant dans l'affirmation et la protection des droits des travailleurs et le respect de leur sécurité et de leur dignité. Qu'entend-on par travail décent? C'est l'assurance pour un travailleur d'avoir un emploi dans lequel sa dignité est respectée, et où il est protégé contre l'obligation d'accomplir des tâches sales, dangereuses et dégradantes.

La liberté syndicale et le droit de négociation collective sont des éléments de la démocratie industrielle en vertu de laquelle les travailleurs ont la li-

berté d'exercer leurs droits et de défendre leurs intérêts. Le travail décent doit avoir pour base la liberté syndicale et le droit de négociation collective avec les employeurs, ainsi que les droits conférés par les autres conventions. Un travailleur devrait être protégé contre des aléas tels que des accidents, la maladie ou la mort. Il devrait percevoir une pension de retraite ou bénéficier d'une couverture sociale. Le travail décent permet de réduire la pauvreté et d'offrir des possibilités d'emplois tout en assurant la croissance durable des entreprises.

Permettez-moi de mentionner quelques-unes des difficultés présentes et futures qu'il faut résoudre pour instaurer le travail décent: la liberté syndicale, l'exploitation du travail des enfants, les migrations de main-d'œuvre et la traite des êtres humains.

Le travail décent et ce qu'il implique est pris en compte dans les programmes par pays de promotion du travail décent, surtout dans les pays en développement. L'Indonésie, par exemple, a besoin que soit mis en œuvre un programme de familiarisation pour être en mesure de mettre correctement en application ce programme. Il donne plus de pouvoir aux intéressés et crée des emplois.

C'est aussi la reconnaissance que la délocalisation peut entraîner des pertes ou des réductions drastiques d'emplois. Les contingents tarifaires fixés par l'Organisation mondiale du commerce restent inéquitable, quand on voit les conditions qui sont imposées aux pays en développement par rapport à celles dont profitent les pays développés. Les pays en développement connaissent beaucoup de difficultés à promouvoir et à protéger leurs intérêts pour assurer leur développement durable. Nous savons que les chiffres du chômage sont en hausse ce qui fait que certains pays ont beaucoup de mal à réduire la pauvreté.

Le deuxième point porte sur la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Les études de l'Organisation internationale du Travail et de la CSI révèlent que la mise en œuvre pourrait être améliorée grâce à de meilleurs programmes d'action, surtout dans les pays en développement comme l'Indonésie. Les cas d'ingérences par les forces de sécurité sont multiples lors de conflits du travail. Quand les travailleurs adhèrent à un syndicat, ils font l'objet de mesures d'intimidation ou sont licenciés. A mon avis, la liberté syndicale ne répond pas aux attentes. Des campagnes de sensibilisation devraient avoir lieu et les inspecteurs du travail devraient avoir plus de pouvoir. Pour ce qui est de l'exploitation des enfants, on voit qu'elle continue dans les pays en développement avec des conséquences très graves pour la pauvreté et la survie des générations futures. Sur la question des travailleurs migrants et de la traite des personnes, ces phénomènes sont dus essentiellement aux effets combinés de la pauvreté, de l'ignorance et de la pénurie d'emplois. A cet égard, l'Indonésie a un bilan négatif. Les problèmes associés aux migrants doivent être réglés sérieusement. Toutes les parties prenantes, les gouvernements centraux et régionaux, les employeurs, les syndicats les inspecteurs du travail et d'autres institutions devraient travailler main dans la main. Pour ce qui est du secteur informel de l'économie, le nombre de travailleurs y est très élevé dans les pays en développement. Ils peuvent représenter jusqu'à 65 pour cent de la main-d'œuvre totale et pour la plupart ils ne gagnent qu'un salaire minimal et ne bénéficient d'aucune protection sociale.

M^{me} AWASSI ATSIMADJA (*employeuse, Gabon*)

J'appuie sans réserve les positions de notre vice-président employeur, pour le compte des employeurs, membres de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), dont la Confédération patronale gabonaise (CPG) est membre sur le plan international. Sur le plan panafricain, la CPG est membre de la CPE et membre fondateur de l'Union des patronats d'Afrique centrale (UNIPACE) sur le plan sous-régional.

Comme il est clairement énoncé dans le rapport du Directeur général, *Le travail décent: défis stratégiques à venir*, il nous faut favoriser la viabilité des entreprises et placer l'investissement privé pour les petites entreprises en particulier au centre des stratégies.

Au Gabon, les chefs d'entreprise se réjouiront de voir aboutir le nouveau Code du commerce qui est en projet et dans lequel la confédération que je représente ici est fortement impliquée.

En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, nous devons nous pencher sur la fracture numérique qui doit être éliminée, particulièrement en Afrique et particulièrement en ce qui concerne les PME.

Conformément à l'objectif strictement promotionnel du suivi de la Déclaration, le Programme d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration (PAMODEC) est un outil de coopération technique dont les employeurs remercient le gouvernement français qui en assure le financement.

La question que l'on pourrait se poser alors que nous célébrons les huit ans du PAMODEC est de savoir si, en huit ans, le programme a réussi à faciliter l'appropriation par les pays couverts et la compréhension des normes pertinentes. Nous pensons que nous sommes sur la bonne voie.

Au Gabon, le séminaire visant à identifier les obstacles à la mise en œuvre des conventions pertinentes au programme a réuni les directeurs provinciaux des neuf provinces du Gabon ainsi que des représentants de 12 départements et secteurs du ministère du Travail, de 14 ministères, de trois organisations d'employeurs et 12 organisations de travailleurs. PAMODEC II a donc manifestement réuni tous les acteurs du dialogue social.

Je voudrais mettre en exergue l'un des piliers de la Déclaration, à savoir l'abolition effective du travail des enfants, pour dire que l'économie informelle au Gabon, comme dans les autres pays couverts par le PAMODEC, étant l'utilisatrice de ce travail des enfants, il faut que l'extension du PAMODEC à l'économie informelle, et ce de manière directe, fasse l'objet d'une recommandation forte.

Pour ce faire, des études statistiques, quantitatives, qualitatives et sociales se devraient d'être entreprises. Ces études permettraient d'identifier les acteurs véritables de ce que j'appelle, et ceci n'engage que moi, l'économie informelle légale.

C'est pourquoi, je suis heureuse d'apprendre que: «L'année prochaine, NORMES et l'Institut international d'études sociales de l'OIT vont lancer un projet de recherche visant à mieux comprendre les politiques qui facilitent l'intégration des normes dans l'économie informelle».

Enfin, je présente mes encouragements sincères aux organisations d'employeurs africains, car elles continuent de faire montre d'une grande volonté d'ouverture en osant le changement par la désigna-

tion de plus de femmes déléguées et conseillères techniques à la CIT, ainsi que pour le rôle de plus en plus visible dans des postes stratégiques et de décision donnés à celles-ci dans nos organisations d'employeurs nationales que ce soit au niveau des confédérations ou des groupements ou syndicats sectoriels, ou au niveau panafricain par le biais de la CPE. Je crois fermement que l'expression de cette satisfaction dans ce discours n'est nullement aux antipodes de mes qualités d'employeur délégué CIT de la CPG, de chef d'entreprise d'une jeune PME, ou de secrétaire générale du Syndicat des commerçants importateurs et exportateurs du Gabon (SIMPEX), lui aussi membre de la CPG. Bien au contraire.

En faisant ces remarques sur la femme chef d'entreprise, je me fais simplement son porte-voix volontaire comme nous le sommes tous lorsque nous disons que c'est ensemble que nos ressources humaines et nos intelligences aideront à la création d'une classe d'entreprises légales, durables, quelle que soit leur taille ou leur spécialité, dans un secteur privé durable, rentable qui permette la mise en œuvre du travail décent et productif en Afrique. Assurons notre compétitivité. Tout entrepreneur fait des investissements pour faire des bénéfices, tout en assurant un travail décent à ses ressources humaines.

En ce qui concerne les programmes pertinents de l'OIT sur le travail décent, je félicite le Centre de formation de l'OIT pour le catalogue de formation 2008 et l'excellente idée qu'il a eue de combiner les formations sur les quatre volets du travail décent. La Confédération patronale gabonaise a réfléchi sur les meilleures manières d'en faire publicité et compte placer ces catalogues sur son site Web. ACT/EMP Genève et Turin bénéficieront sans nul doute du renforcement de leur capacité au bénéfice des programmes employeurs dont les PME pourront encore bénéficier.

Félicitations, encouragements et remerciements sont présentés ici à ACT/EMP et à l'OIE pour la pertinence et la qualité de leurs services aux Membres.

(L'oratrice poursuit en anglais.)

Je voudrais terminer cette dernière section de mon discours en paraphrasant un dicton que j'ai découvert récemment et qui a été utilisé par Jean Ping, président de l'Union africaine, lors d'un entretien diffusé sur les ondes: «Lorsque quelqu'un vous montre la lune avec le doigt, ne regardez pas le doigt, regardez la lune.»

Original anglais: M. GAUTAM (travailleur, Népal)

Le peuple népalais a dû lutter plusieurs fois au cours de son histoire pour la démocratie. Il a dû combattre, une fois de plus, pour l'instauration de la démocratie contre la monarchie autocratique.

En avril 2006, un pacte historique de douze points a été conclu entre sept partis politiques et le parti maoïste, qui luttait pour le peuple depuis une décennie. Le mouvement populaire a déclenché dans toute la nation un véritable séisme qui a duré dix-neuf jours et ébranlé les fondements d'une monarchie vieille de deux cent-cinquante ans. Suite à cela, le gouvernement intérimaire mis en place a connu de nombreuses vies pendant la période de transition de deux ans qui a précédé l'élection de l'Assemblée constituante, de 10 avril 2008.

La population a participé avec enthousiasme à ces élections et assuré la victoire des partis républicains et démocratiques, ce qui nous a permis de créer une République. C'est une grande victoire pour le peuple népalais. Après les maoïstes qui ont combattu au nom du peuple pendant plus de dix ans, le processus de pays s'est instauré, et des élections historiques ont eu lieu, celles de l'Assemblée constituante. Le parti maoïste a obtenu la majorité. Ainsi, les partis républicains ont remporté la victoire avec une majorité écrasante. Dans ce contexte, il incombe de mettre en place un climat d'entente et de collaboration pour atteindre notre objectif, à savoir l'élaboration de la Constitution démocratique qui permettra de créer un nouveau Népal.

Tous les travailleurs ont joué un rôle très important dans le mouvement populaire qui s'est imposé en 2006. Les syndicats népalais ont réussi à faire inclure dans la Constitution intérimaire des questions telles que les droits de l'homme, les droits des travailleurs et la sécurité sociale.

Pour répondre à l'attente des travailleurs, qui ont fortement contribué à ce changement politique, l'état se doit d'assurer le respect des droits de l'homme, des droits syndicaux, du droit au travail décent, à la sécurité sociale, et d'œuvrer à restructuration sociale et politique de la société népalaise.

L'Etat se doit d'inclure la protection des droits et des intérêts des travailleurs dans la nouvelle Constitution. Il faut que le nouveau gouvernement élabore une Constitution appropriée pour l'ensemble de la population.

Étant donné qu'une majorité écrasante de la population est constituée par des travailleurs, il est nécessaire d'adopter une Constitution qui leur est favorable. En outre, les travailleurs doivent jouer un rôle prépondérant à l'avenir dans la mise en place de nouvelles structures politico-économiques, pour l'établissement d'une paix durable et l'instauration d'un nouvel ordre économique dans le pays.

Par conséquent, il faut défendre les droits des travailleurs, tels que les droits syndicaux, les droits de l'homme, la sécurité sociale, la sécurité de l'emploi, la négociation collective, et tous ces droits doivent figurer dans le chapitre de la nouvelle Constitution qui sera consacré aux droits fondamentaux, afin d'améliorer les conditions socio-économiques et d'assurer de meilleures conditions d'existence à la classe laborieuse.

Avec toutes les organisations syndicales du Népal, nous voulons inclure la défense des droits des travailleurs dans la Constitution pour inciter l'Etat à agir, atteindre notre objectif, et à promouvoir une paix sociale durable dans le pays.

Le 30 novembre 2007, nous avons créé une nouvelle centrale syndicale pour défendre les droits des travailleurs et leur permettre de progresser vers la mise en place d'un programme d'action commun. Les syndicats népalais sont influencés par diverses idéologies, mais nous voulons tous ensemble parler d'une seule voix, au nom des travailleurs, pour défendre leurs intérêts et leurs droits. Nous voudrions également renforcer notre mouvement et l'orienter vers l'action. Nous voulons lancer un appel aux organisations syndicales, à tous ceux qui nous soutiennent, à toutes les organisations nationales et internationales, ainsi qu'aux peuples du monde entier.

Nous sommes très reconnaissants à l'Organisation internationale du Travail, ainsi qu'à toutes les organisations nationales et internationales de travailleurs, pour leur soutien, leur solidarité et leur appui

au mouvement populaire qui a vu le jour en 2006, au processus de paix durable et à la défense de droits et des intérêts des travailleurs.

La PRÉSIDENTE

Le gouvernement du Mexique a demandé le droit de répondre à l'intervention de M. M. Malentacchi, représentant de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie. Comme vous le savez, le droit de réponse s'exerce en fin de séance.

En accordant ce droit, en tant que Présidente de la Conférence, je dois rappeler que la réponse doit être brève, ne pas excéder deux minutes, être formulée dans un langage parlementaire, et se limiter aux points soulevés dans l'intervention en cause. Il n'y a pas de droit de réponse à une réponse.

J'invite M. Morales Ganzín, délégué gouvernemental du Mexique, à venir exercer son droit de réponse.

Original espagnol: M. MORALES GAUZÍN
(gouvernement, Mexique)

Le gouvernement du Mexique souhaite faire usage de son droit de réponse pour préciser certains points soulevés par M. Malentacchi, secrétaire général de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie, la FIOM, lors de son intervention de cet après-midi.

Tout d'abord, le gouvernement du Mexique a agi en toute responsabilité en donnant la priorité aux travaux de dégagement des corps des mineurs, qui étaient encore prisonniers dans la mine de Pasta de Conchos, suite au très regrettable accident survenu le 19 février 2006 et ce, dans toute la mesure possible sur les plans technique et humain.

A la demande des familles des victimes, nous avons réuni un panel d'experts nationaux et internationaux en matière de sécurité des mines de charbon, pour rendre un avis officiel sur les conditions prévalant à l'intérieur de la mine et, sur la base de cet avis, déterminer s'il était opportun de poursuivre ou non ces travaux de dégagement des corps. Il s'est avéré que les conditions ne permettaient pas de continuer à dégager les corps des mineurs.

Je précise que le gouvernement du Mexique a invité la FIOM à désigner un expert pour qu'il siège dans ce panel, et c'est M. Manuel Royo qui a été désigné. Celui-ci a accepté de faire partie de ce panel puis, finalement, il a décidé de se retirer sans que, jusqu'à présent, mon gouvernement n'ait jamais été informé des raisons qui l'ont amené à prendre cette décision.

Le gouvernement mexicain a accordé toute l'attention nécessaire aux familles de victimes quant à leurs exigences légitimes et au paiement des indemnités auxquelles elles avaient droit. Les ayants droit de 55 des 65 mineurs décédés ont d'ailleurs fait confiance au bureau du défenseur fédéral des droits des travailleurs, organisme du gouvernement, qui les représente directement et gratuitement, devant les tribunaux pour revendiquer leurs droits et obtenir réparation.

Conformément au système juridique mexicain, les autorités mexicaines sont intervenues pour déterminer les responsabilités des entreprises et des fonctionnaires publiques dans cet accident. Le résultat a été que cinq fonctionnaires ont été révoqués et se sont vu interdire d'exercer des fonctions publiques.

Dans le domaine pénal, nous poursuivons une enquête pour déterminer les responsabilités.

Deuxièmement, pour ce qui est de la mort du travailleur Reinaldo Hernández González à Nacozaris, Sonora, à la suite d'un affrontement entre groupes de travailleurs du secteur minier, ou qui avaient appartenu à ce secteur, nous la déplorons. Nous réaffirmons que les autorités mexicaines ont mis tout en œuvre, et continueront de le faire, pour faire aboutir l'enquête sur ce déplorable événement, pour en tirer toutes les conséquences et pouvoir ainsi prononcer les sanctions qui s'imposent.

Troisièmement, dans le strict respect du principe de la liberté syndicale, les autorités du travail ont enregistré le nouveau Conseil du syndicat des mineurs et ont respecté pleinement les décisions de celui-ci.

En avril 2007, comme suite à une résolution du tribunal judiciaire compétent, cet enregistrement a été annulé et M. Napoleón Gómez Urrútia a bénéficié à nouveau de ses droits syndicaux, en tant que secrétaire général de l'organisation syndicale susmentionnée.

Il convient de mentionner que des plaintes ont été déposées par des travailleurs de ce même syndicat contre son secrétaire général, M. Napoleón Gómez Urrútia, en raison d'un différend concernant l'utilisation des ressources d'un fonds fiduciaire constitué en novembre 1998. En ce qui concerne les plaintes en question, les autorités judiciaires compétentes appliquent la procédure prévue par la législation.

Quatrièmement, il n'est pas vrai que le gouvernement a confisqué les fonds de façon illicite car, dans le domaine du droit du travail, plusieurs actions en justice ont été intentées entre 2006 et 2007 par près de 6 500 travailleurs membres du syndicat en question. Ils demandent que leur soit remboursée la partie qui leur revient dans les 55 millions de dollars qui constituaient le fonds fiduciaire des mineurs.

Les résultats de l'audit qui a été demandé par la FIOM semblent indiquer que les accusations de malversation ou d'appropriation de fonds qui visent M. Napoleón Gómez Urrútia ne sont pas fondées. Toutefois, il ressort du rapport du 3 août de cette année sur l'audit mené à bien par l'entreprise Horwach Berney Audit S.A. que M. Gómez Urrútia a mal utilisé ces fonds. Ce rapport n'a pas de valeur juridique.

Cinquièmement, le gouvernement du Mexique n'a pas recours à la force publique, et a moins encore recours à l'armée mexicaine pour briser des grèves.

Lorsque les forces de l'ordre ont été utilisées, cela a été pour répondre à la demande, de la part des autorités judiciaires, de mesures dissuasives et non répressives, afin d'éviter des affrontements entre groupes de travailleurs. D'ailleurs, les forces de l'ordre ne sont pas armées dans ce type d'intervention, leur unique objectif étant de garantir la liberté du travail.

Enfin, je dirais que tout ceci montre bien que M. Marcelo Malentacchi a menti cet après-midi. Le gouvernement du Mexique en a informé personnellement le secrétaire général de la FIOM lors d'une réunion à laquelle assistait le secrétaire au travail et à la prévoyance sociale début 2007. Au cours de cette réunion, on a reconnu le travail qui a été effectué par cette administration, par le biais également de plusieurs lettres. Ces questions ont été dûment traitées par le gouvernement mexicain, conformément aux dispositions de notre régime juridique.

(La séance est levée à 20 h 40.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Quatorzième séance:

Cérémonie à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants.....	1
<i>Orateurs:</i> Le Secrétaire général de la Conférence, M. Lupi, M. Seim, M ^{me} Eastman, M. Cerescu	
Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs: présentation du rapport dont la Conférence prend acte, et approbation des propositions de la commission	6
<i>Orateur:</i> M. Kirigua (<i>président et rapporteur</i>)	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	8
<i>Orateurs:</i> M ^{me} Cotman, M. Varga, M. Gonzáles, M. Seneviratne, M. Hosek, M. Masemene, M. Brandner, M. Spidla, M. Fernandes Salgueiro, M. Ngatjizeko, M. Guiro, M. Szirmai, M ^{me} Kühl, M. Rodriguez, M. Morales Cartaya, M. Walters, M. Karim	

Quinzième séance:

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	23
<i>Orateurs:</i> M. Syed Mohamud, M. Jiménez Aguilar, M. Navarro Fernández, M. Asatryan, M. Gomes Proença, M. Azouz, M. Espinal Escobar, M. Doz, M ^{me} Taliwaku, M. Gómez Esguerra, M. Edström, M ^{me} Pillai, M. Farrugia, M. Palma Caicedo, M. Qarqeen, M. Konkolewski, M. Malentacchi, M. Kumlu, M. Museka, M ^{me} Mafarja, M ^{me} Menkerios, M. Pandey, M. Yardley, M ^{me} Sebudandi, M. Ahmed, M. Saparbayev, M. Waldorff, M. Al-Gadrie, M. Kabambe, M. Fajardo Pereira, M. Kearney, M. Parra Rojas, M. Almahfood, M. Macdonald, M. Quiroz Hernández, M. Raheen, M. Ahmed, M ^{me} Opechowska, M. Fazio, M. Motamedi, M. Al-Darraj, M. Mainali, M. Singh, M. NGuyen, M. Darvishi, M ^{me} Lakicevic Stojacic, M. Maung, M. Radibe, M. Fostik, M ^{me} Acuil, M. Mossi, M ^{me} Awassi Atsimadja, M. Gautam, M. Morales Gauzin	